CANADA

PROVINCE OF QUÉBEC
DISTRICT OF MONTRÉAL

No. 500-06-001345-244

SUPERIOR COURT
(Class Actions)

STÉPHANIE MORAND

Applicant

v.

AEROPLAN INC.

and

CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE

and

TORONTO-DOMINION BANK

Defendants

DEFENDANT AEROPLAN INC.'S APPLICATION FOR LEAVE TO ADDUCE RELEVANT EVIDENCE
(Art. 574(3) CCP)

TO THE HONOURABLE SYLVAIN LUSSIER, S.C.J., ACTING AS THE DESIGNATED MANAGEMENT JUDGE IN THE PRESENT CASE, DEFENDANT AEROPLAN INC. RESPECTFULLY SUBMITS THE FOLLOWING:

i. Introduction

1. The present class action stems from the claw back, in October 2024, by Defendant Aeroplan Inc. ("**Aeroplan**") of the welcome bonus points obtained by the proposed class members after signing up for a second Aeroplan credit card of the same type with one of the other Defendants, namely Toronto-Dominion Bank ("**TD**") or Canadian Imperial Bank of Commerce ("**CIBC**"), but for which they were not eligible under section 10 of the Aeroplan program general Terms and Conditions (the "**Aeroplan Terms and Conditions**", Exhibit R-5).

2. Aeroplan is seeking leave from this Honourable Court to adduce into evidence a sworn statement and exhibits in support thereof, which will correct and complete the Applicant's inaccurate and incomplete factual allegations at the authorization

stage, including regarding her awareness of the Aeroplan Terms and Conditions and her Aeroplan credit cardholder history.

3. Aeroplan submits that the evidence proposed is relevant, useful, and necessary for this Court, mainly to determine whether the facts alleged appear to justify the conclusions sought at the authorization stage (Art. 575(2) of the *Code of Civil Procedure* ("**CCP**")).

ii. The Proposed Class Action

4. With her *Application to authorize the bringing of a class action & to appoint the applicant as representative plaintiff* ("**Application for Authorization**"), Applicant seeks authorization to institute a class action for the following class:

> *All persons resident in Quebec who are holders of a CIBC or TD Aeroplan credit card and who had Welcome Bonus Points clawed back based on having been issued a second Aeroplan credit card.*

5. Section 10 of the Aeroplan Terms and Conditions prohibits the issuance of more than one welcome bonus per card type for each Aeroplan member. For ease of reference, it reads as follows:

> ***10. New Card Bonus Provisions***
>
> *From time to time, Aeroplan and the financial institutions that issue Aeroplan co-brand credit cards (an "Aeroplan Credit Card"), together with their respective affiliates and business partners, may offer an introductory incentive or bonus of Aeroplan Points (a "Welcome Bonus") to incentivize a Member to become a holder of an Aeroplan Credit Card; and they may also offer an incentive or bonus of Aeroplan Points for a Member to, activate, use or hold their new Aeroplan Credit Card for a minimum period of time following issuance (the Welcome Bonus and all other bonuses, incentives and accelerators relating to acquisition, activation, use or holding of a new Aeroplan Credit Card, collectively, a "New Card Bonus"). In connection with a New Card Bonus being made available for becoming a holder of an Aeroplan Credit Card, such New Card Bonus is intended as an incentive for a Member to become a holder of an Aeroplan Credit Card where that Member is neither currently, nor was previously, a holder of that type of Aeroplan Credit Card, regardless of issuer (e.g., entry, core, premium, core small business, premium small business, or any other card that has a substantially similar level of benefits) for which the New Card Bonus is being offered. <u>This means that a Member may be granted a maximum of one New Card Bonus for each type of Aeroplan Credit Card that the Member becomes a holder of, regardless of issuer</u>.*

> *From time to time, bonus or incentive Aeroplan Points may be offered by us or participating partners and suppliers to acquire products or services ("Products and Services") as part of the Aeroplan Program. In connection with bonus or incentive Aeroplan Points being offered as an incentive related to Products and Services, such bonus Aeroplan Points incentives are intended for a Member who has not previously received bonus Aeroplan Points for the same Products or Services, to acquire such Products or Services.*
>
> *Aeroplan may, in its sole discretion, choose to limit the number of New Card Bonuses or similar bonuses or incentives a Member may receive in any period, and, in addition to the other remedies set forth in these Terms and Conditions, reserves the right to suspend, revoke or terminate the Account of any person who engages in a behaviour of excessive use, abuse or misuse of the New Card Bonus offers. Such behaviours include but are not limited to: (i) applying for, transferring or switching (including upgrading or downgrading), or completing any other product changes between multiple Aeroplan Credit Cards across one or more product types, or across one or more financial institutions that issue an Aeroplan Credit Card; (ii) a pattern of cancelling, or disengaging in, an Aeroplan Credit Card shortly after receiving a New Card Bonus (or any portion of a New Card Bonus) or similar bonus or incentive; (iii) a pattern of purchasing and then cancelling or returning any product or service for which Aeroplan Points were issued; and (iv) linking your Aeroplan Credit Card to an Account that is not your own Account.*
>
> (Our emphasis)

6. Applicant raises issues regarding application of Section 10 of the Aeroplan Terms and Conditions in her Application for Authorization, alleging that Aeroplan:

   (a) Should have been involved in the credit card application process to inform TD and CIBC that the Aeroplan member was not eligible for a second welcome bonus (Application for Authorization, par. 92-95);

   (b) Failed to inform members in a timely manner that they were not eligible for a second welcome bonus (Application for Authorization, par. 96-97);

   (c) Exercised its contractual discretion under the Aeroplan Terms and Conditions in an excessive and unreasonable manner by clawing back welcome bonus points (Application for Authorization, par. 105-110);

   (d) Enriched itself as a result of the claw back, to the detriment of proposed class members, without justification (Application for Authorization, par. 118-119).

7. As a result, Applicant alleges that Aeroplan illegally deprived proposed class members of welcome bonus points, hence committing both extracontractual and contractual faults and resulting in Aeroplan's unjust enrichment.

8. However, Applicant fails to mention important elements that are critical for this Honourable Court's analysis of section 575(2) CCP, as they significantly impact Applicant's theory of cause and personal cause of action.

iii. <u>The Necessity of the Evidence</u>

9. The allegations contained in the Application for Authorization and the exhibits in support thereof contain incomplete and inaccurate information that must be rectified and completed, regarding:

   (a) Different versions of the Aeroplan Terms and Conditions;

   (b) Applicant's awareness of the Aeroplan Terms and Conditions; and

   (c) Applicant's Aeroplan credit cardholder history.

10. More precisely, Applicant misrepresents her awareness of the Aeroplan Terms and Conditions, fails to mention one of the Aeroplan credit cards she held, and makes factual errors regarding the moment at which she subscribed to one of her Aeroplan credit cards as well as the moment at which she received welcome bonus points for said card.

11. This incomplete and inaccurate information can be summarized as follows:

   (a) Applicant fails to mention that she expressly agreed to be bound by the Aeroplan Terms and Conditions;

   (b) Applicant fails to mention the evolution between the different versions of the Aeroplan Terms and conditions that she was made aware of;

   (c) Applicant fails to mention that she received two different written communications informing her of the implementation, and the subsequent modification, of section 10 of the Aeroplan Terms and Conditions, rather alleging that the Aeroplan Terms and Conditions "*had been retroactively amended*" (Application for Authorization, par. 132);

   (d) Applicant alleges that she has been the holder of two Aeroplan credit cards (Application for Authorization, par. 127), whereas she had in fact been the holder of three;

(e) Applicant alleges that she became the holder of her TD Aeroplan credit card sometime in 2022 (Application for Authorization, par. 128), whereas Aeroplan was advised of her subscription to this card on May 23, 2023; and

(f) Applicant alleges that she received the welcome bonus points for her TD Aeroplan Visa Infinite card prior to the implementation of section 10 of the Aeroplan Terms and Conditions (Application for authorization, par. 133), whereas she received these points on June 21, 2023, and she was first informed of section 10 on October 17, 2022.

12. Therefore, Aeroplan seeks authorization to adduce the following into evidence in order to complete and rectify these incomplete and incorrect allegations:

(a) Sworn statement of Sara Riftin, Director — Bank Partnerships, at Air Canada, **Appendix A**;

(b) Exhibits in support of the said sworn statement:

i) **Exhibit SR-1:** Different versions of Aeroplan Terms and Conditions, both in French and English, that were in force since Ms. Morand's acceptance, *en liasse*;

ii) **Exhibit SR-2:** Extract of an internal database showing Ms. Morand' acceptance of the Aeroplan Terms and Conditions;

iii) **Exhibit SR-3:** Summary table with the relevant information contained in Aeroplan's internal systems about Ms. Morand's credit card activities;

iv) **Exhibit SR-4:** Copy of an email informing Ms. Morand about the upcoming modifications to Aeroplan Terms and Conditions, sent on October 17, 2022, and copy of a transmission report confirming the delivery of said email, *en liasse*;

v) **Exhibit SR-5:** Copy of another email informing Ms. Morand about the upcoming modifications to Aeroplan Terms and Conditions, sent on November 29, 2023, and copy of a transmission report confirming the delivery of the said email, *en liasse*;

iv. <u>Conclusion</u>

13. The evidence proposed by Aeroplan is limited, essential, and indispensable to rectify and complete the allegations contained in the Application for Authorization

and allow this Court to properly evaluate whether the authorization criteria are met and, more specifically, if Applicant has a defendable cause (Art. 575(2) CCP). It also meets the criterion of proportionality.

14. Furthermore, the proposed evidence demonstrates that Applicant failed to disclose relevant information to the Court, and such conduct might impact the Court's assessment of adequate representation (Art. 575(4) CCP).

15. Aeroplan should therefore be authorized to file the said evidence at this stage.

FOR THESE REASONS, MAY IT PLEASE THE COURT TO:

[A] **GRANT** the present *Application of the Defendant Aeroplan Inc. for Permission to Adduce Relevant Evidence*;

[B] **AUTHORIZE** the Defendant Aeroplan Inc. to adduce into evidence the following:

(a) Sworn statement of Sara Riftin, Director — Bank Partnerships, at Air Canada, **Appendix A**;

(b) Exhibits in support of the said sworn statement:

i) **Exhibit SR-1:** Different versions of Aeroplan Terms and Conditions, both in French and English, that were in force since Ms. Morand's acceptance, *en liasse*;

ii) **Exhibit SR-2:** Extract of an internal database showing Ms. Morand' acceptance of the Aeroplan Terms and Conditions;

iii) **Exhibit SR-3:** Summary table with the relevant information contained in Aeroplan's internal systems about Ms. Morand's credit card activities;

iv) **Exhibit SR-4:** Copy of an email informing Ms. Morand about the upcoming modifications to Aeroplan Terms and Conditions, sent on October 17, 2022, and copy of a transmission report confirming the delivery of said email, *en liasse*;

v) **Exhibit SR-5:** Copy of another email informing Ms. Morand about the upcoming modifications to Aeroplan Terms and Conditions, sent on November 29, 2023, and copy of a transmission report confirming the delivery of the said email, *en liasse*;

[C] **THE WHOLE**, without costs, except in the event of contestation.

Montreal, on July 18, 2025

LCM Avocats inc.

LCM AVOCATS INC.
Lawyers for Defendant Aeroplan Inc.

M^tre^ Bernard Amyot Ad. E.
M^tre^ Lucy-Maude Lachance
2700-600, De Maisonneuve Ouest blvd.
Montréal, Québec, H3A 3J2
T. 514.375-2679 / 514.375-3795
bamyot@lcm.ca / lmlachance@lcm.ca

N/Ref. 71400/5

NOTICE OF PRESENTATION

TO:

Mtre Jeff Orenstein
Consumer Law Group Inc.
1030 Berri Street, Suite 102
Montreal (Quebec) H2L 4C3
Telephone: (514) 266-7863
Email: jorenstein@clg.org

Lawyers for the Applicant

Mtre Faiz Lalani
Davies Ward Phillips & Vineberg LLP
1501 McGill College, 27th Floor
Montreal (Quebec) H3A 3N9
Telephone: (514) 841-6408
Email: flalani@dwpv.com

Lawyers for the Defendant Canadian Imperial Bank of Commerce

Mtre Kristian Brabander
Mtre Maggie Fortin
Osler, Hoskin & Harcourt LLP
1100-1000 De La Gauchetière St. W.
Montreal (Quebec) H3B 4W5
Telephone: (514) 904 8100
Email: kbrabander@osler.com
mafortin@osler.com
notificationosler@osler.com

Lawyers for the Defendant Toronto-Dominion Bank.

TAKE NOTICE that the *Defendant Aeroplan Inc.'s Application for Leave to Adduce Relevant Evidence* will be presented for hearing and allowance at a date and time to be determined by the Honourable Justice Sylvain Lussier of the Superior Court of Québec, at the Montreal Courthouse, situated at 1, Notre-Dame Street East, Montreal, Quebec.

PLEASE GOVERN YOURSELVES ACCORDINGLY.

Montreal, on July 18, 2025

LCM Avocats inc.

LCM AVOCATS INC.
Lawyers for Defendant Aeroplan Inc.

Mtre Bernard Amyot Ad. E.
Mtre Lucy-Maude Lachance
2700-600, De Maisonneuve Ouest blvd.
Montréal, Québec, H3A 3J2
T. 514.375-2679 / 514.375-3795
bamyot@lcm.ca / lmlachance@lcm.ca

N/Ref. 71400/5

APPENDIX A

CANADA

PROVINCE OF QUÉBEC
DISTRICT OF MONTRÉAL

SUPERIOR COURT
(Class Actions)

No. 500-06-001345-244

STÉPHANIE MORAND

Applicant

v.

AEROPLAN INC. & al.

Defendants

DRAFT SWORN STATEMENT OF SARA RIFTIN

I, the undersigned, Sara Riftin, Director – Bank Partnerships, at Air Canada, whose professional address is at 20 Queen Street West, 4th Floor, Toronto, Ontario, M5H 3S8, declare the following under oath:

1. I have been employed by Air Canada since 2019 and currently hold the position of Director – Bank Partnerships for the Loyalty division, which administers the Aeroplan program.

2. Prior to that, I was employed since October 2017 by Aimia Canada Inc. as Director – TD Partnership. Aimia Canada Inc.'s shares were purchased by Air Canada in 2018.

3. Aimia Canada Inc. administered the Aeroplan Program and changed its name to Aeroplan Inc. after the share purchase by Air Canada. Shortly after the purchase of the shares, all management employees of Aimia Canada Inc. / Aeroplan Inc. were moved to Air Canada.

4. We have a dedicated team that manages communications with Aeroplan members and that shared with me the various entries in our business records regarding Ms. Stéphanie Morand's Aeroplan account.

5. The different applicable versions of the Aeroplan program general Terms and Conditions, both in French and English, since 2020, are attached herein as **Exhibit SR-1**.

6. I have reviewed the allegations and exhibits supporting the *Application to authorize the bringing of a class action & to appoint the applicant as representative plaintiff* filed by Ms. Morand.

7. I have reviewed the relevant information pertaining to Ms. Morand contained in our various corporate databases and records, which reveals the following.

8. On November 4, 2021, Ms. Morand accepted the Aeroplan program general Terms and Conditions (the "**Aeroplan Terms and Conditions**"), as appears from an extract of one of our internal databases, **Exhibit SR-2**.

9. On February 24, 2022, CIBC advised Aeroplan that a Aeroplan Visa Infinite Card (the "**First Card**") was issued to Ms. Morand, as appears from a summary table that I prepared with the relevant information contained in our internal systems, **Exhibit SR-3**.

10. On March 11, 2022, Ms. Morand received a welcome bonus of 10,000 points in her Aeroplan account for her subscription to the First Card, as also appears from Exhibit SR-3.

11. On April 12, 2022, Ms. Morand received an additional spend bonus of 10,000 points in her Aeroplan account in relation with her use of the First Card, as also appears from Exhibit SR-3.

12. On October 17, 2022, Ms. Morand received an email from Aeroplan informing her of the upcoming modifications to the Aeroplan Terms and Conditions, effective on December 19, 2022, including the implementation of section 10 regarding welcome bonus offers and the discretionary right of Aeroplan to limit or revoke such bonuses (the "**First Notice**"), as appears from a copy of the said email and a report confirming its delivery, *en liasse*, **Exhibit SR-4**.

13. On May 23, 2023, TD advised Aeroplan that a Aeroplan Visa Infinite Card (the "**Second Card**") was issued to Ms. Morand, as appears from Exhibit SR-3.

14. On June 20, 2023, Ms. Morand received a second welcome bonus of 10,000 points in her Aeroplan account for her subscription to the Second Card, as also appears from Exhibit SR-3.

15. On June 26, 2023, Ms. Morand cancelled the First Card shortly after having received her welcome bonus for the Second Card, as also appears from Exhibit SR-3.

16. On September 20, 2023, Ms. Morand received an additional spend bonus of 30,000 points in her Aeroplan account in relation with her use of the Second Card, as also appears from Exhibit SR-3.

17. On November 29, 2023, Ms. Morand received another email from Aeroplan informing her of the upcoming modifications to the Aeroplan Terms and Conditions, effective on February 5, 2024, including an updated version of section 10 regarding welcome bonus offers (the "**Second Notice**"), as appears from a copy of the said email and a report confirming its delivery, *en liasse*, **Exhibit SR-5**.

18. On March 10, 2024, after both the First and the Second Notice pertaining to section 10 of the Aeroplan Terms and Conditions were received by Ms. Morand, CIBC advised Aeroplan that a new Aeroplan credit card of the same type, namely a CIBC Aeroplan Visa Infinite Card was issued to her (the "**Third Card**"), as appears from Exhibit SR-3.

19. On April 8, 2024, Ms. Morand received a third welcome bonus of 10,000 points in her Aeroplan account for her subscription to the Third Card, as appears from Exhibit SR-3.

20. On April 17, 2024, Ms. Morand cancelled the Second Card shortly after having received her welcome bonus for the Third Card, as appears from Exhibit SR-3.

21. On October 8, 2024, Ms. Morand received an additional spend bonus of 20,000 points in her Aeroplan account in relation with her use of the Third Card, as also appears from Exhibit SR-3.

22. On October 28, 2024, in accordance with section 10 of the applicable Aeroplan Terms and Conditions, Aeroplan clawed back the welcome bonus of 10,000 points received by Ms. Morand on April 9, 2024, for the Third Card because she was not eligible for the same under that provision.

AND I HAVE SIGNED:

_____

SARA RIFTIN

Declared under oath before me,
in [city], on [date]

_____

[Information about the commissioner]

EXHIBIT SR-1, *EN LIASSE*

(Sworn Statement of Sara Riftin)

Aeroplan Program General Terms and Conditions

1. The Aeroplan Program

The Aeroplan program ("**Aeroplan Program**") is the loyalty rewards and recognition program operated by Air Canada's subsidiary Aeroplan Inc. ("**Aeroplan**", "**we**", "**us**", "**our**").The Aeroplan Program allows individuals, or their parent or legal guardian in the case of a minor, to enroll as members ("**Member**","**you**", "**your**", "**their**") and to open an Aeroplan account ("**Account**"), to accumulate Aeroplan points ("**Aeroplan Points**") through the purchase of products and services from participating partners and suppliers and to redeem Aeroplan Points for a variety of travel, merchandise, gift card, and other rewards provided directly by participating partners or made available through Aeroplan's intermediary suppliers, all in accordance with these terms and conditions ("**Terms and Conditions**").

These Terms and Conditions replace any other terms and conditions that we may have provided to you and govern your participation as a Member in the Aeroplan Program. By participating in the Aeroplan Program, you (or your parent or legal guardian on your behalf, as the case may be), accept and agree to these Terms and Conditions, including as they may be amended from time to time.

2. Enrollment in the Aeroplan Program

Membership in the Aeroplan Program ("**Aeroplan Membership**") is free and limited to natural persons. Except as may be authorized by us, at our sole discretion, Aeroplan Membership is not available to corporations, trusts, partnerships or other entities.

You can only enroll in the Aeroplan Program once, individually, using your full legal name exactly as it appears on your passport or if you don't have a passport, on a government-issued identification.

Minors, being children under the age of majority in their respective province, territory or jurisdiction of residence, can only be enrolled in the Aeroplan Program by their parent or legal guardian. By enrolling a minor in the Aeroplan Program, you confirm that: (i) you are the minor's parent or legal guardian; and (ii) you, and not the minor, are providing the minor's information to Aeroplan. You must enroll a minor by using a unique valid email address that is owned and maintained by you, and not associated with another Account.

3. Online Access to your Aeroplan Membership Information and Account

Aeroplan Memberships and Accounts are administered online only. You are required to have a valid email address. Using your valid email address, you are responsible for creating your online credentials in order to access your Account, review your Account details including transactions, messages from us, Account updates and to complete transactions.

Information about your Aeroplan Membership and Account can also be obtained by contacting the Aeroplan Contact Centre.

4. Our Communications with You

Our form of communication with you about your Account will be by email. By participating in the Aeroplan Program, you agree that all Aeroplan Program, Aeroplan Membership and Account communications may be provided to you electronically and, unless we choose otherwise, electronically only.

From time to time, you may receive personalized or exclusive marketing offers extended to certain segments of Members. You can withdraw consent to receive such offers at any time by updating your profile here, by clicking the "unsubscribe" link in any marketing email, by replying "STOP" in marketing SMS text messages, or by contacting the Aeroplan Contact Centre.

5. Keeping your Aeroplan Membership Information Secure and Up-to-Date

You are responsible for protecting and keeping your Aeroplan Membership and Account information secure, including online credentials, passwords, PINs and your physical Aeroplan Membership card. You must take care to prevent misuse by ensuring that no unauthorized third party has access to your Aeroplan Membership and Account information.

In cases of suspected wrongful access or misuse of your Aeroplan Membership or Account information, you must notify us immediately by contacting the Aeroplan Contact Centre.

For security and privacy reasons and unless otherwise authorized or required by law, Aeroplan Membership and Account information will only be communicated to the individual Member, a parent or guardian of record in the case of a minor, or a person authorized by the Member to access a Member's Aeroplan Membership and Account information.

You are also responsible for updating your Aeroplan Membership information including any change to your legal name, email address, telephone number, residential address, province, territory or jurisdiction of residence. We will be entitled to rely upon the province, territory or jurisdiction of your residence until you update such information with us. Updates to your Aeroplan Membership information can be made online by accessing your Account or by calling the Aeroplan Contact Centre. We may request that you confirm or update your personal information or validate its accuracy at any time, and you are responsible for responding to our request. We are not responsible if we cannot contact you because you have not given us current or accurate information or responded to a validation request. Aeroplan may always rely on the accuracy of the Aeroplan Membership information provided in your Account until otherwise advised by you through an Account Membership information update.

6. Accumulation and Redemption of Aeroplan Points

In order to accumulate or redeem Aeroplan Points, you must be a Member in good standing, meaning you are fully in compliance with these Terms and Conditions and, where applicable, any additional terms and conditions of Aeroplan and its participating partners and suppliers ("**Good Standing**").

Aeroplan Points are accumulated through the purchase of products and services from participating partners and suppliers and through purchase transactions using an Aeroplan credit card. Aeroplan Points may also be accumulated through time-limited promotional offers from Aeroplan or participating partners and suppliers.

Subject to the policy of any participating partner, Aeroplan Points are accumulated by the Member whose membership number is provided for the purchase giving rise to the accumulation of the Aeroplan Points. In the case of air transportation services, Aeroplan Points are accumulated by the Member who is the individual traveler and whose name and Aeroplan Membership number appear on the ticket. For purchase transactions using an Aeroplan credit card, the Aeroplan Points will also be accumulated by the Member who is the primary card holder.

Unless otherwise permitted by Aeroplan, purchases of products and services from participating partners and suppliers prior to a person's enrolment in the Aeroplan Program are not eligible for the accumulation of Aeroplan Points.

Aeroplan Points can be redeemed for a variety of travel, merchandise, gift card, and other rewards offered by Aeroplan's participating partners and suppliers, all in accordance with these Terms and Conditions and any additional terms and conditions that may apply to a specific redemption. The number of Aeroplan Points required to redeem certain rewards such as flights (including those operated by Air Canada) and hotel reservations may be dynamic and subject to change depending on inventory availability, time of redemption and a series of other factors that are determined by Aeroplan and its participating partners and suppliers.

Participating partners and suppliers and the rewards, merchandise and gift cards made available may change at any time without notice.

7. Aeroplan Family Sharing

The following definitions apply to these Terms and Conditions relating to the Aeroplan Family Sharing feature:

"Family Lead" means the Member that creates and manages the Pool and has the authority to: (i) invite up to 7 other Members to join the Pool; (ii) designate whether each Member joining the Pool is solely a contributor or is a contributor and redeemer; and (iii) remove any existing Member from a Pool.

"Family Member" means the Family Lead or a Member who joins a Pool and who is designated by the Family Lead, as either a contributor only or as a contributor and redeemer.

"**Pool**" means a group of a minimum of 2 and a maximum of 8 Members, each in Good Standing, who have a family relationship and who agree to share their Aeroplan Points into a single Aeroplan Points' balance to collectively

accumulate Aeroplan Points and facilitate redemption of Aeroplan Points for personal purposes only and not for any business, commercial or other use.

You must be 18 years or older to be a Family Lead. You can create a Pool and invite family members who are Members to join your Pool by logging into your online Account and following the prescribed steps. You can only be part of one Pool at a time.

When you create or join a Pool, all your current Aeroplan Points are shared with the Aeroplan Points of all other Family Members. If you are the Family Lead or are identified by the Family Lead as a contributor and redeemer of Aeroplan Points within the Pool, you may, at your sole discretion, redeem any or all of the Aeroplan Points that are shared in the Pool, including Aeroplan Points that were accumulated by other Family Members. Family Members will not be able to redeem points solely from their own Aeroplan Points' balance. If you are identified by the Family Lead as a contributor only, you will not be able to redeem any Aeroplan Points shared by the Pool and will only be contributing to the accumulation of Aeroplan Points in that Pool. In joining a Pool, you will be asked to acknowledge and agree to the rules specific to the accumulation and redemption of shared Aeroplan Points, including, without limitation, the ability of other Family Members to redeem Aeroplan Points that you have accumulated individually and to view certain of your Aeroplan Membership and Account Information. Aeroplan accepts no liability for any losses suffered by a Family Member as a result of another Family Member's actions within a Pool, including another Family Member's redemption of your Aeroplan Points.

When a Family Member redeems Aeroplan Points shared in a Pool, Aeroplan Points are deducted from each Family Member's account prorated to their Aeroplan Points' balance at the time of redemption. Through your online Account, you will be able to view the total balance of Aeroplan Points of the Pool and the total balance of each Family Member's balance of Aeroplan Points.

You can only leave a Pool 3 months after joining or creating it. If you leave a Pool, you will retain the Aeroplan Points that remain in your Account at the time you leave. You are free to join or form another Pool only after 6 months of leaving one. If a Family Lead requests to leave a Pool, the Pool will be dissolved and the Family Lead and each Family Member will retain the Aeroplan Points that remain in their Account at the time the Pool is dissolved. In the case of death or incapacity of a Family Lead or termination of a Family Lead's Aeroplan Membership for any reason, Aeroplan will automatically dissolve the Pool.

Aeroplan reserves the right to request that you validate your family relationship with other Family Members at any time. If we suspect any untruthful, fraudulent or illicit activity related to a Pool in any way, we may, at our sole discretion, temporarily or permanently prohibit any or all Family Members from participating in a Pool or from accumulating or redeeming Aeroplan Points, or we may suspend or terminate the Pool, any or all of the associated Aeroplan Memberships and close any or all of the associated Accounts.

Additional information on Aeroplan Family Sharing can be found here.

8. Account Inactivity

All Aeroplan Points in an inactive Account are forfeited. Unless otherwise permitted by Aeroplan, in its sole discretion, your Account becomes inactive if you have not accumulated or redeemed Aeroplan Points for 18 consecutive months. If an Account is inactive for 5 consecutive years, we reserve the right to terminate your Aeroplan Membership, close your Account and reassign your Aeroplan number.

If you participate in Aeroplan Family Sharing, the redemption of Aeroplan Points by any Family Member will constitute an activity in the Account of each Family Member who has at least 1 Aeroplan Point in their Account thereby preventing Account inactivity.

9. Termination of your Aeroplan Membership

You may terminate your Aeroplan Membership and close your Account at any time without cost or penalty. You should redeem all Aeroplan Points in your Account prior to such termination. Any Aeroplan Points in your Account at the time you terminate your Aeroplan Membership or close your Account will be immediately forfeited, and you will no longer have any rights as a Member or entitlement to any such Aeroplan Points.

Aeroplan Membership also terminates upon the death or personal bankruptcy of a Member.

10. Prohibited Activity

Aeroplan Membership is a privilege that can be suspended, revoked or terminated at any time, for any reason, and without compensation. Reasons for suspension, revocation or termination include, but are not limited to:

- any abuse by a Member of any of these Terms and Conditions, any additional applicable terms and conditions or any benefit, privilege or reward associated with the Aeroplan Program;
- any misrepresentation by a Member to Aeroplan, its affiliates, participating partners or suppliers or to any entity associated with or participating in the Aeroplan Program; or
- any other actions or conduct of a Member deemed by Aeroplan, in its sole discretion, to be damaging to Aeroplan, the Aeroplan Program or the interests of Aeroplan's affiliates, participating partners or suppliers.

In the event your participation in the Aeroplan Program is terminated by Aeroplan in accordance with this section, all accumulated Aeroplan Points will immediately be forfeited.

Aeroplan reserves the right to restrict or refuse Aeroplan Membership in the Aeroplan Program for any reason, in its sole discretion, including, if you do not meet the requirements set forth in these Terms and Conditions, if you are suspected of fraud or illicit conduct or have had an Aeroplan Membership previously revoked or terminated by Aeroplan.

Unauthorized reproduction of any Aeroplan Membership card or number, or fraudulent misrepresentation of an Aeroplan Membership is prohibited and can result in legal action. Aeroplan Membership cards and Membership numbers belong to Aeroplan and may be revoked at any time in its sole discretion.

11. No Property or Vested Rights

The accumulation of Aeroplan Points does not entitle you to any vested rights and, in accumulating Aeroplan Points, you may not rely upon the continued availability of any reward, benefit or privilege, including without limitation any reward price, redemption/reward chart, status privilege or Aeroplan credit card cardholder benefits.

With the exception of the specific rules relating to Aeroplan Family Sharing, Aeroplan Points, and any other benefits, privileges and rewards of the Aeroplan Program are personal to you and cannot be assigned, traded, bartered, willed, exchanged for cash, or otherwise transferred, except as may be authorized by Aeroplan, at its sole discretion and in accordance with these Terms and Conditions. Any assignment or transfer in violation of these Terms and Conditions may, at Aeroplan's discretion, result in the termination of your Aeroplan Membership and the cancellation of the affected Aeroplan Points, benefits, privileges and rewards, as the case may be.

Aeroplan Points have no monetary value and cannot under any circumstances form the basis of a monetary claim against Aeroplan, its affiliates or any participating partners or suppliers. Aeroplan may, in its sole discretion, allow you, from time to time, to purchase, gift or transfer Aeroplan Points to another Member. Additional information on how you can purchase, gift or transfer Aeroplan Points can be found here.

Unless otherwise permitted by Aeroplan, Aeroplan Points cannot be transferred or converted to and from another loyalty program currency. You should always consult our website for the most current ability (if any) to transfer or convert Aeroplan Points to and from other loyalty program currencies. For your convenience, additional information on permitted conversions can be found here.

12. Changes to these Terms and Conditions and the Aeroplan Program

Subject to applicable law, Aeroplan reserves the right to unilaterally amend, restrict, suspend, extend or otherwise alter each and every one of these Terms and Conditions, each and every additional term and condition of the Aeroplan Program and each and every feature and benefit of the Aeroplan Program at any time, including, but not limited to, the terms, conditions and obligations contained in each section of these Terms and Conditions: (i) The nature of the Aeroplan Program; (ii) Enrollment in the Aeroplan Program; (iii) Online Access to your Aeroplan Membership Information and Account; (iv) Our Communications with You; (v) Keeping your Aeroplan Membership Information Secure and Up-to-Date; (vi) Accumulation and Redemption of Aeroplan Points; (vii) Aeroplan Family Sharing; (viii) Account Inactivity; (ix) Termination of your Aeroplan Membership; (x) Prohibited Activity; (xi) No Property or Vested Rights; (xii) Changes to these Terms and Conditions and the Aeroplan Program; (xiii) Additional Terms and Conditions of Aeroplan's Participating Partners and Suppliers; (xiv) Adjustments and Liability in case of Errors; (xv) Limitation of Liability; (xvi) Taxes, Fees and other Charges; (xvii) Governing Law and Dispute Resolution; (xviii) Aeroplan Privacy Policy; (xix) General Provisions; (xx) Transitional Terms and Conditions; (xxi) Contact Information; and (xxii) Effective Date.

Aeroplan may from time to time, sponsor or provide time-limited promotions and offers relating to the Aeroplan Program. The provision of such promotions and offers do not constitute a change to these Terms and Conditions.

Notification required pursuant to these Terms and Conditions will be provided to you in accordance with applicable law and Section 4 of these Terms and Conditions. For Quebec residents, such notification will be provided between the 90th and 60th day before a change comes into effect. The notification will set out the new clause, or the amended clause and how it read formerly, and the date on which the change will come into effect.

Unless you expressly terminate your Aeroplan Membership upon a change to these terms and conditions, your continued participation in the Aeroplan Program will constitute your consent to a change to these Terms and Conditions, as amended.

13. Additional Terms and Conditions of Aeroplan's Participating Partners and Suppliers

Aeroplan has a variety of participating partners and suppliers that permit the accumulation and redemption of Aeroplan Points in association with their products and services. These participating partners and suppliers are independent entities and have their own additional terms and conditions and policies that apply to the accumulation and redemption of Aeroplan Points, which terms and conditions you must accept in order to accumulate or redeem with them as applicable. Aeroplan is not responsible for the terms and conditions under which they provide for the accumulation of Aeroplan Points or for the nature or quality of the products or services redeemed through them.

Flight Reward redemptions are subject to those additional terms and conditions imposed by the airline that is providing the reservation and the air transportation services that are provided pursuant to a Flight Reward are subject to each airline's tariffs, conditions of carriage, policies and international conventions and arrangements. Aeroplan does not own, manage, operate or control any airline, nor is Aeroplan responsible for any airline activities relating to, and including, flight schedules, seat selection, baggage allowance and applicable fees, schedule changes, and flight cancella tions or delays. For your convenience, the additional pricing and policies applicable to Flight Rewards can be found here.

Participating partners' and suppliers' terms and conditions (including for certainty, those of airline partners), may change from time to time and without notice from Aeroplan. By way of example, participating partners and suppliers may, at their discretion, change the amount of Aeroplan Points required for redemption of their products and services or the number of Aeroplan Points credited for a transaction, or impose other restrictions upon the use of their products and services. You should always verify directly with each partner or supplier to obtain their most current terms and conditions.

In the unlikely event that an Aeroplan participating partner or supplier becomes insolvent, Aeroplan reserves the right to reverse any Aeroplan Points that were accumulated by you through that partner or supplier within the 30-day period prior to the partner's or supplier's insolvency or anytime thereafter.

14. Adjustments and Liability in Case of Errors

Aeroplan reserves the right to make any adjustments and correct any errors, at any time and for any reason, with or without notice, including if Aeroplan Points have been erroneously earned or credited to your Account or earned at an incorrect, higher earn rate.

Aeroplan and each of its participating partners and suppliers, may also refuse Aeroplan rewards, reverse Aeroplan rewards already claimed, or deduct additional Aeroplan Points from your Account where an error in the Aeroplan Points required for the reward existed at the time of reward claim. These rights will be applied whether that error occurred through an act or omission by Aeroplan or one of its participating partners or suppliers.

15. Limitation of Liability

Aeroplan (including its affiliates and representatives) assumes no liability to you for any reason whatsoever, including without limitation, as a result of any change or termination to the Aeroplan Program (including any changes or removal of participating partners and suppliers), any changes to accumulation or redemption requirements, or for any errors relating to your Aeroplan Membership or Account information.

By joining or participating in the Aeroplan Program, you (and your parent or legal guardian, as the case may be) agree to release and discharge Aeroplan, our affiliates and representatives, and each of our and their respective officers,

directors, agents, representatives, successors and assigns, from any loss, liability, claim, demand, damage or expense asserted by any person or entity including, without limitation, relating in any way to the Aeroplan Program, your participation in the Aeroplan Program or the accumulation or redemption or use of any product or service obtained in connection with the Aeroplan Program.

Furthermore, Aeroplan (including our affiliates and representatives) is not liable in any manner for any tax consequences which result from your participation in the Aeroplan Program. You are solely responsible for the reporting of any income tax benefits and the payment of any taxes.

In no event shall Aeroplan, including our affiliates and representatives, and each of our and their respective officers, directors, agents, successors and assigns, be liable for any direct, indirect, punitive, incidental, special, economic, exemplary or consequential damages of any kind, whether based in contract, tort or otherwise, which arise out of or are in any way connected with your Aeroplan Membership, the Aeroplan Program or these Terms and Conditions.

16. Taxes, Fees and other Charges

You are responsible for all taxes, fees, charges (including but not limited to departure and security charges), surcharges and levies imposed by, or with, the authority of any government or governmental authority, airport, airport authority, aviation authority, air carrier or airline (including but not limited to those in respect to any rewards or benefit) and any service fees imposed by Aeroplan.

17. Governing Law and Dispute Resolution

The Aeroplan Program, including these Terms and Conditions, is governed by the provincial laws of the province of Ontario and the federal laws applicable therein, without reference to conflict of laws provisions. Any disputes relating in any way to these Terms and Conditions, the Aeroplan Program or Aeroplan Membership shall be submitted to the courts of the Province of Ontario which shall have exclusive jurisdiction over such disputes. However, in respect of residents of the Province of Quebec, these Terms and Conditions are governed by the provincial laws of the Province of Quebec and the federal laws applicable therein. For certainty, enrollment in the Aeroplan Program occurs in the Province of Ontario upon confirmation by Aeroplan to you of your Aeroplan Membership.

18. Aeroplan Privacy Policy

Aeroplan takes your privacy seriously. The Aeroplan Privacy Policy ("**Privacy Policy**") describes how we collect, use and disclose your personal information ("**data**") to deliver our program to you. Those data practices are integral to the Aeroplan Program value exchange. In return for your data, we maximize the value of your membership to you by offering personalized and relevant opportunities to earn and redeem points. Accordingly, to participate in the Aeroplan Program, you must consent to the terms of the Privacy Policy which can be found here and the collection, use and disclosure of your personal information that it describes, as modified from time to time. This condition does not apply to members in the European Economic Area, United Kingdom and Switzerland, who must acknowledge the Privacy Policy as adapted.

19. General

No waiver by Aeroplan of any breach or default hereunder shall be deemed to be a waiver of any preceding or subsequent breach or default. Each of the provisions contained in these Terms and Conditions is distinct and severable and a declaration of invalidity or unenforceability of any such provision or part thereof by a court of competent jurisdiction will not affect the validity or enforceability of any other provision of these Terms and Conditions.

Aeroplan reserves the right to sell, transfer or assign all or part of the Aeroplan Program to any third party.

Aeroplan reserves the right to withdraw or temporarily change or suspend all or part of the Aeroplan Program in any way, in the event of a material error, omission, technical problem, computer virus or bugs, tampering, unauthorized intervention, fraud, technical failure or any other cause beyond our reasonable control that interferes with the proper conduct of any aspect of the Aeroplan Program as set out in these Terms and Conditions. Any attempt to deliberately damage or to undermine the legitimate operation of the Aeroplan Program in any way (as Aeroplan may determine in our sole discretion) could be a violation of criminal or civil laws and should such an attempt be made, we reserve the right to seek remedies and damages to the fullest extent permitted by law.

20. Transitional Terms and Conditions

Certain activities and transactions, including redemptions, that were made prior to November 8, 2020, being the Effective Date of these Terms and Conditions, continue to be governed by the following terms and conditions for a limited time as specified below (collectively, the "**Transitional Terms and Conditions**"):

Flight Reward Terms and Conditions: The Terms and Conditions in effect immediately prior to the Effective Date of these Terms and Conditions will continue to govern Flight Reward tickets booked prior to November 8, 2020 for travel up to and including November 6, 2021 but will be subject to the following modifications: (i) changes or cancellations to a Flight Reward ticket will be subject to a flat change or cancellation fee of CDN $100 per Flight Reward ticket plus applicable taxes, fees and charges; (ii) where a Flight Reward ticket includes, as part of that Flight Reward ticket, an infant that is not occupying a seat, and the Flight Reward ticket relates to travel that is not entirely within Canada or between Canada and the United States, such Flight Reward ticket will be subject to a discounted fare of CDN $25 plus any applicable taxes, fees and charges for each direction of travel; and (iii) any changes to a Flight Reward ticket will be subject to the revised pricing and policies of the new Aeroplan Flight Rewards which can be viewed here.

Hotel Booking Terms and Conditions: The Terms and Conditions in effect immediately prior to the Effective Date of these Terms and Conditions will continue to govern Hotel Booking redemptions, where any such redemption has been initiated by a Member up to and including November 7, 2020 for a hotel stay after November 7, 2020.

Activities/Merchandise Terms and Conditions: The Terms and Conditions in effect immediately prior to the Effective Date of these Terms and Conditions will continue to govern Activities/Merchandise redemptions, where any such redemption has been initiated by a Member up to and including November 7, 2020 but will be subject to the following modifications: Members will only be able to verify order history, delivery tracking and shipment status by contacting the Aeroplan Contact Centre.

Aeroplan e-Store Terms and Conditions: The Terms and Conditions in effect immediately prior to the Effective Date of these Terms and Conditions will continue to govern e-Store transactions, where any such transaction has been initiated by a Member up to and including November 7, 2020.

The Aeroplan Status Terms and Conditions: The Terms and Conditions in effect immediately prior to the Effective Date of these Terms and Conditions ("**Previous Terms**") contained provisions pursuant to which Members could earn Aeroplan status. Any Member who earned Aeroplan status in the calendar year 2019 ("**2019 Members**") will continue to enjoy the benefits that were part of the Previous Terms related to Aeroplan status achieved by such 2019 Member but with the following modification, effective as of November 8, 2020: 1) the reduction on Aeroplan Points required to redeem for Market Fare Flight Rewards will no longer apply and will be replaced with preferred pricing for Flight Rewards until December 31, 2020; and 2) the preferential rate on Flight Reward fees will no longer apply. With the modifications described above, Aeroplan status will be valid for 2019 Members until December 31, 2020 after which all Aeroplan status will be permanently terminated. As a result of the termination of Aeroplan status as of December 31, 2020, any Member (including 2019 Members) who earned Aeroplan status in the qualification period between January 1, 2020 and February 29, 2020 ("**2020 Members**") and would otherwise have enjoyed the benefits that were part of the Previous Terms related to Aeroplan status achieved by such 2020 Member, will no longer receive any such benefits and instead will receive Aeroplan 25K Status for 2021 and a grant of Aeroplan Points (to be deposited into the Account of such 2020 Member by January 31, 2021) as follows: (i) 5,000 Aeroplan Points for 2020 Members who earned 2021 Diamond Status; (ii) 2,500 Aeroplan Points for 2020 Members who earned 2021 Black Status; and (iii) 250 Aeroplan Points for 2020 Members who earned 2021 Silver Status.

As each Transitional Term and Condition is no longer relevant, it will no longer apply and will be considered as deleted from these Terms and Conditions and any reference to them on the website will also be removed.

21. Contact Information

If you have any questions about the Aeroplan Program, please go online at aircanada.com/aeroplan or call 1-800-361-5373.

22. Effective Date

These Terms and Conditions are effective November 8, 2020 ("**Effective Date**").

Conditions générales du Programme Aéroplan

1. Le Programme Aéroplan

Le programme Aéroplan (« **Programme Aéroplan** ») est le programme de primes et de reconnaissance pour la fidélité exploité par Aéroplan inc. (« **Aéroplan** » « **nous** », « **notre** » et « **nos** »), filiale d'Air Canada. Le programme Aéroplan permet aux particuliers et, dans le cas d'un mineur, à un parent ou à un tuteur légal de devenir membres (« **Membre** », « **vous** », « **votre** » et « **vos** »), d'ouvrir un compte Aéroplan (« **Compte** »), d'accumuler des points Aéroplan (« **Points Aéroplan** ») en achetant des produits et des services de partenaires et fournisseurs participants, et d'échanger des Points Aéroplan contre un éventail de voyages, de marchandises, de cartes-cadeaux et d'autres primes directement auprès des partenaires participants ou par l'entremise des fournisseurs tiers d'Aéroplan, le tout conformément aux présentes conditions générales (« **Conditions générales** »).

Les présentes Conditions générales remplacent toutes les autres conditions générales que nous pouvons vous avoir fournies et elles régissent votre participation en tant que Membre du Programme Aéroplan. En participant au Programme Aéroplan, vous (ou le parent ou le tuteur légal agissant en votre nom, selon le cas) acceptez les présentes Conditions générales, ce qui comprend les modifications qui peuvent y être apportées à l'occasion, et acceptez de vous y conformer.

2. Adhésion à Aéroplan

L'adhésion au Programme Aéroplan (« **Adhésion à Aéroplan** ») est gratuite et se limite aux personnes physiques. Sauf autorisation de notre part et à notre seule discrétion, les sociétés, fiducies, partenariats ou autres entités ne peuvent adhérer au Programme Aéroplan.

Vous ne pouvez adhérer au Programme Aéroplan qu'une seule fois, de façon individuelle, en utilisant votre nom légal complet tel qu'il est indiqué sur votre passeport ou, si vous n'avez pas de passeport, sur une pièce d'identité délivrée par le gouvernement.

Les mineurs, c'est-à-dire les enfants n'ayant pas atteint l'âge de la majorité dans leur province, territoire ou juridiction de résidence, ne peuvent adhérer au Programme Aéroplan que par l'intermédiaire de leur parent ou de leur tuteur légal. En inscrivant un mineur au Programme Aéroplan, vous confirmez que : i) vous êtes le parent ou le tuteur légal du mineur; et ii) vous, et non le mineur, fournissez les renseignements sur le mineur à Aéroplan. Vous devez inscrire un mineur en utilisant une adresse électronique unique et valide qui vous appartient et est gérée par vous, et qui n'est pas associée à un autre Compte.

3. Accès en ligne à vos renseignements d'Adhésion à Aéroplan et à votre Compte Aéroplan

Les Adhésions à Aéroplan et les Comptes sont administrés en ligne uniquement. Vous devez posséder une adresse électronique valide. Il vous incombe, en utilisant votre adresse électronique valide, de créer des identifiants en ligne afin d'accéder à votre Compte, de consulter l'information qu'il contient, notamment les transactions, les messages de notre part et les mises à jour du Compte, et d'effectuer des transactions.

Les renseignements sur votre Adhésion à Aéroplan et votre Compte peuvent également être obtenus en communiquant avec un Centre Aéroplan.

4. Moyen de communication

Nous communiquerons avec vous par courriel au sujet de votre Compte. En participant au Programme Aéroplan, vous acceptez que toutes les communications relatives au Programme Aéroplan, à l'Adhésion à Aéroplan et à votre Compte puissent vous être envoyées par voie électronique et, à moins que nous en décidions autrement, par voie électronique uniquement.

Vous pouvez recevoir occasionnellement des offres de marketing personnalisées ou exclusives s'adressant à certains segments de Membres Aéroplan. Vous pouvez retirer votre consentement à la réception de telles offres à tout moment en mettant à jour votre profil ici, en cliquant sur le lien pour se désabonner fourni dans les courriels de marketing, en répondant « STOP » aux messages texte de marketing ou en communiquant avec un Centre Aéroplan.

5. Conservation sécuritaire et à jour des renseignements sur votre Adhésion à Aéroplan

Il vous incombe de protéger et de conserver d'une façon sécuritaire votre Adhésion à Aéroplan et les renseignements contenus dans votre Compte, notamment vos identifiants en ligne, vos mots de passe, vos numéros d'identification personnels et votre carte physique de Membre Aéroplan. Vous devez faire en sorte d'empêcher toute utilisation malveillante en veillant à ce qu'aucun tiers non autorisé n'ait accès aux renseignements sur votre Adhésion à Aéroplan et votre Compte. Si vous suspectez que les renseignements sur votre Adhésion à Aéroplan ou votre Compte font l'objet d'un accès non autorisé ou d'une utilisation malveillante, vous devez nous en avertir immédiatement en communiquant avec un Centre Aéroplan.

Pour des raisons de sécurité et de protection des renseignements personnels, et à moins que la loi ne l'autorise ou ne l'exige, les renseignements sur l'Adhésion à Aéroplan et le Compte ne seront communiqués qu'au Membre ou, dans le cas d'un mineur, au parent ou au tuteur en dossier ou encore à une personne autorisée par le Membre à accéder aux renseignements sur l'Adhésion à Aéroplan ou le Compte du Membre.

Il vous incombe également de mettre à jour les renseignements relatifs à votre Adhésion à Aéroplan, notamment tout changement de nom légal, d'adresse électronique, de numéro de téléphone, d'adresse résidentielle et de province, territoire ou juridiction de résidence. Nous aurons le droit de nous en remettre à votre province, territoire ou juridiction de résidence jusqu'à ce que vous modifiez ces renseignements auprès de nous. Vous pouvez mettre à jour en ligne les renseignements sur votre Adhésion à Aéroplan en accédant à votre Compte ou en appelant un Centre Aéroplan. Il peut nous arriver à tout moment de vous demander de confirmer ou de mettre à jour vos renseignements personnels ou de valider leur exactitude, et vous êtes responsable d'accéder à notre demande. Nous ne pouvons être tenus responsables si nous n'arrivons pas à communiquer avec vous parce que les renseignements que vous nous avez fournis ne sont pas à jour ou exacts, ou que vous n'avez pas répondu à une demande de validation. Aéroplan peut toujours se fier à l'exactitude des renseignements sur l'Adhésion à Aéroplan figurant dans votre Compte, à moins que vous ne l'informiez du contraire en mettant à jour les renseignements sur votre Adhésion à Aéroplan.

6. Accumulation et échange des Points Aéroplan

Afin de pouvoir accumuler ou échanger des Points Aéroplan, vous devez être un Membre en règle, autrement dit, vous devez vous conformer entièrement aux présentes Conditions générales et, le cas échéant, à toute condition supplémentaire d'Aéroplan et de ses partenaires et fournisseurs participants (« **en règle** »).

Les Points Aéroplan s'accumulent à l'achat de produits et services des partenaires et fournisseurs participants, et en effectuant des achats avec une carte de crédit Aéroplan. Les Points Aéroplan peuvent également être accumulés par le biais d'offres promotionnelles d'une durée limitée d'Aéroplan ou des partenaires et fournisseurs participants.

Sous réserve de la politique de tout partenaire participant, les Points Aéroplan sont accumulés par le Membre dont le numéro de Membre est fourni pour l'achat donnant lieu à l'accumulation des Points Aéroplan. Dans le cas des services de transport aérien, les Points Aéroplan sont accumulés par le Membre qui voyage et dont le nom et le numéro de Membre Aéroplan figurent sur le billet. Pour les achats effectués avec une carte de crédit Aéroplan, les Points Aéroplan sont également accumulés par le Membre qui est le titulaire principal de la carte.

Sauf autorisation contraire d'Aéroplan, les achats de produits et de services auprès des partenaires et fournisseurs participants effectués avant l'Adhésion à Aéroplan ne permettent pas l'accumulation de Points Aéroplan.

Les Points Aéroplan peuvent être échangés contre un éventail de voyages, marchandises, cartes-cadeaux et autres primes offerts par les partenaires et fournisseurs participants d'Aéroplan, le tout conformément aux présentes Conditions générales et à toute autre condition supplémentaire qui pourrait s'appliquer à un échange en particulier. Le nombre de Points Aéroplan à échanger contre certaines primes, telles que des vols (notamment ceux exploités par Air Canada) et des séjours à l'hôtel, peut varier et changer en fonction de la disponibilité des stocks, du moment de l'échange et d'une série d'autres facteurs qui sont déterminés par Aéroplan et ses partenaires et fournisseurs participants.

Les partenaires et fournisseurs participants ainsi que les primes, les marchandises et les cartes-cadeaux offertes peuvent changer à tout moment et sans préavis.

7. Partage familial Aéroplan

Les définitions suivantes s'appliquent aux présentes Conditions générales relatives au partage familial Aéroplan :

« **Chef de famille** » – Membre qui crée et gère le Compte commun et qui est habilité à i) inviter jusqu'à sept autres Membres à participer au Compte commun; ii) déterminer si chaque Membre invité à participer au Compte commun est seulement un contributeur ou un contributeur et un échangeur; et iii) exclure un Membre existant d'un Compte commun.

« **Membre de la famille** » – Chef de famille ou Membre invité à participer à un Compte commun et qui est désigné par le Chef de famille comme étant uniquement un contributeur ou un contributeur et un échangeur.

« **Compte commun** » – Groupe composé d'au moins deux Membres et d'au plus huit Membres, chacun en règle, qui ont des liens familiaux et qui acceptent de partager leurs Points Aéroplan dans un seul solde de Points Aéroplan pour accumuler collectivement des Points Aéroplan et en faciliter l'échange uniquement à des fins personnelles et non pour une utilisation commerciale ou autre.

Vous devez avoir 18 ans ou plus pour être un Chef de famille. Vous pouvez créer un Compte commun et inviter des membres de votre famille qui sont des Membres à participer à votre Compte commun en vous connectant à votre Compte en ligne et en suivant les étapes prescrites. Vous ne pouvez participer qu'à un seul Compte commun à la fois.

Lorsque vous créez un Compte commun ou que vous êtes invité à y participer, tous vos Points Aéroplan existants sont partagés avec ceux des autres Membres de la famille. Si vous êtes le Chef de famille ou êtes désigné par le Chef de famille comme un contributeur et un échangeur de Points Aéroplan dans le Compte commun, vous pouvez, à votre seule discrétion, échanger la totalité ou une partie des Points Aéroplan qui sont partagés dans le Compte commun, y compris les Points Aéroplan qui ont été accumulés par d'autres Membres de la famille. Les Membres de la famille ne pourront pas échanger de points uniquement à partir de leur propre solde de Points Aéroplan. Si vous êtes désigné par le Chef de famille uniquement comme contributeur, vous ne pourrez pas échanger les Points Aéroplan partagés dans le Compte commun et vous pourrez seulement contribuer à l'accumulation de Points Aéroplan dans ce Compte commun. En vous joignant à un Compte commun, vous devrez reconnaître et accepter les règles propres à l'accumulation et à l'échange de Points Aéroplan partagés, y compris et sans s'y limiter, la capacité des autres Membres de la famille à échanger des Points Aéroplan que vous avez accumulés individuellement et à voir certains renseignements sur votre Adhésion à Aéroplan et votre Compte. Aéroplan n'assume aucune responsabilité en cas de perte subie par un Membre de la famille découlant des actions d'un autre Membre de la famille dans le Compte commun, y compris de l'échange de vos Points Aéroplan par un autre Membre de la famille.

Lorsqu'un Membre de la famille échange des Points Aéroplan partagés dans un Compte commun, les Points Aéroplan sont déduits du compte de chaque Membre de la famille au prorata de leur solde de Points Aéroplan au moment de l'échange. À partir de votre Compte en ligne, vous pourrez consulter le solde total de Points Aéroplan du Compte commun et de chacun des Membres de la famille.

Vous ne pouvez quitter un Compte commun que trois mois après avoir commencé à y participer ou l'avoir créé. Si vous quittez un Compte commun, vous conserverez les Points Aéroplan qui restent dans votre Compte. Vous pourrez participer à un autre Compte commun ou en créer un seulement six mois après avoir quitté le précédent. Si un Chef de famille demande à quitter un Compte commun, le Compte commun sera dissous et le Chef de famille et chaque Membre de la famille conserveront les Points Aéroplan qui restent dans leur Compte au moment où le Compte commun est dissous. En cas de décès ou d'inaptitude d'un Chef de famille ou de résiliation de l'Adhésion à Aéroplan du Chef de famille pour quelque raison que ce soit, Aéroplan dissoudra automatiquement le Compte commun.

Aéroplan se réserve le droit de vous demander de valider votre lien de parenté avec les autres Membres de la famille à tout moment. Si nous soupçonnons une activité mensongère, frauduleuse ou illégale liée à un Compte commun quelle qu'elle soit, nous pouvons, à notre seule discrétion, empêcher temporairement ou définitivement un Membre de la famille ou tous les Membres de la famille de participer à un Compte commun ou d'accumuler ou d'échanger des Points Aéroplan, ou nous pouvons suspendre le Compte commun ou l'Adhésion à Aéroplan connexe ou toutes les Adhésions à Aéroplan connexes ou y mettre fin, et fermer un ou la totalité des Comptes connexes.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le partage familial Aéroplan, consulter ici.

8. Inactivité d'un Compte

Tous les Points Aéroplan figurant dans un Compte inactif sont perdus. Sauf autorisation contraire d'Aéroplan, et à sa seule discrétion, votre Compte devient inactif si vous n'avez pas accumulé ou échangé de Points Aéroplan pendant 18 mois consécutifs. Si un Compte est inactif pendant cinq années consécutives, nous nous réservons le droit de résilier votre Adhésion à Aéroplan, de fermer votre Compte et de réattribuer votre numéro Aéroplan.

Si vous participez au partage familial Aéroplan, l'échange de Points Aéroplan par tout Membre de la famille constituera une activité dans le Compte de chaque Membre de la famille qui a au moins un Point Aéroplan dans son Compte, ce qui évite que le Compte soit inactif.

9. Résiliation de votre Adhésion à Aéroplan

Vous pouvez résilier votre Adhésion à Aéroplan et fermer votre Compte à tout moment, et ce, sans frais ni pénalité. Vous devriez échanger tous les Points Aéroplan contenus dans votre Compte avant une telle résiliation. Les Points Aéroplan contenus dans votre Compte au moment où vous résiliez votre Adhésion à Aéroplan ou fermez votre Compte seront immédiatement perdus et vous n'aurez plus aucun droit ni en tant que Membre ni à l'égard de ces Points Aéroplan.

Le décès ou la faillite personnelle d'un Membre entraîne également la résiliation de l'Adhésion à Aéroplan.

10. Activités interdites

L'Adhésion à Aéroplan est un privilège qui peut être suspendu, annulé ou résilié à tout moment, pour quelque raison que ce soit, et sans compensation. Les raisons de la suspension, de la révocation ou de la résiliation comprennent, mais ne sont pas limitées à :

- tout abus par un Membre des présentes Conditions générales, d'une condition supplémentaire applicable ou de tout avantage, privilège ou prime en lien avec le Programme Aéroplan;
- toute fausse déclaration d'un Membre à Aéroplan, ses sociétés affiliées, ses partenaires et fournisseurs participants ou toute entité associée au Programme Aéroplan ou y participant; ou
- toute autre action ou conduite d'un Membre qu'Aéroplan juge, à sa seule discrétion, comme étant dommageable pour Aéroplan, le Programme Aéroplan ou les intérêts des sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs participants d'Aéroplan. Si votre participation au Programme Aéroplan est résiliée par Aéroplan conformément aux dispositions du présent point, tous les Points Aéroplan accumulés seront immédiatement perdus.

Aéroplan se réserve le droit de limiter ou de refuser l'Adhésion à Aéroplan pour quelque raison que ce soit, à sa seule discrétion, notamment si vous ne respectez pas les exigences stipulées dans les présentes Conditions générales, si vous êtes soupçonné de fraude ou de conduite illicite ou si Aéroplan a précédemment annulé ou résilié votre Adhésion à Aéroplan.

La reproduction non autorisée d'une carte ou d'un numéro de Membre Aéroplan, ou une déclaration frauduleuse et inexacte relative à une Adhésion à Aéroplan est interdite et peut entraîner des poursuites judiciaires. Les cartes et les numéros de Membre Aéroplan appartiennent à Aéroplan, qui peut les révoquer en tout temps à sa seule discrétion.

11. Aucun droit de propriété ou droit acquis

L'accumulation de Points Aéroplan ne vous confère aucun droit acquis et, en accumulant des Points Aéroplan, vous ne pouvez pas présumer de la disponibilité continue des primes, avantages et privilèges, y compris, sans s'y limiter, des prix de primes, de tableaux d'échange ou de primes, de privilèges selon le statut ou d'avantages accordés aux titulaires de cartes de crédit Aéroplan.

Exception faite des règles particulières liées au partage familial Aéroplan, les Points Aéroplan et tout autre avantage, privilège ou prime du Programme Aéroplan vous sont attribués personnellement et ne peuvent pas être cédés, négociés, troqués, légués ou échangés contre de l'argent, ou autrement transférés, sauf dans les cas autorisés par Aéroplan, à sa seule discrétion et en conformité avec les présentes Conditions générales. Toute cession ou tout transfert qui viole les présentes Conditions générales peut, à la discrétion d'Aéroplan, entraîner la résiliation de votre Adhésion à Aéroplan et l'annulation des Points, avantages, privilèges et primes Aéroplan en cause, selon le cas.

Les Points Aéroplan n'ont aucune valeur pécuniaire et ne peuvent, en aucun cas, faire l'objet d'une réclamation pécuniaire auprès d'Aéroplan, de ses sociétés affiliées ou de tout partenaire ou fournisseur participant. Aéroplan peut, à sa seule discrétion, vous permettre occasionnellement d'acheter ou de donner en cadeau des Points Aéroplan ou d'en transférer à un autre Membre. Des renseignements supplémentaires sur la façon dont vous pouvez acheter, donner en cadeau ou transférer des Points Aéroplan sont disponibles ici.

Sauf autorisation contraire de la part d'Aéroplan, les Points Aéroplan ne peuvent pas être transférés ou convertis dans l'unité d'accumulation d'un autre programme de fidélité. Vous devriez toujours consulter notre site Web pour vérifier s'il est possible (le cas échéant) de transférer ou de convertir des Points Aéroplan dans des unités d'accumulation d'autres programmes de fidélité. Pour des renseignements supplémentaires sur les conversions autorisées, cliquer ici.

12. Modifications apportées aux présentes Conditions générales et au Programme Aéroplan

Sous réserve des lois applicables, Aéroplan se réserve le droit de modifier, de limiter, de suspendre, de prolonger ou de changer unilatéralement toutes les présentes Conditions générales, de même que toutes les conditions supplémentaires du Programme Aéroplan et toutes les caractéristiques et tous les privilèges du Programme Aéroplan, à tout moment, y compris, sans s'y limiter, les conditions et les obligations contenues dans chaque point des présentes Conditions générales, notamment : i) Le Programme Aéroplan; ii) Adhésion à Aéroplan; iii) Accès en ligne à vos renseignements d'Adhésion à Aéroplan et à votre Compte Aéroplan; iv) Moyen de communication; v) Conservation sécuritaire et à jour des renseignements sur votre Adhésion à Aéroplan; vi) Accumulation et échange des Points Aéroplan; vii) Partage familial Aéroplan; viii) Inactivité d'un Compte; ix) Résiliation de votre Adhésion à Aéroplan; x) Activités interdites; xi) Aucun droit de propriété ou droit acquis; xii) Modifications apportées aux présentes Conditions générales et au Programme Aéroplan; xiii) Conditions supplémentaires des partenaires et fournisseurs participants d'Aéroplan; xiv) Redressements et responsabilité en cas d'erreurs; xv) Limitation de responsabilité; xvi) Taxes, frais, droits et autres suppléments; xvii) Droit applicable et résolution de différends; xviii) Politique d'Aéroplan sur la vie privée; xix) Généralités; xx) Conditions transitoires; xxi) Coordonnées; et xxii) Date d'entrée en vigueur.

Aéroplan peut occasionnellement commanditer ou proposer des promotions et des offres d'une durée limitée ayant trait au Programme Aéroplan. La prestation de telles promotions et offres ne constitue pas une modification des présentes Conditions générales.

L'avis requis aux termes des présentes Conditions générales vous sera fourni en conformité avec les lois applicables et le point 4 des présentes Conditions. Pour les résidents du Québec, cet avis sera fourni entre le 90^{e} et le 60^{e} jour précédant l'entrée en vigueur d'une modification. L'avis contiendra la nouvelle disposition, ou la disposition modifiée et le libellé de l'ancienne disposition, et la date à laquelle la modification entrera en vigueur.

Sauf si vous résiliez expressément votre Adhésion à Aéroplan à la suite d'une modification des présentes Conditions générales, votre participation continue au Programme Aéroplan constituera votre acceptation d'une modification apportée aux présentes Conditions générales, telles que modifiées.

13. Conditions supplémentaires des partenaires et fournisseurs participants d'Aéroplan

Aéroplan a un éventail de partenaires et fournisseurs participants qui permettent l'accumulation et l'échange de Points Aéroplan en lien avec leurs produits et services. Ces partenaires et fournisseurs participants sont des entités indépendantes qui ont leurs propres conditions et politiques supplémentaires qui s'appliquent à l'accumulation et à l'échange de Points Aéroplan. Vous devez accepter lesdites conditions pour pouvoir accumuler ou échanger des Points Aéroplan, le cas échéant. Aéroplan n'est pas responsable desdites conditions régissant l'accumulation de Points Aéroplan ni de la nature ou de la qualité des produits ou services acquis en échange de ces points.

Les échanges portant sur des primes aériennes sont assujettis aux conditions supplémentaires imposées par la société aérienne qui fournit la réservation. Les services de transport aérien obtenus au moyen d'une prime aérienne sont assujettis aux tarifs, aux conditions générales de transport, aux politiques et aux conventions et aux ententes internationales de chaque société aérienne. Aéroplan ne possède, ne gère, n'exploite et ne contrôle pas de société aérienne, et n'est pas non plus responsable des activités des transporteurs aériens liées notamment à l'horaire, à la sélection de places, à la franchise de bagages et aux frais applicables, aux modifications de l'horaire et aux annulations ou retards de vols. Pour consulter la tarification et les politiques supplémentaires applicables aux primes aériennes, cliquer ici.

Les conditions des partenaires et fournisseurs participants (y compris, pour plus de certitude, celles des sociétés aériennes partenaires) peuvent être modifiées occasionnellement, et ce, sans préavis d'Aéroplan. À titre d'exemple, les partenaires et fournisseurs participants peuvent, à leur seule discrétion, modifier le nombre de Points Aéroplan requis pour acquérir leurs produits et services ou le nombre de Points Aéroplan crédités pour une transaction, ou encore imposer d'autres restrictions sur l'utilisation de leurs produits et services. Vous devriez toujours vérifier la plus récente version de leurs conditions directement auprès des partenaires et fournisseurs.

Dans le cas peu probable où un partenaire ou fournisseur participant d'Aéroplan deviendrait insolvable, Aéroplan se réserve le droit d'annuler les Points Aéroplan que vous aviez accumulés grâce à ce partenaire ou fournisseur au cours des 30 jours précédant son insolvabilité ou à tout moment par la suite.

14. Redressements et responsabilité en cas d'erreur

Aéroplan se réserve le droit d'apporter des ajustements et de corriger toute erreur, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, avec ou sans préavis, y compris si des Points Aéroplan ont été à tort accumulés ou crédités à votre Compte ou s'ils ont été accumulés à un taux supérieur erroné.

Aéroplan et chacun de ses partenaires et fournisseurs participants peuvent aussi refuser de verser des primes Aéroplan, annuler des primes Aéroplan déjà versées ou déduire des Points Aéroplan supplémentaires de votre Compte si une erreur s'est produite dans le nombre de Points Aéroplan requis pour acquérir la prime au moment où celle-ci a été demandée. Ces droits s'appliqueront, que cette erreur découle d'une action ou d'une omission d'Aéroplan ou de l'un de ses partenaires ou fournisseurs participants.

15. Limitation de responsabilité

Aéroplan (y compris ses sociétés affiliées et représentants) n'assume aucune responsabilité envers vous pour quelque raison que ce soit, sans s'y limiter, à l'égard de toute modification ou résiliation du Programme Aéroplan (y compris tout changement ou retrait de partenaires et fournisseurs participants), de toute modification aux conditions d'accumulation ou d'échange ou de toute erreur ayant trait aux renseignements sur votre Adhésion à Aéroplan ou votre Compte.

En adhérant ou en participant au Programme Aéroplan, vous (et votre parent ou tuteur légal, selon le cas) acceptez de libérer et de dégager Aéroplan, ses sociétés affiliées et ses représentants, ainsi que chacun de leurs dirigeants, administrateurs, mandataires, représentants, successeurs et ayants droit respectifs de toute responsabilité à l'égard de toute perte, responsabilité, réclamation, mise en demeure, dommage ou dépense déclarés par une personne ou une entité, qui concernent, notamment, de quelque façon que ce soit le Programme Aéroplan, votre participation au Programme Aéroplan ou l'accumulation et l'échange de Points Aéroplan ou l'utilisation de tout produit ou service obtenu relativement au Programme Aéroplan.

En outre, Aéroplan (y compris ses sociétés affiliées et ses représentants) n'est d'aucune manière responsable des conséquences fiscales découlant de votre participation au Programme Aéroplan. Vous êtes seul responsable de déclarer des avantages fiscaux et de vous acquitter de toute obligation fiscale.

Aéroplan, ses sociétés affiliées et ses représentants, et chacun de leurs dirigeants, administrateurs, mandataires, successeurs et ayants droit respectifs, ne seront en aucun cas responsables de dommages directs, indirects, punitifs, accessoires, spéciaux, économiques ou exemplaires de quelque nature que ce soit, pour des motifs contractuels, délictuels ou autres, qu'ils découlent de votre Adhésion à Aéroplan, du Programme Aéroplan ou des présentes Conditions générales ou qu'ils y soient liés de quelque manière que ce soit.

16. Taxes, frais, droits et autres suppléments

Vous êtes responsable de l'ensemble des taxes, frais, droits et suppléments (tels que taxe de départ et droit de sûreté), qu'imposent un gouvernement, une autorité gouvernementale, un aéroport, une administration aéroportuaire, une autorité de l'aviation civile ou un transporteur aérien (notamment ceux liés à une prime ou à un avantage), et des frais d'administration facturés par Aéroplan.

17. Droit applicable et résolution de différends

Le Programme Aéroplan, y compris les présentes Conditions générales, est régi par les lois provinciales de l'Ontario et les lois fédérales qui s'y appliquent, sans référence aux dispositions sur les conflits de lois. Tout différend lié de

quelque façon que ce soit aux présentes Conditions générales, au Programme Aéroplan ou à l'Adhésion à Aéroplan doit être soumis aux tribunaux de la province de l'Ontario qui ont compétence exclusive sur ces différends. Toutefois, en ce qui concerne les résidents de la province de Québec, les présentes Conditions générales sont régies par les lois provinciales du Québec et les lois fédérales qui s'y appliquent. Pour lever toute incertitude, l'Adhésion à Aéroplan a lieu dans la province de l'Ontario dès que votre Adhésion à Aéroplan est confirmée par Aéroplan..

18. Politique d'Aéroplan sur la vie privée

Aéroplan prend très au sérieux la confidentialité de vos renseignements personnels. La politique d'Aéroplan sur la protection des renseignements personnels (« **Politique sur les renseignements personnels** ») décrit comment nous collectons, utilisons et communiquons vos renseignements personnels (les « **données** ») pour vous présenter notre programme. Ces pratiques concernant vos données font partie intégrante de la valeur d'échange du Programme Aéroplan. En échange de vos données, nous maximisons la valeur de votre adhésion au programme en vous offrant des occasions personnalisées et pertinentes d'accumuler et d'échanger des points. Par conséquent, pour participer au Programme Aéroplan, vous devez accepter les modalités de la Politique sur les renseignements personnels que vous pouvez consulter ici, ainsi qu'à la collecte, à l'utilisation et à la communication de vos renseignements personnels décrits dans ces modalités, qui peuvent être modifiées à l'occasion. Cette condition ne s'applique pas aux membres de l'Espace économique européen, du Royaume-Uni et de la Suisse, qui doivent accepter la Politique sur les renseignements personnels dans sa version adaptée.

19. Généralités

Aucune exonération de la part d'Aéroplan à l'égard d'un manquement ou d'un défaut au titre des présentes ne sera considérée comme une exonération à l'égard d'un manquement ou d'un défaut antérieur ou subséquent. Chacune des dispositions contenues dans les présentes Conditions générales est distincte et divisible. Une déclaration d'invalidité ou d'inapplicabilité de l'une de ces dispositions ou d'une partie de celles-ci par un tribunal compétent n'aura aucune incidence sur la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition des présentes Conditions générales.

Aéroplan se réserve le droit de vendre, de transférer ou de céder la totalité ou une partie du Programme Aéroplan à un tiers.

Aéroplan se réserve le droit de retirer ou de modifier ou de suspendre provisoirement la totalité ou une partie du Programme Aéroplan de quelque façon que ce soit, en cas d'erreur matérielle, d'omission, de problème technique, de bogue ou de virus informatique, d'altération, d'intervention non autorisée, de fraude, de défectuosité technique ou pour toute autre cause hors de son contrôle raisonnable qui entrave le bon fonctionnement de tout aspect du Programme Aéroplan tel qu' indiqué dans les présentes Conditions générales. Toute tentative d'endommager ou de miner délibérément le fonctionnement légitime du Programme Aéroplan de quelque façon que ce soit (de l'avis d'Aéroplan et à sa seule discrétion) pourrait constituer une violation des lois pénales et civiles et si une telle tentative devait se produire, nous nous réservons le droit d'intenter des recours et de réclamer des dommages-intérêts dans toute la mesure permise par la loi.

20. Conditions transitoires

Certaines activités et opérations, y compris les échanges, faites avant le 8 novembre 2020, date d'entrée en vigueur des présentes Conditions générales, continuent d'être régies par les conditions suivantes pendant une période limitée comme il est indiqué ci-dessous (collectivement, les « **Conditions transitoires** ») :

Conditions relatives aux primes aériennes : Les Conditions générales en vigueur immédiatement avant la date à laquelle prendront effet les présentes Conditions générales continueront de régir les primes aériennes avec réservations faites avant le 8 novembre 2020 pour des voyages effectués au plus tard le 6 novembre 2021, mais elles seront soumises aux modifications suivantes : i) les modifications apportées à une prime aérienne ou l'annulation de celle-ci seront assujetties à des frais de modification ou d'annulation fixes de 100 $ CA par prime aérienne, plus les taxes, frais et droits applicables; ii) lorsqu'une prime aérienne inclut, à même cette prime aérienne, un bébé qui n'occupe pas de siège, et qu'elle s'applique à un voyage qui n'est pas entièrement au Canada ou entre le Canada et les États-Unis, une telle prime aérienne sera assujettie, dans chaque sens, à un tarif réduit au montant de 25 $ CA, plus les taxes, frais et droits applicables; et iii) les modifications apportées à une prime aérienne seront assujetties à la tarification et aux politiques révisées des nouvelles primes aériennes Aéroplan, que vous pouvez consulter ici.

Conditions relatives aux réservations hôtelières : Les Conditions générales en vigueur immédiatement avant la date à laquelle prendront effet les présentes Conditions générales continueront de régir l'échange de milles Aéroplan

contre des réservations hôtelières, lorsqu'un tel échange aura été demandé par un Membre au plus tard le 7 novembre 2020.

Conditions relatives aux activités et aux marchandises : Les Conditions générales en vigueur immédiatement avant la date à laquelle prendront effet les présentes Conditions générales continueront de régir l'échange de milles Aéroplan contre des activités ou des marchandises, lorsqu'un tel échange aura été demandé par un Membre au plus tard le 7 novembre 2020, mais seront assujetties aux modifications suivantes : le Membre ne pourra vérifier l'historique, le suivi d'acheminement et l'état de l'envoi qu'en communiquant avec un Centre Aéroplan.

Conditions d'utilisation de la eBoutique Aéroplan : Les Conditions générales en vigueur immédiatement avant la date à laquelle prendront effet les présentes Conditions générales continueront de régir toute transaction dans la eBoutique, lorsqu'une telle transaction aura été demandée par un Membre au plus tard le 7 novembre 2020.

Conditions relatives au statut Aéroplan : Les Conditions générales en vigueur immédiatement avant la date à laquelle prendront effet les présentes Conditions générales (« **Conditions précédentes** ») contiennent des dispositions selon lesquelles des Membres peuvent obtenir un statut Aéroplan. Les Membres qui ont obtenu un statut Aéroplan dans l'année civile 2019 (« **Membres de 2019** ») continueront de profiter des avantages et privilèges offerts sous les Conditions précédentes concernant les statuts Aéroplan obtenus par les Membres de 2019, sous réserve de la modification qui suit, qui entrera en vigueur le 8 novembre 2020 : 1) la réduction sur le nombre de Points Aéroplan requis pour acquérir les primes aériennes au Tarif du marché ne s'appliquera plus et sera remplacée par le tarif préférentiel pour les primes aériennes jusqu'au 31 décembre 2020 et 2) le tarif préférentiel sur les frais liés aux primes aériennes ne s'appliquera plus. En raison des modifications décrites ci-dessus, le statut Aéroplan sera valide pour les Membres de 2019 jusqu'au 31 décembre 2020. Ensuite, tous les statuts Aéroplan seront abolis de façon permanente. En raison de l'abolition des statuts Aéroplan qui prend effet le 31 décembre 2020, tous les Membres (dont les Membres de 2019) qui ont obtenu un statut Aéroplan pendant la période de qualification allant du 1er janvier 2020 au 29 février 2020 (« **Membres de 2020** ») et qui auraient autrement profité des avantages et privilèges offerts sous les Conditions précédentes concernant les statuts Aéroplan obtenus par les Membres de 2020, n'auront plus droit à de tels avantages et privilèges et recevront plutôt le statut Aéroplan 25K pour 2021 et des Points Aéroplan (qui seront déposés dans le Compte de ces Membres de 2020 d'ici le 31 janvier 2021) comme suit : i) 5 000 Points Aéroplan pour les Membres de 2020 qui ont obtenu un statut Diamant en 2021; ii) 2 500 Points Aéroplan pour les Membres de 2020 qui ont obtenu un statut Noir en 2021; et iii) 250 Points Aéroplan pour les Membres de 2020 qui ont obtenu un statut Argent en 2021.

Étant donné que les Conditions transitoires ne sont plus pertinentes, elles ne s'appliqueront plus et seront considérées comme ayant été supprimées des présentes Conditions générales. Tous les renvois vers les Conditions transitoires sur le site Web seront aussi supprimés.

21. Coordonnées

Pour toute question à propos du Programme Aéroplan, veuillez visiter le site aircanada.com/aeroplan ou composer le 1-800-361-5373.

22. Date d'entrée en vigueur

Les présentes Conditions générales entrent en vigueur le 8 novembre 2020 (« **Date d'entrée en vigueur** »).

FINAL – September 23, 2022

Aeroplan Program

General Terms and Conditions

1. The Aeroplan Program

The Aeroplan program ("**Aeroplan Program**") is the loyalty rewards and recognition program operated by Air Canada's subsidiary Aeroplan Inc. ("**Aeroplan**", "**we**", "**us**", "**our**"). The Aeroplan Program allows individuals, or their parent or legal guardian in the case of a minor, to enroll as members ("**Member**", "**you**", "**your**", "**their**") and to open an Aeroplan account ("**Account**"), to accumulate Aeroplan points ("**Aeroplan Points**") through the purchase of products and services from participating partners and suppliers and to redeem Aeroplan Points for a variety of travel, merchandise, gift card, and other rewards provided directly by participating partners or made available through Aeroplan's intermediary suppliers, all in accordance with these terms and conditions ("**Terms and Conditions**").

These Terms and Conditions replace any other terms and conditions that we may have provided to you and govern your participation as a Member in the Aeroplan Program. By participating in the Aeroplan Program, you (or your parent or legal guardian on your behalf, as the case may be), accept and agree to these Terms and Conditions, including as they may be amended from time to time.

2. Enrollment in the Aeroplan Program

Membership in the Aeroplan Program ("**Aeroplan Membership**") is free and limited to natural persons. Except as may be authorized by us, at our sole discretion, Aeroplan Membership is not available to corporations, trusts, partnerships or other entities.

You can only enroll in the Aeroplan Program once, individually, using your full legal name exactly as it appears on your passport or if you don't have a passport, on a government-issued identification.

Minors, being children under the age of majority in their respective province, territory or jurisdiction of residence, can only be enrolled in the Aeroplan Program by their parent or legal guardian. By enrolling a minor in the Aeroplan Program, you confirm that: (i) you are the minor's parent or legal guardian; and (ii) you, and not the minor, are providing the minor's information to Aeroplan. You must enroll a minor by using a unique valid email address that is owned and maintained by you, and not associated with another Account.

3. Online Access to your Aeroplan Membership Information and Account

Aeroplan Memberships and Accounts are administered online only. You are required to have a valid email address. Using your valid email address, you are responsible for creating your online credentials in order to access your Account, review your Account details including transactions, messages from us, Account updates and to complete transactions.

Information about your Aeroplan Membership and Account can also be obtained by contacting the Aeroplan Contact Centre.

4. Our Communications with You

Our form of communication with you about your Account will be by email. By participating in the Aeroplan Program, you agree that all Aeroplan Program, Aeroplan Membership and Account communications may be provided to you electronically and, unless we choose otherwise, electronically only.

From time to time, you may receive personalized or exclusive marketing offers extended to certain segments of Members. You can withdraw consent to receive such offers at any time by updating your profile here, by clicking the "unsubscribe" link in any marketing email, by replying "STOP" in marketing SMS text messages, or by contacting the Aeroplan Contact Centre.

5. Keeping your Aeroplan Membership Information Secure and Up-to-Date

You are responsible for protecting and keeping your Aeroplan Membership and Account information secure, including online credentials, passwords, PINs and your physical Aeroplan Membership card. You must take care to prevent misuse by ensuring that no unauthorized third party has access to your Aeroplan Membership and Account information. In cases of suspected wrongful access or misuse of your Aeroplan Membership or Account information, you must notify us immediately by contacting the Aeroplan Contact Centre.

For security and privacy reasons and unless otherwise authorized or required by law, Aeroplan Membership and Account information will only be communicated to the individual Member, a parent or guardian of record in the case of a minor, or a person authorized by the Member to access a Member's Aeroplan Membership and Account information.

You are also responsible for updating your Aeroplan Membership information including any change to your legal name, email address, telephone number, residential address, province, territory or jurisdiction of residence. We will be entitled to rely upon the province, territory or jurisdiction of your residence until you update such information with us. Updates to your Aeroplan Membership information can be made online by accessing your Account or by calling the Aeroplan Contact Centre. We may request that you confirm or update your personal information or validate its accuracy at any time, and you are responsible for responding to our request. We are not responsible if we cannot contact you because you have not given us current or accurate information or responded to a validation request. Aeroplan may always rely on the accuracy of the Aeroplan Membership information provided in your Account until otherwise advised by you through an Account Membership information update.

6. Accumulation and Redemption of Aeroplan Points

In order to accumulate or redeem Aeroplan Points, you must be a Member in good standing, meaning you are fully in compliance with these Terms and Conditions and, where applicable, any additional terms and conditions of Aeroplan and its participating partners and suppliers ("**Good Standing**").

Aeroplan Points are accumulated through the purchase of products and services from participating partners and suppliers and through purchase transactions using an Aeroplan credit card. Aeroplan

Points may also be accumulated through time-limited promotional offers from Aeroplan or participating partners and suppliers.

Subject to the policy of any participating Aeroplan partner, Aeroplan Points may only be accumulated by the Member who transacts with an Aeroplan partner for which Aeroplan Points are earned and the Aeroplan Points associated with such transaction will only be credited to the Account of that Member. In the case of air transportation services, Aeroplan Points may only be accumulated by the Member who is the individual traveler whose name and Aeroplan Membership number appear on the ticket for air transportation services and such Aeroplan Points will only be credited to the Account of that Member.

In the case of an Aeroplan credit card, Aeroplan Points will only be credited to the Account of the Member who is the primary card holder of that Aeroplan credit card Aeroplan Points will not be credited to the membership number or Account of any other Member.

Aeroplan may, on such terms, conditions, and limitations as it may, in its sole discretion, establish from time to time, permit loyalty rewards earned under a rewards program offered by a third-party (a "**Conversion Program**") to be converted into Aeroplan Points. The account of the Member with such Conversion Program must be in the Member's name so that the name on the Account with Aeroplan and the account under such Conversion Program are the same person. Under the Aeroplan Program, the intention of permitting conversions from a Conversion Program into Aeroplan Points is so that the resulting Aeroplan Points under any such conversion arrangement are thereafter used by the Member for redemptions within the Aeroplan Program and Aeroplan reserves the right, at any time, to impose limitations on the ability of a Member to engage in conversions from a Conversion Program into Aeroplan Points and on the use of such Aeroplan Points upon conversion.

Unless otherwise permitted by Aeroplan, purchases of products and services from participating partners and suppliers prior to a person's enrolment in the Aeroplan Program are not eligible for the accumulation of Aeroplan Points.

Aeroplan Points can be redeemed for a variety of travel, merchandise, gift card, and other rewards offered by Aeroplan's participating partners and suppliers, all in accordance with these Terms and Conditions and any additional terms and conditions that may apply to a specific redemption. The number of Aeroplan Points required to redeem certain rewards such as flights (including those operated by Air Canada) and hotel reservations may be dynamic and subject to change depending on inventory availability, time of redemption and a series of other factors that are determined by Aeroplan and its participating partners and suppliers.

Participating partners and suppliers and the rewards, merchandise and gift cards made available may change at any time without notice.

7. Aeroplan Family Sharing

The following definitions apply to these Terms and Conditions relating to the Aeroplan Family Sharing feature:

"Family Lead" means the Member that creates and manages the Pool and has the authority to: (i) invite up to 7 other Members to join the Pool; (ii) designate whether each Member joining the Pool is solely a contributor or is a contributor and redeemer; and (iii) remove any existing Member from a Pool.

"Family Member" means the Family Lead or a Member who joins a Pool and who is designated by the Family Lead, as either a contributor only or as a contributor and redeemer.

"**Pool**" means a group of a minimum of 2 and a maximum of 8 Members, each in Good Standing, who have a family relationship and who agree to share their Aeroplan Points into a single Aeroplan Points' balance to collectively accumulate Aeroplan Points and facilitate redemption of Aeroplan Points for personal purposes only and not for any business, commercial or other use.

You must be 18 years or older to be a Family Lead. You can create a Pool and invite family members who are Members to join your Pool by logging into your online Account and following the prescribed steps. You can only be part of one Pool at a time.

When you create or join a Pool, all your current Aeroplan Points are shared with the Aeroplan Points of all other Family Members. If you are the Family Lead or are identified by the Family Lead as a contributor and redeemer of Aeroplan Points within the Pool, you may, at your sole discretion, redeem any or all of the Aeroplan Points that are shared in the Pool, including Aeroplan Points that were accumulated by other Family Members. Family Members will not be able to redeem points solely from their own Aeroplan Points' balance. If you are identified by the Family Lead as a contributor only, you will not be able to redeem any Aeroplan Points shared by the Pool and will only be contributing to the accumulation of Aeroplan Points in that Pool. In joining a Pool, you will be asked to acknowledge and agree to the rules specific to the accumulation and redemption of shared Aeroplan Points, including, without limitation, the ability of other Family Members to redeem Aeroplan Points that you have accumulated individually and to view certain of your Aeroplan Membership and Account Information. Aeroplan accepts no liability for any losses suffered by a Family Member as a result of another Family Member's actions within a Pool, including another Family Member's redemption of your Aeroplan Points.

When a Family Member redeems Aeroplan Points shared in a Pool, Aeroplan Points are deducted from each Family Member's account prorated to their Aeroplan Points' balance at the time of redemption. Through your online Account, you will be able to view the total balance of Aeroplan Points of the Pool and the total balance of each Family Member's balance of Aeroplan Points.

You can only leave a Pool 3 months after joining or creating it. If you leave a Pool, you will retain the Aeroplan Points that remain in your Account at the time you leave. You are free to join or form another Pool only after 6 months of leaving one. If a Family Lead requests to leave a Pool, the

Pool will be dissolved and the Family Lead and each Family Member will retain the Aeroplan Points that remain in their Account at the time the Pool is dissolved. In the case of death or incapacity of a Family Lead or termination of a Family Lead's Aeroplan Membership for any reason, Aeroplan will automatically dissolve the Pool.

Aeroplan reserves the right to request that you validate your family relationship with other Family Members at any time. If we suspect any untruthful, fraudulent or illicit activity related to a Pool in any way, we may, at our sole discretion, temporarily or permanently prohibit any or all Family Members from participating in a Pool or from accumulating or redeeming Aeroplan Points, or we may suspend or terminate the Pool, any or all of the associated Aeroplan Memberships and close any or all of the associated Accounts.

Additional information on Aeroplan Family Sharing can be found here.

8. Account Inactivity

All Aeroplan Points in an inactive Account are forfeited. Unless otherwise permitted by Aeroplan, in its sole discretion, your Account becomes inactive if you have not accumulated or redeemed Aeroplan Points for 18 consecutive months. If an Account is inactive for 5 consecutive years, we reserve the right to terminate your Aeroplan Membership, close your Account and reassign your Aeroplan number.

If you participate in Aeroplan Family Sharing, the redemption of Aeroplan Points by any Family Member will constitute an activity in the Account of each Family Member who has at least 1 Aeroplan Point in their Account thereby preventing Account inactivity.

9. Termination of your Aeroplan Membership

You may terminate your Aeroplan Membership and close your Account at any time without cost or penalty. You should redeem all Aeroplan Points in your Account prior to such termination. Any Aeroplan Points in your Account at the time you terminate your Aeroplan Membership or close your Account will be immediately forfeited, and you will no longer have any rights as a Member or entitlement to any such Aeroplan Points.

Aeroplan Membership also terminates upon the death or personal bankruptcy of a Member.

10. Welcome Bonus Provisions

From time to time, Aeroplan and the financial institutions that issue Aeroplan co-brand credit cards (an "**Aeroplan Credit Card**"), together with their respective affiliates and business partners, may offer an incentive or bonus of Aeroplan Points (a "**Welcome Bonus**") to incentivize a Member to become a holder of an Aeroplan Credit Card or acquire products or services ("**Products and Services**") offered from time to time as part of the Aeroplan Program by such parties.

In connection with a Welcome Bonus being made available for becoming a holder of an Aeroplan Credit Card, such Welcome Bonus is intended as an incentive for a Member to become a holder of an Aeroplan Credit Card where that Member is not then a holder of the specific type of Aeroplan Credit Card for which the Welcome Bonus is being offered. Similarly, in connection with bonus

or incentive Aeroplan Points being offered as an incentive related to Products and Services, such bonus Aeroplan Points incentives are intended for a Member who has not previously received bonus Aeroplan Points for the same Products or Services, to acquire such Products or Services.

Aeroplan may, in its sole discretion, choose to limit the number of Welcome Bonuses or similar bonuses or incentives a Member may receive in any period, and, in addition to the other remedies set forth in these Terms and Conditions, reserves the right to suspend, revoke or terminate the Account of any person who engages in a behaviour of excessive use of the Welcome Bonus offers. Such behaviours include but are not limited to: (i) applying for multiple Aeroplan Credit Cards across one or more product types or across one or more financial institutions that issue an Aeroplan Credit Card; (ii) a pattern of cancelling, or disengaging in, an Aeroplan Credit Card shortly after receiving a Welcome Bonus or similar bonus or incentive; and (iii) a pattern of purchasing and then cancelling or returning any product or service for which Aeroplan Points were issued.

11. Prohibited Activity

Aeroplan Membership is a privilege that can be suspended, revoked, or terminated at any time, for any reason, and without compensation. Reasons for suspension, revocation or termination include, but are not limited to: (i) a circumstance where a Member intentionally engages in a pattern of activity or behavior that, in the reasonable opinion of Aeroplan, is intended to circumvent or work around these Terms and Conditions, or the terms and conditions of any Aeroplan partner; (ii) any abuse by a Member of any of these Terms and Conditions, any additional applicable terms and conditions or any benefit, privilege or reward associated with the Aeroplan Program; (iii) any misrepresentation by a Member to Aeroplan, its affiliates, participating partners or suppliers or to any entity associated with or participating in the Aeroplan Program; and (iv) any other actions or conduct of a Member deemed by Aeroplan, in its sole discretion, to be damaging to Aeroplan, the Aeroplan Program or the interests of Aeroplan's affiliates, participating partners or suppliers, including, but not limited to: (i) applying for multiple credit cards across different product types (e.g., Entry, Core, Premium), across multiple financial institutions that issue an Aeroplan Credit Card in order to circumnavigate these Terms and Conditions or the terms and conditions of any such financial institution issuing an Aeroplan Credit Card thereby receiving multiple Welcome Bonuses; and (ii) a behaviour of cancelling, or disengaging in, an Aeroplan Credit Card shortly after receiving a Welcome Bonus.

Where, in the reasonable opinion of Aeroplan, a Member has violated these Terms and Conditions, Aeroplan may, at any time and in its sole discretion, take one or more of the following actions: (i) freeze the Account of any Member while Aeroplan investigates suspected activity on the part of that Member; and (ii) refuse to credit the Account of any Member, or debit the Account of any Member.

In the event a Member's participation in the Aeroplan Program is terminated by Aeroplan in accordance with these Terms and Conditions, all accumulated Aeroplan Points will immediately be forfeited.

Aeroplan reserves the right to restrict or refuse Aeroplan Membership in the Aeroplan Program for any reason, in its sole discretion, including, if you do not meet the requirements set forth in

these Terms and Conditions, if you are suspected of fraud or illicit conduct or have had an Aeroplan Membership previously revoked or terminated by Aeroplan.

Unauthorized reproduction of any Aeroplan Membership card or number, or fraudulent misrepresentation of an Aeroplan Membership is prohibited and can result in legal action. Aeroplan Membership cards and Membership numbers belong to Aeroplan and may be revoked at any time in its sole discretion.

12. No Property or Vested Rights

The accumulation of Aeroplan Points does not entitle you to any vested rights and, in accumulating Aeroplan Points, you may not rely upon the continued availability of any reward, benefit or privilege, including without limitation any reward price, redemption/reward chart, status privilege or Aeroplan credit card cardholder benefits.

With the exception of the specific rules relating to Aeroplan Family Sharing, Aeroplan Points, and any other benefits, privileges and rewards of the Aeroplan Program are personal to you and cannot be assigned, traded, bartered, willed, exchanged for cash, or otherwise transferred, except as may be authorized by Aeroplan, at its sole discretion and in accordance with these Terms and Conditions. Any assignment or transfer in violation of these Terms and Conditions may, at Aeroplan's discretion, result in the termination of your Aeroplan Membership and the cancellation of the affected Aeroplan Points, benefits, privileges and rewards, as the case may be.

Aeroplan Points have no monetary value and cannot under any circumstances form the basis of a monetary claim against Aeroplan, its affiliates or any participating partners or suppliers. Aeroplan may, in its sole discretion, allow you, from time to time, to purchase, gift or transfer Aeroplan Points to another Member. Additional information on how you can purchase, gift or transfer Aeroplan Points can be found here.

Unless otherwise permitted by Aeroplan, Aeroplan Points cannot be transferred or converted to and from another loyalty program currency. You should always consult our website for the most current ability (if any) to transfer or convert Aeroplan Points to and from other loyalty program currencies. For your convenience, additional information on permitted conversions can be found here.

13. Changes to these Terms and Conditions and the Aeroplan Program

Subject to applicable law, Aeroplan reserves the right to unilaterally amend, restrict, suspend, extend or otherwise alter each and every one of these Terms and Conditions, each and every additional term and condition of the Aeroplan Program and each and every feature and benefit of the Aeroplan Program at any time, including, but not limited to, the terms, conditions and obligations contained in each section of these Terms and Conditions: (i) The nature of the Aeroplan Program; (ii) Enrollment in the Aeroplan Program; (iii) Online Access to your Aeroplan Membership Information and Account; (iv) Our Communications with You; (v) Keeping your Aeroplan Membership Information Secure and Up-to-Date; (vi) Accumulation and Redemption of Aeroplan Points; (vii) Aeroplan Family Sharing; (viii) Account Inactivity; (ix) Termination of your

Aeroplan Membership; (x) Welcome Bonus Provisions; (xi) Prohibited Activity; (xii) No Property or Vested Rights; (xiii) Changes to these Terms and Conditions and the Aeroplan Program; (xiv) Additional Terms and Conditions of Aeroplan's Participating Partners and Suppliers; (xv) Adjustments and Liability in case of Errors; (xvi) Limitation of Liability; (xvii) Taxes, Fees and other Charges; (xviii) Governing Law and Dispute Resolution; (xix) Aeroplan Privacy Policy; (xx) General Provisions; (xxi) Contact Information; and (xxii) Effective Date.

Aeroplan may from time to time, sponsor or provide time-limited promotions and offers relating to the Aeroplan Program. The provision of such promotions and offers do not constitute a change to these Terms and Conditions.

Notification required pursuant to these Terms and Conditions will be provided to you in accordance with applicable law and Section 4 of these Terms and Conditions. For Quebec residents, such notification will be provided between the 90th and 60th day before a change comes into effect. The notification will set out the new clause, or the amended clause and how it read formerly, and the date on which the change will come into effect.

Unless you expressly terminate your Aeroplan Membership upon a change to these terms and conditions, your continued participation in the Aeroplan Program will constitute your consent to a change to these Terms and Conditions, as amended.

14. Additional Terms and Conditions of Aeroplan's Participating Partners and Suppliers

Aeroplan has a variety of participating partners and suppliers that permit the accumulation and redemption of Aeroplan Points in association with their products and services. These participating partners and suppliers are independent entities and have their own additional terms and conditions and policies that apply to the accumulation and redemption of Aeroplan Points, which terms and conditions you must accept in order to accumulate or redeem with them as applicable. Aeroplan is not responsible for the terms and conditions under which they provide for the accumulation of Aeroplan Points or for the nature or quality of the products or services redeemed through them.

Flight Reward redemptions are subject to those additional terms and conditions imposed by the airline that is providing the reservation and the air transportation services that are provided pursuant to a Flight Reward are subject to each airline's tariffs, conditions of carriage, policies and international conventions and arrangements. Aeroplan does not own, manage, operate or control any airline, nor is Aeroplan responsible for any airline activities relating to, and including, flight schedules, seat selection, baggage allowance and applicable fees, schedule changes, and flight cancellations or delays. For your convenience, the additional pricing and policies applicable to Flight Rewards can be found here.

Participating partners' and suppliers' terms and conditions (including for certainty, those of airline partners), may change from time to time and without notice from Aeroplan. By way of example, participating partners and suppliers may, at their discretion, change the amount of Aeroplan Points required for redemption of their products and services or the number of Aeroplan Points credited for a transaction, or impose other restrictions upon the use of their products and services. You

should always verify directly with each partner or supplier to obtain their most current terms and conditions.

In the unlikely event that an Aeroplan participating partner or supplier becomes insolvent, Aeroplan reserves the right to reverse any Aeroplan Points that were accumulated by you through that partner or supplier within the 30-day period prior to the partner's or supplier's insolvency or anytime thereafter.

15. Adjustments and Liability in Case of Errors

Aeroplan reserves the right to make any adjustments and correct any errors, at any time and for any reason, with or without notice, including if Aeroplan Points have been erroneously earned or credited to your Account or earned at an incorrect, higher earn rate.

Aeroplan and each of its participating partners and suppliers, may also refuse Aeroplan rewards, reverse Aeroplan rewards already claimed, or deduct additional Aeroplan Points from your Account where an error in the Aeroplan Points required for the reward existed at the time of reward claim. These rights will be applied whether that error occurred through an act or omission by Aeroplan or one of its participating partners or suppliers.

16. Limitation of Liability

Aeroplan (including its affiliates and representatives) assumes no liability to you for any reason whatsoever, including without limitation, as a result of any change or termination to the Aeroplan Program (including any changes or removal of participating partners and suppliers), any changes to accumulation or redemption requirements, or for any errors relating to your Aeroplan Membership or Account information.

By joining or participating in the Aeroplan Program, you (and your parent or legal guardian, as the case may be) agree to release and discharge Aeroplan, our affiliates and representatives, and each of our and their respective officers, directors, agents, representatives, successors and assigns, from any loss, liability, claim, demand, damage or expense asserted by any person or entity including, without limitation, relating in any way to the Aeroplan Program, your participation in the Aeroplan Program or the accumulation or redemption or use of any product or service obtained in connection with the Aeroplan Program.

Furthermore, Aeroplan (including our affiliates and representatives) is not liable in any manner for any tax consequences which result from your participation in the Aeroplan Program. You are solely responsible for the reporting of any income tax benefits and the payment of any taxes.

In no event shall Aeroplan, including our affiliates and representatives, and each of our and their respective officers, directors, agents, successors and assigns, be liable for any direct, indirect, punitive, incidental, special, economic, exemplary or consequential damages of any kind, whether based in contract, tort or otherwise, which arise out of or are in any way connected with your Aeroplan Membership, the Aeroplan Program or these Terms and Conditions.

17. Taxes, Fees and other Charges

You are responsible for all taxes, fees, charges (including but not limited to departure and security charges), surcharges and levies imposed by, or with, the authority of any government or governmental authority, airport, airport authority, aviation authority, air carrier or airline (including but not limited to those in respect to any rewards or benefit) and any service fees imposed by Aeroplan.

18. Governing Law and Dispute Resolution

The Aeroplan Program, including these Terms and Conditions, is governed by the provincial laws of the province of Ontario and the federal laws applicable therein, without reference to conflict of laws provisions. Any disputes relating in any way to these Terms and Conditions, the Aeroplan Program or Aeroplan Membership shall be submitted to the courts of the Province of Ontario which shall have exclusive jurisdiction over such disputes. However, in respect of residents of the Province of Quebec, these Terms and Conditions are governed by the provincial laws of the Province of Quebec and the federal laws applicable therein. For certainty, enrollment in the Aeroplan Program occurs in the Province of Ontario upon confirmation by Aeroplan to you of your Aeroplan Membership.

19. Aeroplan Privacy Policy

Aeroplan takes your privacy seriously. The Aeroplan Privacy Policy ("**Privacy Policy**") describes how we collect, use and disclose your personal information ("**data**") to deliver our program to you. Those data practices are integral to the Aeroplan Program value exchange. In return for your data, we maximize the value of your membership to you by offering personalized and relevant opportunities to earn and redeem points. Accordingly, to participate in the Aeroplan Program, you must consent to the terms of the Privacy Policy which can be found here and the collection, use and disclosure of your personal information that it describes, as modified from time to time. This condition does not apply to members in the European Economic Area, United Kingdom and Switzerland, who must acknowledge the Privacy Policy as adapted.

20. General

No waiver by Aeroplan of any breach or default hereunder shall be deemed to be a waiver of any preceding or subsequent breach or default. Each of the provisions contained in these Terms and Conditions is distinct and severable and a declaration of invalidity or unenforceability of any such provision or part thereof by a court of competent jurisdiction will not affect the validity or enforceability of any other provision of these Terms and Conditions.

Aeroplan reserves the right to sell, transfer or assign all or part of the Aeroplan Program to any third party.

Aeroplan reserves the right to withdraw or temporarily change or suspend all or part of the Aeroplan Program in any way, in the event of a material error, omission, technical problem, computer virus or bugs, tampering, unauthorized intervention, fraud, technical failure or any other

cause beyond our reasonable control that interferes with the proper conduct of any aspect of the Aeroplan Program as set out in these Terms and Conditions. Any attempt to deliberately damage or to undermine the legitimate operation of the Aeroplan Program in any way (as Aeroplan may determine in our sole discretion) could be a violation of criminal or civil laws and should such an attempt be made, we reserve the right to seek remedies and damages to the fullest extent permitted by law.

21. Contact Information

If you have any questions about the Aeroplan Program, please go online at aircanada.com/aeroplan or call 1-800-361-5373.

22. Effective Date

For those persons who are an Aeroplan Member as of October 17, 2022, these Terms and Conditions are effective December 19, 2022; and for those persons who become an Aeroplan Member on or after October 17, 2022, these Terms and Conditions are effective immediately upon such person becoming an Aeroplan Member (in each case, respectively, the "**Effective Date**").

Conditions générales du Programme Aéroplan

1. Le Programme Aéroplan

Le programme Aéroplan (« **Programme Aéroplan** ») est le programme de primes et de reconnaissance pour la fidélité exploité par Aéroplan inc. (« **Aéroplan** » « **nous** », « **notre** » et « **nos** »), filiale d'Air Canada. Le programme Aéroplan permet aux particuliers et, dans le cas d'un mineur, à un parent ou à un tuteur légal de devenir membres (« **Membre** », « **vous** », « **votre** » et « **vos** »), d'ouvrir un compte Aéroplan (« **Compte** »), d'accumuler des points Aéroplan (« **Points Aéroplan** ») en achetant des produits et des services de partenaires et fournisseurs participants, et d'échanger des Points Aéroplan contre un éventail de voyages, de marchandises, de cartes-cadeaux et d'autres primes directement auprès des partenaires participants ou par l'entremise des fournisseurs tiers d'Aéroplan, le tout conformément aux présentes conditions générales (« **Conditions générales** »).

Les présentes Conditions générales remplacent toutes les autres conditions générales que nous pouvons vous avoir fournies et elles régissent votre participation en tant que Membre du Programme Aéroplan. En participant au Programme Aéroplan, vous (ou le parent ou le tuteur légal agissant en votre nom, selon le cas) acceptez les présentes Conditions générales, ce qui comprend les modifications qui peuvent y être apportées à l'occasion, et acceptez de vous y conformer.

2. Adhésion à Aéroplan

L'adhésion au Programme Aéroplan (« **Adhésion à Aéroplan** ») est gratuite et se limite aux personnes physiques. Sauf autorisation de notre part et à notre seule discrétion, les sociétés, fiducies, partenariats ou autres entités ne peuvent adhérer au Programme Aéroplan.

Vous ne pouvez adhérer au Programme Aéroplan qu'une seule fois, de façon individuelle, en utilisant votre nom légal complet tel qu'il est indiqué sur votre passeport ou, si vous n'avez pas de passeport, sur une pièce d'identité délivrée par le gouvernement.

Les mineurs, c'est-à-dire les enfants n'ayant pas atteint l'âge de la majorité dans leur province, territoire ou juridiction de résidence, ne peuvent adhérer au Programme Aéroplan que par l'intermédiaire de leur parent ou de leur tuteur légal. En inscrivant un mineur au Programme Aéroplan, vous confirmez que : i) vous êtes le parent ou le tuteur légal du mineur; et ii) vous, et non le mineur, fournissez les renseignements sur le mineur à Aéroplan. Vous devez inscrire un mineur en utilisant une adresse électronique unique et valide qui vous appartient et est gérée par vous, et qui n'est pas associée à un autre Compte.

3. Accès en ligne à vos renseignements d'Adhésion à Aéroplan et à votre Compte Aéroplan

Les Adhésions à Aéroplan et les Comptes sont administrés en ligne uniquement. Vous devez posséder une adresse électronique valide. Il vous incombe, en utilisant votre adresse électronique valide, de créer des identifiants en ligne afin d'accéder à votre Compte, de consulter l'information qu'il contient, notamment les transactions, les messages de notre part et les mises à jour du Compte, et d'effectuer des transactions.

Les renseignements sur votre Adhésion à Aéroplan et votre Compte peuvent également être obtenus en communiquant avec un Centre Aéroplan.

4. Moyen de communication

Nous communiquerons avec vous par courriel au sujet de votre Compte. En participant au Programme Aéroplan, vous acceptez que toutes les communications relatives au Programme Aéroplan, à l'Adhésion à Aéroplan et à votre Compte puissent vous être envoyées par voie électronique et, à moins que nous en décidions autrement, par voie électronique uniquement.

Vous pouvez recevoir occasionnellement des offres de marketing personnalisées ou exclusives s'adressant à certains segments de Membres Aéroplan. Vous pouvez retirer votre consentement à la réception de telles offres à tout moment en mettant à jour votre profil ici, en cliquant sur le lien pour se désabonner fourni dans les courriels de marketing, en répondant « STOP » aux messages texte de marketing ou en communiquant avec un Centre Aéroplan.

5. Conservation sécuritaire et à jour des renseignements sur votre Adhésion à Aéroplan

Il vous incombe de protéger et de conserver d'une façon sécuritaire votre Adhésion à Aéroplan et les renseignements contenus dans votre Compte, notamment vos identifiants en ligne, vos mots de passe, vos numéros d'identification personnels et votre carte physique de Membre Aéroplan. Vous devez faire en sorte d'empêcher toute utilisation malveillante en veillant à ce qu'aucun tiers non autorisé n'ait accès aux renseignements sur votre Adhésion à Aéroplan et votre Compte. Si vous suspectez que les renseignements sur votre Adhésion à Aéroplan ou votre Compte font l'objet d'un accès non autorisé ou d'une utilisation malveillante, vous devez nous en avertir immédiatement en communiquant avec un Centre Aéroplan.

Pour des raisons de sécurité et de protection des renseignements personnels, et à moins que la loi ne l'autorise ou ne l'exige, les renseignements sur l'Adhésion à Aéroplan et le Compte ne seront communiqués qu'au Membre ou, dans le cas d'un mineur, au parent ou au tuteur en dossier ou encore à une personne autorisée par le Membre à accéder aux renseignements sur l'Adhésion à Aéroplan ou le Compte du Membre.

Il vous incombe également de mettre à jour les renseignements relatifs à votre Adhésion à Aéroplan, notamment tout changement de nom légal, d'adresse électronique, de numéro de téléphone, d'adresse résidentielle et de province, territoire ou juridiction de résidence. Nous aurons le droit de nous en remettre à votre province, territoire ou juridiction de résidence jusqu'à ce que vous modifiez ces renseignements auprès de nous. Vous pouvez mettre à jour en ligne les renseignements sur votre Adhésion à Aéroplan en accédant à votre Compte ou en appelant un Centre Aéroplan. Il peut nous arriver à tout moment de vous demander de confirmer ou de mettre à jour vos renseignements personnels ou de valider leur exactitude, et vous êtes responsable d'accéder à notre demande. Nous ne pouvons être tenus responsables si nous n'arrivons pas à communiquer avec vous parce que les renseignements que vous nous avez fournis ne sont pas à jour ou exacts, ou que vous n'avez pas répondu à une demande de validation. Aéroplan peut toujours se fier à l'exactitude des renseignements sur l'Adhésion à Aéroplan figurant dans votre Compte, à moins que vous ne l'informiez du contraire en mettant à jour les renseignements sur votre Adhésion à Aéroplan.

6. Accumulation et échange des Points Aéroplan

Afin de pouvoir accumuler ou échanger des Points Aéroplan, vous devez être un Membre en règle, autrement dit, vous devez vous conformer entièrement aux présentes Conditions générales et, le cas échéant, à toute condition supplémentaire d'Aéroplan et de ses partenaires et fournisseurs participants (« **en règle** »).

Les Points Aéroplan s'accumulent à l'achat de produits et services des partenaires et fournisseurs participants, et en effectuant des achats avec une carte de crédit Aéroplan. Les Points Aéroplan peuvent également être accumulés par le biais d'offres promotionnelles d'une durée limitée d'Aéroplan ou des partenaires et fournisseurs participants.

Sous réserve de la politique de tout partenaire Aéroplan participant, les Points Aéroplan ne peuvent être accumulés que par le Membre qui exécute une transaction avec un partenaire Aéroplan pour laquelle des Points Aéroplan sont accumulés, et les Points Aéroplan associés à cette transaction seront uniquement ajoutés au Compte du Membre en question. Dans le cas des services de transport aérien, les Points Aéroplan ne peuvent être accumulés que par le Membre qui est le voyageur individuel dont le nom et le numéro de membre Aéroplan figurent sur le billet émis au titre des services de transport aérien, et ces Points Aéroplan seront uniquement ajoutés au Compte du Membre en question.

En ce qui concerne les cartes de crédit Aéroplan, les Points Aéroplan seront uniquement ajoutés au Compte du Membre qui est le titulaire principal de la carte de crédit Aéroplan concernée. Les Points Aéroplan ne seront pas ajoutés au numéro de Membre ou au Compte de tout autre Membre.

Aéroplan peut, selon les modalités, les conditions et les restrictions qu'elle est susceptible, à sa seule discrétion, d'établir de temps à autre, accepter la conversion de primes de fidélisation obtenues dans le cadre d'un programme de primes proposé par un tiers (un « **Programme de conversion** ») en Points Aéroplan. Le compte du Membre auprès de ce Programme de conversion doit être au nom du Membre en question, de sorte que le nom qui figure au Compte Aéroplan et au compte détenu dans le cadre de ce Programme de conversion désigne la même personne. Dans le cadre du Programme Aéroplan, le fait de permettre les conversions d'un Programme de conversion en Points Aéroplan vise à faire en sorte que les Points Aéroplan obtenus dans le cadre de la conversion en question sont ensuite utilisés par le Membre afin d'effectuer des échanges dans le cadre du Programme Aéroplan. Aéroplan se réserve le droit, à tout moment, d'imposer des restrictions quant à la capacité d'un Membre à opérer des conversions en Points Aéroplan dans le cadre d'un Programme de conversion et quant à l'utilisation de ces Points Aéroplan une fois convertis.

Sauf autorisation contraire d'Aéroplan, les achats de produits et de services auprès des partenaires et fournisseurs participants effectués avant l'Adhésion à Aéroplan ne permettent pas l'accumulation de Points Aéroplan.

Les Points Aéroplan peuvent être échangés contre un éventail de voyages, marchandises, cartes-cadeaux et autres primes offerts par les partenaires et fournisseurs participants d'Aéroplan, le tout conformément aux présentes Conditions générales et à toute autre condition supplémentaire qui pourrait s'appliquer à un échange en particulier. Le nombre de Points Aéroplan à échanger contre certaines primes, telles que des vols (notamment ceux exploités par Air Canada) et des séjours à l'hôtel, peut varier et changer en fonction de la disponibilité des stocks, du moment de l'échange et d'une série d'autres facteurs qui sont déterminés par Aéroplan et ses partenaires et fournisseurs participants.

Les partenaires et fournisseurs participants ainsi que les primes, les marchandises et les cartes-cadeaux offertes peuvent changer à tout moment et sans préavis.

7. Partage familial Aéroplan

Les définitions suivantes s'appliquent aux présentes Conditions générales relatives au partage familial Aéroplan :

« **Chef de famille** » – Membre qui crée et gère le Compte commun et qui est habilité à i) inviter jusqu'à sept autres Membres à participer au Compte commun; ii) déterminer si chaque Membre invité à participer au Compte commun est seulement un contributeur ou un contributeur et un échangeur; et iii) exclure un Membre existant d'un Compte commun.

« **Membre de la famille** » – Chef de famille ou Membre invité à participer à un Compte commun et qui est désigné par le Chef de famille comme étant uniquement un contributeur ou un contributeur et un échangeur.

« **Compte commun** » – Groupe composé d'au moins deux Membres et d'au plus huit Membres, chacun en règle, qui ont des liens familiaux et qui acceptent de partager leurs Points Aéroplan dans un seul solde de Points Aéroplan pour accumuler collectivement des Points Aéroplan et en faciliter l'échange uniquement à des fins personnelles et non pour une utilisation commerciale ou autre.

Vous devez avoir 18 ans ou plus pour être un Chef de famille. Vous pouvez créer un Compte commun et inviter des membres de votre famille qui sont des Membres à participer à votre Compte commun en vous connectant à votre Compte en ligne et en suivant les étapes prescrites. Vous ne pouvez participer qu'à un seul Compte commun à la fois.

Lorsque vous créez un Compte commun ou que vous êtes invité à y participer, tous vos Points Aéroplan existants sont partagés avec ceux des autres Membres de la famille. Si vous êtes le Chef de famille ou êtes désigné par le Chef de famille comme un contributeur et un échangeur de Points Aéroplan dans le Compte commun, vous pouvez, à votre seule discrétion, échanger la totalité ou une partie des Points Aéroplan qui sont partagés dans le Compte commun, y compris les Points Aéroplan qui ont été accumulés par d'autres Membres de la famille. Les Membres de la famille ne pourront pas échanger de points uniquement à partir de leur propre solde de Points Aéroplan. Si vous êtes désigné par le Chef de famille uniquement comme contributeur, vous ne pourrez pas échanger les Points Aéroplan partagés dans le Compte commun et vous pourrez seulement contribuer à l'accumulation de Points Aéroplan dans ce Compte commun. En vous joignant à un Compte commun, vous devrez reconnaître et accepter les règles propres à l'accumulation et à l'échange de Points Aéroplan partagés, y compris et sans s'y limiter, la capacité des autres Membres de la famille à échanger des Points Aéroplan que vous avez accumulés individuellement et à voir certains renseignements sur votre Adhésion à Aéroplan et votre Compte. Aéroplan n'assume aucune responsabilité en cas de perte subie par un Membre de la famille découlant des actions d'un autre Membre de la famille dans le Compte commun, y compris de l'échange de vos Points Aéroplan par un autre Membre de la famille.

Lorsqu'un Membre de la famille échange des Points Aéroplan partagés dans un Compte commun, les Points Aéroplan sont déduits du compte de chaque Membre de la famille au prorata de leur solde de Points Aéroplan au moment de l'échange. À partir de votre Compte en ligne, vous pourrez consulter le solde total de Points Aéroplan du Compte commun et de chacun des Membres de la famille.

Vous ne pouvez quitter un Compte commun que trois mois après avoir commencé à y participer ou l'avoir créé. Si vous quittez un Compte commun, vous conserverez les Points Aéroplan qui restent dans votre Compte. Vous pourrez participer à un autre Compte commun ou en créer un seulement six mois après avoir quitté le précédent. Si un Chef de famille demande à quitter un Compte commun, le Compte commun sera dissous et le Chef de famille et chaque Membre de la famille conserveront les Points Aéroplan qui restent dans leur Compte au moment où le Compte commun est dissous. En cas de décès ou d'inaptitude d'un Chef de famille ou de résiliation de l'Adhésion à Aéroplan du Chef de famille pour quelque raison que ce soit, Aéroplan dissoudra automatiquement le Compte commun.

Aéroplan se réserve le droit de vous demander de valider votre lien de parenté avec les autres Membres de la famille à tout moment. Si nous soupçonnons une activité mensongère, frauduleuse ou illégale liée à un Compte commun quelle qu'elle soit, nous pouvons, à notre seule discrétion, empêcher temporairement ou définitivement un Membre de la famille ou tous les Membres de la famille de participer à un Compte commun ou d'accumuler ou d'échanger des Points Aéroplan, ou nous pouvons suspendre le Compte commun ou l'Adhésion à Aéroplan connexe ou toutes les Adhésions à Aéroplan connexes ou y mettre fin, et fermer un ou la totalité des Comptes connexes.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le partage familial Aéroplan, consulter ici.

8. Inactivité d'un Compte

Tous les Points Aéroplan figurant dans un Compte inactif sont perdus. Sauf autorisation contraire d'Aéroplan, et à sa seule discrétion, votre Compte devient inactif si vous n'avez pas accumulé ou échangé de Points Aéroplan pendant 18 mois consécutifs. Si un Compte est inactif pendant cinq années consécutives, nous nous réservons le droit de résilier votre Adhésion à Aéroplan, de fermer votre Compte et de réattribuer votre numéro Aéroplan.

Si vous participez au partage familial Aéroplan, l'échange de Points Aéroplan par tout Membre de la famille constituera une activité dans le Compte de chaque Membre de la famille qui a au moins un Point Aéroplan dans son Compte, ce qui évite que le Compte soit inactif.

9. Résiliation de votre Adhésion à Aéroplan

Vous pouvez résilier votre Adhésion à Aéroplan et fermer votre Compte à tout moment, et ce, sans frais ni pénalité. Vous devriez échanger tous les Points Aéroplan contenus dans votre Compte avant une telle résiliation. Les Points Aéroplan contenus dans votre Compte au moment où vous résiliez votre Adhésion à Aéroplan ou fermez votre Compte seront immédiatement perdus et vous n'aurez plus aucun droit ni en tant que Membre ni à l'égard de ces Points Aéroplan.

Le décès ou la faillite personnelle d'un Membre entraîne également la résiliation de l'Adhésion à Aéroplan.

10. Dispositions relatives aux Bonis de bienvenue

Occasionnellement, Aéroplan et les institutions financières émettrices de cartes de crédit comarquées Aéroplan (une « **Carte de crédit Aéroplan** »), ainsi que leurs sociétés affiliées et partenaires commerciaux respectifs, peuvent offrir une prime ou un boni de Points Aéroplan (un « **Boni de bienvenue** ») afin d'inciter un Membre à devenir titulaire d'une Carte de crédit Aéroplan ou à acheter des produits ou des services (« **Produits et services** ») proposés de temps à autre dans le cadre du Programme Aéroplan par ces parties.

Le Boni de bienvenue offert à un Membre afin que celui-ci devienne titulaire d'une Carte de crédit Aéroplan vise à inciter ce Membre à devenir titulaire d'une Carte de crédit Aéroplan lorsqu'il ne détient pas encore le type spécifique de Carte de crédit Aéroplan pour lequel le Boni de bienvenue est offert. De la même façon, dans le cadre d'une offre de boni ou de prime de Points Aéroplan liée aux Produits et services, le boni ou la prime de Points Aéroplan en question est destiné à un Membre qui n'a pas, précédemment, reçu de boni ou de prime de Points Aéroplan lors de l'obtention de ces mêmes Produits ou services.

Aéroplan peut, à sa seule discrétion, décider de limiter le nombre de Bonis de bienvenue ou de bonis ou de primes similaires qu'un Membre peut recevoir au cours d'une période donnée et, outre les autres recours prévus dans les présentes Conditions générales, se réserve le droit de suspendre, de révoquer ou de résilier le Compte de toute personne qui adopte un comportement d'utilisation excessive des offres de Bonis de bienvenue. Ces comportements comprennent, notamment : i) le fait de demander plusieurs Cartes de crédit Aéroplan pour un ou plusieurs types de produits ou auprès d'une ou de plusieurs institutions financières émettrices d'une Carte de crédit Aéroplan; ii) la tendance à annuler ou à se désengager d'une Carte de crédit Aéroplan peu de temps après avoir reçu un Boni de bienvenue ou un boni ou une prime similaire; et iii) une tendance à acheter puis à annuler ou à retourner un produit ou service pour lequel des Points Aéroplan ont été émis.

11. Activités interdites

L'Adhésion à Aéroplan est un privilège qui peut être suspendu, annulé ou résilié à tout moment, pour quelque raison que ce soit, et sans compensation. Les raisons de la suspension, de la révocation ou de la résiliation comprennent, mais ne sont pas limitées à : i) une situation dans laquelle un Membre, intentionnellement, se livre à des activités ou adopte un comportement qui, de l'avis raisonnable d'Aéroplan, visent à éviter ou à contourner les présentes Conditions générales ou celles d'un partenaire Aéroplan; ii) tout abus par un Membre des présentes Conditions générales, d'une condition supplémentaire applicable ou de tout avantage, privilège ou prime en lien avec le Programme Aéroplan;; iii) toute fausse déclaration d'un Membre à Aéroplan, ses sociétés affiliées, ses partenaires et fournisseurs participants ou toute entité associée au Programme Aéroplan ou y participant; et iv) toute autre action ou conduite d'un Membre qu'Aéroplan juge, à sa seule discrétion, comme étant dommageable pour Aéroplan, le Programme Aéroplan ou les intérêts des sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs participants d'Aéroplan, notamment : i) le fait de demander plusieurs cartes de crédit pour différents types de produits (p. ex., de base, principale, prestige) auprès de plusieurs institutions financières émettrices d'une Carte de crédit Aéroplan dans le but de contourner les présentes Conditions générales ou les conditions générales d'une telle institution financière émettrice d'une Carte de crédit Aéroplan et, ainsi, de recevoir plusieurs Bonis de bienvenue; et ii) le fait d'annuler ou de se désengager d'une Carte de crédit Aéroplan peu après avoir reçu un Boni de bienvenue.

Si, de l'avis raisonnable d'Aéroplan, un Membre n'a pas respecté les présentes Conditions générales, Aéroplan peut, à tout moment et à sa seule discrétion, prendre l'une ou plusieurs des mesures suivantes : i) geler le Compte du Membre en question pendant qu'Aéroplan enquête sur les activités soupçonnées de celui-ci; et ii) refuser de créditer ou de débiter le Compte de ce Membre.

Dans l'éventualité où la participation d'un Membre au Programme Aéroplan est résiliée par Aéroplan conformément aux présentes Conditions générales, tous les Points Aéroplan accumulés seront immédiatement perdus.

Aéroplan se réserve le droit de limiter ou de refuser l'Adhésion à Aéroplan pour quelque raison que ce soit, à sa seule discrétion, notamment si vous ne respectez pas les exigences stipulées dans les présentes Conditions générales, si vous êtes soupçonné de fraude ou de conduite illicite ou si Aéroplan a précédemment annulé ou résilié votre Adhésion à Aéroplan.

La reproduction non autorisée d'une carte ou d'un numéro de Membre Aéroplan, ou une déclaration frauduleuse et inexacte relative à une Adhésion à Aéroplan est interdite et peut entraîner des poursuites judiciaires. Les cartes et les numéros de Membre Aéroplan appartiennent à Aéroplan, qui peut les révoquer en tout temps à sa seule discrétion.

12. Aucun droit de propriété ou droit acquis

L'accumulation de Points Aéroplan ne vous confère aucun droit acquis et, en accumulant des Points Aéroplan, vous ne pouvez pas présumer de la disponibilité continue des primes, avantages et privilèges, y compris, sans s'y limiter, des prix de primes, de tableaux d'échange ou de primes, de privilèges selon le statut ou d'avantages accordés aux titulaires de cartes de crédit Aéroplan.

Exception faite des règles particulières liées au partage familial Aéroplan, les Points Aéroplan et tout autre avantage, privilège ou prime du Programme Aéroplan vous sont attribués personnellement et ne peuvent pas être cédés, négociés, troqués, légués ou échangés contre de l'argent, ou autrement transférés, sauf dans les cas autorisés par Aéroplan, à sa seule discrétion et en conformité avec les présentes Conditions générales. Toute cession ou tout transfert qui viole les présentes Conditions générales peut, à la discrétion d'Aéroplan, entraîner la résiliation de votre Adhésion à Aéroplan et l'annulation des Points, avantages, privilèges et primes Aéroplan en cause, selon le cas.

Les Points Aéroplan n'ont aucune valeur pécuniaire et ne peuvent, en aucun cas, faire l'objet d'une réclamation pécuniaire auprès d'Aéroplan, de ses sociétés affiliées ou de tout partenaire ou fournisseur participant. Aéroplan peut, à sa seule discrétion, vous permettre occasionnellement d'acheter ou de donner en cadeau des Points Aéroplan ou d'en transférer à un autre Membre. Des renseignements supplémentaires sur la façon dont vous pouvez acheter, donner en cadeau ou transférer des Points Aéroplan sont disponibles ici.

Sauf autorisation contraire de la part d'Aéroplan, les Points Aéroplan ne peuvent pas être transférés ou convertis dans l'unité d'accumulation d'un autre programme de fidélité. Vous devriez toujours consulter notre site Web pour vérifier s'il est possible (le cas échéant) de transférer ou de convertir des Points Aéroplan dans des unités d'accumulation d'autres programmes de fidélité. Pour des renseignements supplémentaires sur les conversions autorisées, cliquer ici.

13. Modifications apportées aux présentes Conditions générales et au Programme Aéroplan

Sous réserve des lois applicables, Aéroplan se réserve le droit de modifier, de limiter, de suspendre, de prolonger ou de changer unilatéralement toutes les présentes Conditions générales, de même que toutes les conditions supplémentaires du Programme Aéroplan et toutes les caractéristiques et tous les privilèges du Programme Aéroplan, à tout moment, y compris, sans s'y limiter, les conditions et les obligations contenues dans chaque point des présentes Conditions générales, notamment : i) Le Programme Aéroplan; ii) Adhésion à Aéroplan; iii) Accès en ligne à vos renseignements d'Adhésion à Aéroplan et à votre Compte Aéroplan; iv) Moyen de communication; v) Conservation sécuritaire et à jour des renseignements sur votre Adhésion à Aéroplan; vi) Accumulation et échange des Points Aéroplan; vii) Partage familial Aéroplan; viii) Inactivité d'un Compte; ix) Résiliation de votre Adhésion à Aéroplan; x) Dispositions relatives aux Bonis de bienvenue; xi) Activités interdites; xii) Aucun droit de propriété ou droit acquis; xiii) Modifications apportées aux présentes Conditions générales et au Programme Aéroplan; xiv) Conditions supplémentaires des partenaires et fournisseurs participants d'Aéroplan; xv) Redressements et responsabilité en cas d'erreurs; xvi) Limitation de responsabilité; xvii) Taxes, frais, droits et autres suppléments; xviii) Droit applicable et résolution de différends; xix) Politique d'Aéroplan sur la vie privée; xx) Généralités; xxi) Coordonnées; et xxii) Date d'entrée en vigueur.

Aéroplan peut occasionnellement commanditer ou proposer des promotions et des offres d'une durée limitée ayant trait au Programme Aéroplan. La prestation de telles promotions et offres ne constitue pas une modification des présentes Conditions générales.

L'avis requis aux termes des présentes Conditions générales vous sera fourni en conformité avec les lois applicables et le point 4 des présentes Conditions. Pour les résidents du Québec, cet avis sera fourni entre le 90e et le 60e jour précédant l'entrée en vigueur d'une modification. L'avis contiendra la nouvelle disposition, ou la disposition modifiée et le libellé de l'ancienne disposition, et la date à laquelle la modification entrera en vigueur.

Sauf si vous résiliez expressément votre Adhésion à Aéroplan à la suite d'une modification des présentes Conditions générales, votre participation continue au Programme Aéroplan constituera votre acceptation d'une modification apportée aux présentes Conditions générales, telles que modifiées.

14. Conditions supplémentaires des partenaires et fournisseurs participants d'Aéroplan

Aéroplan a un éventail de partenaires et fournisseurs participants qui permettent l'accumulation et l'échange de Points Aéroplan en lien avec leurs produits et services. Ces partenaires et fournisseurs participants sont des entités

indépendantes qui ont leurs propres conditions et politiques supplémentaires qui s'appliquent à l'accumulation et à l'échange de Points Aéroplan. Vous devez accepter lesdites conditions pour pouvoir accumuler ou échanger des Points Aéroplan, le cas échéant. Aéroplan n'est pas responsable desdites conditions régissant l'accumulation de Points Aéroplan ni de la nature ou de la qualité des produits ou services acquis en échange de ces points.

Les échanges portant sur des primes aériennes sont assujettis aux conditions supplémentaires imposées par la société aérienne qui fournit la réservation. Les services de transport aérien obtenus au moyen d'une prime aérienne sont assujettis aux tarifs, aux conditions générales de transport, aux politiques et aux conventions et aux ententes internationales de chaque société aérienne. Aéroplan ne possède, ne gère, n'exploite et ne contrôle pas de société aérienne, et n'est pas non plus responsable des activités des transporteurs aériens liées notamment à l'horaire, à la sélection de places, à la franchise de bagages et aux frais applicables, aux modifications de l'horaire et aux annulations ou retards de vols. Pour consulter la tarification et les politiques supplémentaires applicables aux primes aériennes, cliquer ici.

Les conditions des partenaires et fournisseurs participants (y compris, pour plus de certitude, celles des sociétés aériennes partenaires) peuvent être modifiées occasionnellement, et ce, sans préavis d'Aéroplan. À titre d'exemple, les partenaires et fournisseurs participants peuvent, à leur seule discrétion, modifier le nombre de Points Aéroplan requis pour acquérir leurs produits et services ou le nombre de Points Aéroplan crédités pour une transaction, ou encore imposer d'autres restrictions sur l'utilisation de leurs produits et services. Vous devriez toujours vérifier la plus récente version de leurs conditions directement auprès des partenaires et fournisseurs.

Dans le cas peu probable où un partenaire ou fournisseur participant d'Aéroplan deviendrait insolvable, Aéroplan se réserve le droit d'annuler les Points Aéroplan que vous aviez accumulés grâce à ce partenaire ou fournisseur au cours des 30 jours précédant son insolvabilité ou à tout moment par la suite.

15. Redressements et responsabilité en cas d'erreur

Aéroplan se réserve le droit d'apporter des ajustements et de corriger toute erreur, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, avec ou sans préavis, y compris si des Points Aéroplan ont été à tort accumulés ou crédités à votre Compte ou s'ils ont été accumulés à un taux supérieur erroné.

Aéroplan et chacun de ses partenaires et fournisseurs participants peuvent aussi refuser de verser des primes Aéroplan, annuler des primes Aéroplan déjà versées ou déduire des Points Aéroplan supplémentaires de votre Compte si une erreur s'est produite dans le nombre de Points Aéroplan requis pour acquérir la prime au moment où celle-ci a été demandée. Ces droits s'appliqueront, que cette erreur découle d'une action ou d'une omission d'Aéroplan ou de l'un de ses partenaires ou fournisseurs participants.

16. Limitation de responsabilité

Aéroplan (y compris ses sociétés affiliées et représentants) n'assume aucune responsabilité envers vous pour quelque raison que ce soit, sans s'y limiter, à l'égard de toute modification ou résiliation du Programme Aéroplan (y compris tout changement ou retrait de partenaires et fournisseurs participants), de toute modification aux conditions d'accumulation ou d'échange ou de toute erreur ayant trait aux renseignements sur votre Adhésion à Aéroplan ou votre Compte.

En adhérant ou en participant au Programme Aéroplan, vous (et votre parent ou tuteur légal, selon le cas) acceptez de libérer et de dégager Aéroplan, ses sociétés affiliées et ses représentants, ainsi que chacun de leurs dirigeants, administrateurs, mandataires, représentants, successeurs et ayants droit respectifs de toute responsabilité à l'égard de toute perte, responsabilité, réclamation, mise en demeure, dommage ou dépense déclarés par une personne ou une entité, qui concernent, notamment, de quelque façon que ce soit le Programme Aéroplan, votre participation au Programme Aéroplan ou l'accumulation et l'échange de Points Aéroplan ou l'utilisation de tout produit ou service obtenu relativement au Programme Aéroplan.

En outre, Aéroplan (y compris ses sociétés affiliées et ses représentants) n'est d'aucune manière responsable des conséquences fiscales découlant de votre participation au Programme Aéroplan. Vous êtes seul responsable de déclarer des avantages fiscaux et de vous acquitter de toute obligation fiscale.

Aéroplan, ses sociétés affiliées et ses représentants, et chacun de leurs dirigeants, administrateurs, mandataires, successeurs et ayants droit respectifs, ne seront en aucun cas responsables de dommages directs, indirects, punitifs,

accessoires, spéciaux, économiques ou exemplaires de quelque nature que ce soit, pour des motifs contractuels, délictuels ou autres, qu'ils découlent de votre Adhésion à Aéroplan, du Programme Aéroplan ou des présentes Conditions générales ou qu'ils y soient liés de quelque manière que ce soit.

17. Taxes, frais, droits et autres suppléments

Vous êtes responsable de l'ensemble des taxes, frais, droits et suppléments (tels que taxe de départ et droit de sûreté), qu'imposent un gouvernement, une autorité gouvernementale, un aéroport, une administration aéroportuaire, une autorité de l'aviation civile ou un transporteur aérien (notamment ceux liés à une prime ou à un avantage), et des frais d'administration facturés par Aéroplan.

18. Droit applicable et résolution de différends

Le Programme Aéroplan, y compris les présentes Conditions générales, est régi par les lois provinciales de l'Ontario et les lois fédérales qui s'y appliquent, sans référence aux dispositions sur les conflits de lois. Tout différend lié de quelque façon que ce soit aux présentes Conditions générales, au Programme Aéroplan ou à l'Adhésion à Aéroplan doit être soumis aux tribunaux de la province de l'Ontario qui ont compétence exclusive sur ces différends. Toutefois, en ce qui concerne les résidents de la province de Québec, les présentes Conditions générales sont régies par les lois provinciales du Québec et les lois fédérales qui s'y appliquent. Pour lever toute incertitude, l'Adhésion à Aéroplan a lieu dans la province de l'Ontario dès que votre Adhésion à Aéroplan est confirmée par Aéroplan..

19. Politique d'Aéroplan sur la vie privée

Aéroplan prend très au sérieux la confidentialité de vos renseignements personnels. La politique d'Aéroplan sur la protection des renseignements personnels (« **Politique sur les renseignements personnels** ») décrit comment nous collectons, utilisons et communiquons vos renseignements personnels (les « **données** ») pour vous présenter notre programme. Ces pratiques concernant vos données font partie intégrante de la valeur d'échange du Programme Aéroplan. En échange de vos données, nous maximisons la valeur de votre adhésion au programme en vous offrant des occasions personnalisées et pertinentes d'accumuler et d'échanger des points. Par conséquent, pour participer au Programme Aéroplan, vous devez accepter les modalités de la Politique sur les renseignements personnels que vous pouvez consulter ici, ainsi qu'à la collecte, à l'utilisation et à la communication de vos renseignements personnels décrits dans ces modalités, qui peuvent être modifiées à l'occasion. Cette condition ne s'applique pas aux membres de l'Espace économique européen, du Royaume-Uni et de la Suisse, qui doivent accepter la Politique sur les renseignements personnels dans sa version adaptée.

20. Généralités

Aucune exonération de la part d'Aéroplan à l'égard d'un manquement ou d'un défaut au titre des présentes ne sera considérée comme une exonération à l'égard d'un manquement ou d'un défaut antérieur ou subséquent. Chacune des dispositions contenues dans les présentes Conditions générales est distincte et divisible. Une déclaration d'invalidité ou d'inapplicabilité de l'une de ces dispositions ou d'une partie de celles-ci par un tribunal compétent n'aura aucune incidence sur la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition des présentes Conditions générales.

Aéroplan se réserve le droit de vendre, de transférer ou de céder la totalité ou une partie du Programme Aéroplan à un tiers.

Aéroplan se réserve le droit de retirer ou de modifier ou de suspendre provisoirement la totalité ou une partie du Programme Aéroplan de quelque façon que ce soit, en cas d'erreur matérielle, d'omission, de problème technique, de bogue ou de virus informatique, d'altération, d'intervention non autorisée, de fraude, de défectuosité technique ou pour toute autre cause hors de son contrôle raisonnable qui entrave le bon fonctionnement de tout aspect du Programme Aéroplan tel qu' indiqué dans les présentes Conditions générales. Toute tentative d'endommager ou de miner délibérément le fonctionnement légitime du Programme Aéroplan de quelque façon que ce soit (de l'avis d'Aéroplan et à sa seule discrétion) pourrait constituer une violation des lois pénales et civiles et si une telle tentative devait se produire, nous nous réservons le droit d'intenter des recours et de réclamer des dommages-intérêts dans toute la mesure permise par la loi.

21. Coordonnées

Pour toute question à propos du Programme Aéroplan, veuillez visiter le site aircanada.com/aeroplan ou composer le 1-800-361-5373.

22. Date d'entrée en vigueur

En ce qui concerne les personnes ayant le statut de Membre Aéroplan au 17 octobre 2022, les présentes Conditions générales entrent en vigueur le 19 décembre 2022; et pour les personnes qui deviennent Membres Aéroplan le 17 octobre 2022 ou après cette date, les présentes Conditions générales entrent en vigueur dès que les personnes en question deviennent Membres Aéroplan (dans chaque cas, respectivement, la « **Date d'entrée en vigueur** »).

Final – November 14, 2023

Aeroplan Program

General Terms and Conditions

1. The Aeroplan Program

The Aeroplan program ("**Aeroplan Program**") is the loyalty rewards and recognition program operated by Air Canada's subsidiary Aeroplan Inc. ("**Aeroplan**", "**we**", "**us**", "**our**"). The Aeroplan Program allows individuals, or their parent or legal guardian in the case of a minor, to enroll as members ("**Member**", "**you**", "**your**", "**their**") and to open an Aeroplan account ("**Account**"), to accumulate Aeroplan points ("**Aeroplan Points**") through the purchase of products and services from participating partners and suppliers and to redeem Aeroplan Points for a variety of travel, merchandise, gift card, and other rewards provided directly by participating partners or made available through Aeroplan's intermediary suppliers, all in accordance with these terms and conditions ("**Terms and Conditions**").

These Terms and Conditions replace any other terms and conditions that we may have provided to you and govern your participation as a Member in the Aeroplan Program. By participating in the Aeroplan Program, you (or your parent or legal guardian on your behalf, as the case may be), accept and agree to these Terms and Conditions, including as they may be amended from time to time.

2. Enrollment in the Aeroplan Program

Membership in the Aeroplan Program ("**Aeroplan Membership**") is free and limited to natural persons. Except as may be authorized by us, at our sole discretion, Aeroplan Membership is not available to corporations, trusts, partnerships or other entities.

You can only enroll in the Aeroplan Program once, individually, using your full legal name exactly as it appears on your passport or if you don't have a passport, on a government-issued identification. Each Member may only have one Account. Any attempt by an individual to register more than one Account by using the same or multiple different email addresses, identities, registrations, logins, or any other method(s), may void all Aeroplan Points that have been awarded or scheduled to be awarded to that Member, and that Member may be disqualified from participating in the Aeroplan Program or any aspect thereof.

Minors, being children under the age of majority in their respective province, territory or jurisdiction of residence, can only be enrolled in the Aeroplan Program by their parent or legal guardian. By enrolling a minor in the Aeroplan Program, you confirm that: (i) you are the minor's parent or legal guardian; and (ii) you, and not the minor, are providing the minor's information to Aeroplan. You must enroll a minor by using a unique valid email address that is owned and maintained by you, and not associated with another Account.

3. Online Access to your Aeroplan Membership Information and Account

Aeroplan Memberships and Accounts are administered online only. You are required to have a valid email address. Using your valid email address, you are responsible for creating your online

credentials in order to access your Account, review your Account details including transactions, messages from us, Account updates and to complete transactions.

Information about your Aeroplan Membership and Account can also be obtained by contacting the Aeroplan Contact Centre.

4. Our Communications with You

Our form of communication with you about your Account will be by email. By participating in the Aeroplan Program, you agree that all Aeroplan Program, Aeroplan Membership and Account communications may be provided to you electronically and, unless we choose otherwise, electronically only.

From time to time, you may receive personalized or exclusive marketing offers extended to certain segments of Members. You can withdraw consent to receive such offers at any time by updating your profile here, by clicking the "unsubscribe" link in any marketing email, by replying "STOP" in marketing SMS text messages, or by contacting the Aeroplan Contact Centre.

5. Keeping your Aeroplan Membership Information Secure and Up-to-Date

You are responsible for protecting and keeping your Aeroplan Membership and Account information secure, including online credentials, passwords, PINs and your physical Aeroplan Membership card. You must take care to prevent misuse by ensuring that no unauthorized third party has access to your Aeroplan Membership and Account information. In cases of suspected wrongful access or misuse of your Aeroplan Membership or Account information, you must notify us immediately by contacting the Aeroplan Contact Centre.

For security and privacy reasons and unless otherwise authorized or required by law, Aeroplan Membership and Account information will only be communicated to the individual Member, a parent or guardian of record in the case of a minor, or a person authorized by the Member to access a Member's Aeroplan Membership and Account information.

You are also responsible for updating your Aeroplan Membership information including any change to your legal name, email address, telephone number, residential address, province, territory or jurisdiction of residence. We will be entitled to rely upon the province, territory or jurisdiction of your residence until you update such information with us. Updates to your Aeroplan Membership information can be made online by accessing your Account or by calling the Aeroplan Contact Centre. We may request that you confirm or update your personal information or validate its accuracy at any time, and you are responsible for responding to our request. We are not responsible if we cannot contact you because you have not given us current or accurate information or responded to a validation request. Aeroplan may always rely on the accuracy of the Aeroplan Membership information provided in your Account until otherwise advised by you through an Account Membership information update.

6. Accumulation and Redemption of Aeroplan Points

In order to accumulate or redeem Aeroplan Points, you must be a Member in good standing, meaning you are fully in compliance with these Terms and Conditions and, where applicable, any

additional terms and conditions of Aeroplan and its participating partners and suppliers ("**Good Standing**").

Aeroplan Points are accumulated through the purchase of products and services from participating partners and suppliers and through purchase transactions using an Aeroplan Credit Card (defined below). Aeroplan Points may also be accumulated through time-limited promotional offers from Aeroplan or participating partners and suppliers.

Subject to the policy of any participating Aeroplan partner, Aeroplan Points may only be accumulated by the Member who transacts with an Aeroplan partner for which Aeroplan Points are earned and the Aeroplan Points associated with such transaction will only be credited to the Account of that Member. In the case of air transportation services, Aeroplan Points may only be accumulated by the Member who is the individual traveler whose name and Aeroplan Membership number appear on the ticket for air transportation services and such Aeroplan Points will only be credited to the Account of that Member.

In the case of an Aeroplan Credit Card, Aeroplan Points will only be credited to the Account of the Member who is the primary card holder of that Aeroplan Credit Card. Aeroplan Points will not be credited to the membership number or Account of any other Member.

Aeroplan may, on such terms, conditions, and limitations as it may, in its sole discretion, establish from time to time, permit loyalty rewards earned under a rewards program offered by a third-party (a "**Conversion Program**") to be converted into Aeroplan Points. The account of the Member with such Conversion Program must be in the Member's name so that the name on the Account with Aeroplan and the account under such Conversion Program are the same person. Under the Aeroplan Program, the intention of permitting conversions from a Conversion Program into Aeroplan Points is so that the resulting Aeroplan Points under any such conversion arrangement are thereafter used by the Member for redemptions within the Aeroplan Program and Aeroplan reserves the right, at any time, to impose limitations on the ability of a Member to engage in conversions from a Conversion Program into Aeroplan Points and on the use of such Aeroplan Points upon conversion.

Unless otherwise permitted by Aeroplan, purchases of products and services from participating partners and suppliers prior to a person's enrolment in the Aeroplan Program are not eligible for the accumulation of Aeroplan Points.

Aeroplan Points can be redeemed for a variety of travel, merchandise, gift card, and other rewards offered by Aeroplan's participating partners and suppliers, all in accordance with these Terms and Conditions and any additional terms and conditions that may apply to a specific redemption. The number of Aeroplan Points required to redeem certain rewards such as flights (including those operated by Air Canada) and hotel reservations may be dynamic and subject to change depending on inventory availability, time of redemption and a series of other factors that are determined by Aeroplan and its participating partners and suppliers.

Participating partners and suppliers and the rewards, merchandise and gift cards made available may change at any time without notice.

7. Aeroplan Family Sharing

The following definitions apply to these Terms and Conditions relating to the Aeroplan Family Sharing feature:

"**Family Lead**" means the Member that creates and manages the Pool and has the authority to: (i) invite up to 7 other Members to join the Pool; (ii) designate whether each Member joining the Pool is solely a contributor or is a contributor and redeemer; and (iii) remove any existing Member from a Pool.

"**Family Member**" means the Family Lead or a Member who joins a Pool and who is designated by the Family Lead, as either a contributor only or as a contributor and redeemer.

"**Pool**" means a group of a minimum of 2 and a maximum of 8 Members, each in Good Standing, who have a family relationship and who agree to share their Aeroplan Points into a single Aeroplan Points' balance to collectively accumulate Aeroplan Points and facilitate redemption of Aeroplan Points for personal purposes only and not for any business, commercial or other use.

You must be 18 years or older to be a Family Lead. You may be eligible to create a Pool and invite family members who are eligible Members to join your Pool by logging into your online Account and following the prescribed steps. You can only be part of one Pool at a time.

When you create or join a Pool, all your current Aeroplan Points are shared with the Aeroplan Points of all other Family Members. If you are the Family Lead or are identified by the Family Lead as a contributor and redeemer of Aeroplan Points within the Pool, you may, at your sole discretion, redeem any or all of the Aeroplan Points that are shared in the Pool, including Aeroplan Points that were accumulated by other Family Members. Family Members will not be able to redeem points solely from their own Aeroplan Points' balance. If you are identified by the Family Lead as a contributor only, you will not be able to redeem any Aeroplan Points shared by the Pool and will only be contributing to the accumulation of Aeroplan Points in that Pool. In joining a Pool, you will be asked to acknowledge and agree to the rules specific to the accumulation and redemption of shared Aeroplan Points, including, without limitation, the ability of other Family Members to redeem Aeroplan Points that you have accumulated individually and to view certain of your Aeroplan Membership and Account Information. Aeroplan accepts no liability for any losses suffered by a Family Member as a result of another Family Member's actions within a Pool, including another Family Member's redemption of your Aeroplan Points.

When a Family Member redeems Aeroplan Points shared in a Pool, Aeroplan Points are deducted from each Family Member's account prorated to their Aeroplan Points' balance at the time of redemption. Through your online Account, you will be able to view the total balance of Aeroplan Points of the Pool and the total balance of each Family Member's balance of Aeroplan Points.

You can only leave a Pool 3 months after joining or creating it. If you leave a Pool, you will retain the Aeroplan Points that remain in your Account at the time you leave. You are free to join or form another Pool only after 6 months of leaving one. If a Family Lead requests to leave a Pool, the

Pool will be dissolved and the Family Lead and each Family Member will retain the Aeroplan Points that remain in their Account at the time the Pool is dissolved. In the case of death or incapacity of a Family Lead or termination of a Family Lead's Aeroplan Membership for any reason, Aeroplan will automatically dissolve the Pool.

Aeroplan reserves the right to request that you validate your family relationship with other Family Members at any time. If we suspect any untruthful, fraudulent or illicit activity related to a Pool or a Family Member in the Pool in any way, we may, at our sole discretion, in addition to all other rights and remedies available to us, temporarily or permanently prohibit any or all Family Members from participating in a Pool or from accumulating or redeeming Aeroplan Points, or we may suspend or terminate the Pool, any or all of the associated Aeroplan Memberships and close any or all of the associated Accounts.

Additional information on Aeroplan Family Sharing can be found here.

8. Account Inactivity

All Aeroplan Points in an inactive Account are forfeited. Unless otherwise permitted by Aeroplan, in its sole discretion, your Account becomes inactive if you have not accumulated or redeemed Aeroplan Points for 18 consecutive months. If an Account is inactive for 3 consecutive years, we reserve the right to terminate your Aeroplan Membership, close your Account and reassign your Aeroplan number.

If you participate in Aeroplan Family Sharing, the redemption of Aeroplan Points by any Family Member will constitute an activity in the Account of each Family Member who has at least 1 Aeroplan Point in their Account thereby preventing Account inactivity.

9. Termination of your Aeroplan Membership

You may terminate your Aeroplan Membership and close your Account at any time without cost or penalty. You should redeem all Aeroplan Points in your Account prior to such termination. Any Aeroplan Points in your Account at the time you terminate your Aeroplan Membership or close your Account will be immediately forfeited, and you will no longer have any rights as a Member or entitlement to any such Aeroplan Points.

Aeroplan Membership also terminates upon the death or personal bankruptcy of a Member.

10. New Card Bonus Provisions

From time to time, Aeroplan and the financial institutions that issue Aeroplan co-brand credit cards (an "**Aeroplan Credit Card**"), together with their respective affiliates and business partners, may offer an introductory incentive or bonus of Aeroplan Points (a "**Welcome Bonus**") to incentivize a Member to become a holder of an Aeroplan Credit Card; and they may also offer an incentive or bonus of Aeroplan Points for a Member to, activate, use or hold their new Aeroplan Credit Card for a minimum period of time following issuance (the Welcome Bonus and all other bonuses, incentives and accelerators relating to acquisition, activation, use or holding of a new Aeroplan Credit Card, collectively, a "**New Card Bonus**"). In connection with a New Card Bonus being

made available for becoming a holder of an Aeroplan Credit Card, such New Card Bonus is intended as an incentive for a Member to become a holder of an Aeroplan Credit Card where that Member is neither currently, nor was previously, a holder of that type of Aeroplan Credit Card, regardless of issuer (e.g., entry, core, premium, core small business, premium small business, or any other card that has a substantially similar level of benefits) for which the New Card Bonus is being offered. This means that a Member may be granted a maximum of one New Card Bonus for each type of Aeroplan Credit Card that the Member becomes a holder of, regardless of issuer.

From time to time, bonus or incentive Aeroplan Points may be offered by us or participating partners and suppliers to acquire products or services ("**Products and Services**") as part of the Aeroplan Program. In connection with bonus or incentive Aeroplan Points being offered as an incentive related to Products and Services, such bonus Aeroplan Points incentives are intended for a Member who has not previously received bonus Aeroplan Points for the same Products or Services, to acquire such Products or Services.

Aeroplan may, in its sole discretion, choose to limit the number of New Card Bonuses or similar bonuses or incentives a Member may receive in any period, and, in addition to the other remedies set forth in these Terms and Conditions, reserves the right to suspend, revoke or terminate the Account of any person who engages in a behaviour of excessive use, abuse or misuse of the New Card Bonus offers. Such behaviours include but are not limited to: (i) applying for, transferring or switching (including upgrading or downgrading), or completing any other product changes between multiple Aeroplan Credit Cards across one or more product types, or across one or more financial institutions that issue an Aeroplan Credit Card; (ii) a pattern of cancelling, or disengaging in, an Aeroplan Credit Card shortly after receiving a New Card Bonus (or any portion of a New Card Bonus) or similar bonus or incentive; (iii) a pattern of purchasing and then cancelling or returning any product or service for which Aeroplan Points were issued; and (iv) linking your Aeroplan Credit Card to an Account that is not your own Account.

11. Prohibited Activity

Aeroplan Membership is a privilege that can be suspended, revoked, or terminated at any time, for any reason, and without compensation. Reasons for suspension, revocation or termination include, but are not limited to: (i) a circumstance where a Member intentionally engages in a pattern of activity or behavior that, in the reasonable opinion of Aeroplan, is intended to circumvent or work around these Terms and Conditions, or the terms and conditions of any Aeroplan partner; (ii) any abuse by a Member of any of these Terms and Conditions, any additional applicable terms and conditions or any benefit, privilege or reward associated with the Aeroplan Program; (iii) any misrepresentation by a Member to Aeroplan, its affiliates, participating partners or suppliers or to any entity associated with or participating in the Aeroplan Program; (iv) any attempt to participate in the Aeroplan Program via script, macro or other automated means; and (v) any other actions or conduct of a Member deemed by Aeroplan, in its sole discretion, to be damaging to Aeroplan, the Aeroplan Program or the interests of Aeroplan's affiliates, participating partners or suppliers, including, but not limited to: (i) applying for multiple credit cards across different product types (e.g., entry, core, premium, core small business, premium small business, or any other card that has a substantially similar level of benefits) across multiple financial institutions that issue an Aeroplan Credit Card in order to circumnavigate these Terms and Conditions or the terms and conditions of any such financial institution issuing an Aeroplan Credit Card thereby receiving

multiple New Card Bonuses; and (ii) a behaviour of cancelling, or disengaging in, an Aeroplan Credit Card shortly after receiving a New Card Bonus.

Aeroplan reserves the right to audit a Member's Account at any time and without notice to ensure compliance with these Terms and Conditions. Where, in the reasonable opinion of Aeroplan, a Member has violated these Terms and Conditions, or Aeroplan believes that a Member may have violated these Terms and Conditions, Aeroplan may, in addition to its other rights and remedies in these Terms and Conditions, at any time and in its sole discretion, take one or more of the following actions: (i) freeze the Account of any Member while Aeroplan investigates suspected activity on the part of that Member; and (ii) refuse to credit the Account of any Member, or debit the Account of any Member, including reversal of Aeroplan Points previously credited.

In the event a Member's participation in the Aeroplan Program is terminated by Aeroplan in accordance with these Terms and Conditions, all accumulated Aeroplan Points will immediately be forfeited.

Aeroplan reserves the right to restrict or refuse Aeroplan Membership in the Aeroplan Program for any reason, in its sole discretion, including, if you do not meet the requirements set forth in these Terms and Conditions, if you are suspected of fraud or illicit conduct or have had an Aeroplan Membership previously revoked or terminated by Aeroplan.

Unauthorized reproduction of any Aeroplan Membership card or number, or fraudulent misrepresentation of an Aeroplan Membership is prohibited and can result in legal action. Aeroplan Membership cards and Membership numbers belong to Aeroplan and may be revoked at any time in its sole discretion.

12. No Property or Vested Rights

The accumulation of Aeroplan Points does not entitle you to any vested rights and, in accumulating Aeroplan Points, you may not rely upon the continued availability of any reward, benefit or privilege, including without limitation any reward price, redemption/reward chart, status privilege or Aeroplan Credit Card cardholder benefits.

With the exception of the specific rules relating to Aeroplan Family Sharing, Aeroplan Points, and any other benefits, privileges and rewards of the Aeroplan Program are personal to you and cannot be assigned, traded, bartered, willed, exchanged for cash, or otherwise transferred, except as may be authorized by Aeroplan, at its sole discretion and in accordance with these Terms and Conditions. Any attempt at any of the foregoing is prohibited and assignment or transfer in violation of these Terms and Conditions may, at Aeroplan's discretion, result in the termination of your Aeroplan Membership and the cancellation of the affected Aeroplan Points, benefits, privileges and rewards, as the case may be.

Aeroplan Points have no monetary value and cannot under any circumstances form the basis of a monetary claim against Aeroplan, its affiliates or any participating partners or suppliers. Aeroplan may, in its sole discretion, allow you, from time to time, to purchase, gift or transfer Aeroplan Points to another Member. Additional information on how you can purchase, gift or transfer Aeroplan Points can be found here.

Unless otherwise permitted by Aeroplan, Aeroplan Points cannot be transferred or converted to and from another loyalty program currency. You should always consult our website for the most current ability (if any) to transfer or convert Aeroplan Points to and from other loyalty program currencies. For your convenience, additional information on permitted conversions can be found here.

13. Changes to these Terms and Conditions and the Aeroplan Program

Subject to applicable law, Aeroplan reserves the right to unilaterally amend, restrict, suspend, extend or otherwise alter each and every one of these Terms and Conditions, each and every additional term and condition of the Aeroplan Program and each and every feature and benefit of the Aeroplan Program at any time, including, but not limited to, the terms, conditions and obligations contained in each section of these Terms and Conditions: (i) The nature of the Aeroplan Program; (ii) Enrollment in the Aeroplan Program; (iii) Online Access to your Aeroplan Membership Information and Account; (iv) Our Communications with You; (v) Keeping your Aeroplan Membership Information Secure and Up-to-Date; (vi) Accumulation and Redemption of Aeroplan Points; (vii) Aeroplan Family Sharing; (viii) Account Inactivity; (ix) Termination of your Aeroplan Membership; (x) New Card Bonus Provisions; (xi) Prohibited Activity; (xii) No Property or Vested Rights; (xiii) Changes to these Terms and Conditions and the Aeroplan Program; (xiv) Additional Terms and Conditions of Aeroplan's Participating Partners and Suppliers; (xv) Adjustments and Liability in case of Errors; (xvi) Limitation of Liability; (xvii) Taxes, Fees and other Charges; (xviii) Governing Law and Dispute Resolution; (xix) Aeroplan Privacy Policy; (xx) General Provisions; (xxi) Contact Information; and (xxii) Effective Date.

Aeroplan may from time to time, sponsor or provide time-limited promotions and offers relating to the Aeroplan Program. The provision of such promotions and offers do not constitute a change to these Terms and Conditions.

Notification required pursuant to these Terms and Conditions will be provided to you in accordance with applicable law and Section 4 of these Terms and Conditions. For Quebec residents, such notification will be provided between the 90th and 60th day before a change comes into effect. The notification will set out the new clause, or the amended clause and how it read formerly, and the date on which the change will come into effect.

Unless you expressly terminate your Aeroplan Membership upon a change to these terms and conditions, your continued participation in the Aeroplan Program will constitute your consent to a change to these Terms and Conditions, as amended.

14. Additional Terms and Conditions of Aeroplan's Participating Partners and Suppliers

Aeroplan has a variety of participating partners and suppliers that permit the accumulation and redemption of Aeroplan Points in association with their products and services. These participating partners and suppliers are independent entities and have their own additional terms and conditions and policies that apply to the accumulation and redemption of Aeroplan Points, which terms and conditions you must accept in order to accumulate or redeem with them as applicable. Aeroplan is not responsible for the terms and conditions under which they provide for the accumulation of Aeroplan Points or for the nature or quality of the products or services redeemed through them.

Flight Reward redemptions are subject to those additional terms and conditions imposed by the airline that is providing the reservation and the air transportation services that are provided pursuant to a Flight Reward are subject to each airline's tariffs, conditions of carriage, policies and international conventions and arrangements. Aeroplan does not own, manage, operate or control any airline, nor is Aeroplan responsible for any airline activities relating to, and including, flight schedules, seat selection, baggage allowance and applicable fees, schedule changes, and flight cancellations or delays. For your convenience, the additional pricing and policies applicable to Flight Rewards can be found here.

Participating partners' and suppliers' terms and conditions (including for certainty, those of airline partners), may change from time to time and without notice from Aeroplan. By way of example, participating partners and suppliers may, at their discretion, change the amount of Aeroplan Points required for redemption of their products and services or the number of Aeroplan Points credited for a transaction, or impose other restrictions upon the use of their products and services. You should always verify directly with each partner or supplier to obtain their most current terms and conditions.

In the unlikely event that an Aeroplan participating partner or supplier becomes insolvent, Aeroplan reserves the right to reverse any Aeroplan Points that were accumulated by you through that partner or supplier within the 30-day period prior to the partner's or supplier's insolvency or anytime thereafter.

15. Adjustments and Liability in Case of Errors

Aeroplan reserves the right to make any adjustments and correct any errors, at any time and for any reason, with or without notice, including if Aeroplan Points have been erroneously earned or credited to your Account or earned at an incorrect, higher earn rate.

Aeroplan and each of its participating partners and suppliers, may also refuse Aeroplan rewards, reverse Aeroplan rewards already claimed, or deduct additional Aeroplan Points from your Account where an error in the Aeroplan Points required for the reward existed at the time of reward claim. These rights will be applied whether that error occurred through an act or omission by Aeroplan or one of its participating partners or suppliers.

16. Limitation of Liability

Aeroplan (including its affiliates and representatives) assumes no liability to you for any reason whatsoever, including without limitation, as a result of any change or termination to the Aeroplan Program (including any changes or removal of participating partners and suppliers), any changes to accumulation or redemption requirements, or for any errors relating to your Aeroplan Membership or Account information, nor is Aeroplan responsible for unauthorized access to your Account.

By joining or participating in the Aeroplan Program, you (and your parent or legal guardian, as the case may be) agree to release and discharge Aeroplan, our affiliates and representatives, and each of our and their respective officers, directors, agents, representatives, successors and assigns, from any loss, liability, claim, demand, damage or expense asserted by any person or entity including,

without limitation, relating in any way to the Aeroplan Program, your participation in the Aeroplan Program or the accumulation or redemption or use of any product or service obtained in connection with the Aeroplan Program.

Furthermore, Aeroplan (including our affiliates and representatives) is not liable in any manner for any tax consequences which result from your participation in the Aeroplan Program. You are solely responsible for the reporting of any income tax benefits and the payment of any taxes.

In no event shall Aeroplan, including our affiliates and representatives, and each of our and their respective officers, directors, agents, successors and assigns, be liable for any direct, indirect, punitive, incidental, special, economic, exemplary or consequential damages of any kind, whether based in contract, tort or otherwise, which arise out of or are in any way connected with your Aeroplan Membership, the Aeroplan Program or these Terms and Conditions.

17. Taxes, Fees and other Charges

You are responsible for all taxes, fees, charges (including but not limited to departure and security charges), surcharges and levies imposed by, or with, the authority of any government or governmental authority, airport, airport authority, aviation authority, air carrier or airline (including but not limited to those in respect to any rewards or benefit) and any service fees imposed by Aeroplan.

18. Governing Law and Dispute Resolution

The Aeroplan Program, including these Terms and Conditions, is governed by the provincial laws of the province of Ontario and the federal laws applicable therein, without reference to conflict of laws provisions. Any disputes relating in any way to these Terms and Conditions, the Aeroplan Program or Aeroplan Membership shall be submitted to the courts of the Province of Ontario which shall have exclusive jurisdiction over such disputes. However, in respect of residents of the Province of Quebec, these Terms and Conditions are governed by the provincial laws of the Province of Quebec and the federal laws applicable therein. For certainty, enrollment in the Aeroplan Program occurs in the Province of Ontario upon confirmation by Aeroplan to you of your Aeroplan Membership.

19. Aeroplan Privacy Policy

Aeroplan takes your privacy seriously. The Aeroplan Privacy Policy ("**Privacy Policy**") describes how we collect, use and disclose your personal information ("**data**") to deliver our program to you. Those data practices are integral to the Aeroplan Program value exchange. In return for your data, we maximize the value of your membership to you by offering personalized and relevant opportunities to earn and redeem points. Accordingly, to participate in the Aeroplan Program, you must consent to the terms of the Privacy Policy which can be found here and the collection, use and disclosure of your personal information that it describes, as modified from time to time. This condition does not apply to members in the European Economic Area, United Kingdom and Switzerland, who must acknowledge the Privacy Policy as adapted.

20. General

No waiver by Aeroplan of any breach or default hereunder shall be deemed to be a waiver of any preceding or subsequent breach or default. Each of the provisions contained in these Terms and Conditions is distinct and severable and a declaration of invalidity or unenforceability of any such provision or part thereof by a court of competent jurisdiction will not affect the validity or enforceability of any other provision of these Terms and Conditions.

Aeroplan reserves the right to sell, transfer or assign all or part of the Aeroplan Program to any third party.

Aeroplan reserves the right to withdraw or temporarily change or suspend all or part of the Aeroplan Program in any way, in the event of, or if we suspect, a material error, omission, technical problem, computer virus or bugs, tampering, unauthorized intervention, fraud, technical failure or any other cause beyond our reasonable control that interferes with the proper conduct of any aspect of the Aeroplan Program as set out in these Terms and Conditions. Any attempt to deliberately damage or to undermine the legitimate operation of the Aeroplan Program in any way (as Aeroplan may determine in our sole discretion) could be a violation of criminal or civil laws and should such an attempt be made, we reserve the right to seek remedies and damages to the fullest extent permitted by law.

21. Contact Information

If you have any questions about the Aeroplan Program, please go online at aircanada.com/aeroplan or call 1-800-361-5373.

22. Effective Date

For those persons who are an Aeroplan Member as of November 29, 2023, these Terms and Conditions are effective February 5, 2024; and for those persons who become an Aeroplan Member on or after November 29, 2023, these Terms and Conditions are effective immediately upon such person becoming an Aeroplan Member (in each case, respectively, the "**Effective Date**").

Conditions générales du Programme Aéroplan

1. Le Programme Aéroplan

Le programme Aéroplan (« **Programme Aéroplan** ») est le programme de primes et de reconnaissance pour la fidélité exploité par Aéroplan inc. (« **Aéroplan** » « **nous** », « **notre** » et « **nos** »), filiale d'Air Canada. Le programme Aéroplan permet aux particuliers et, dans le cas d'un mineur, à un parent ou à un tuteur légal de devenir membres (« **Membre** », « **vous** », « **votre** » et « **vos** »), d'ouvrir un compte Aéroplan (« **Compte** »), d'accumuler des points Aéroplan (« **Points Aéroplan** ») en achetant des produits et des services de partenaires et fournisseurs participants, et d'échanger des Points Aéroplan contre un éventail de voyages, de marchandises, de cartes-cadeaux et d'autres primes directement auprès des partenaires participants ou par l'entremise des fournisseurs tiers d'Aéroplan, le tout conformément aux présentes conditions générales (« **Conditions générales** »).

Les présentes Conditions générales remplacent toutes les autres conditions générales que nous pouvons vous avoir fournies et elles régissent votre participation en tant que Membre du Programme Aéroplan. En participant au Programme Aéroplan, vous (ou le parent ou le tuteur légal agissant en votre nom, selon le cas) acceptez les présentes Conditions générales, ce qui comprend les modifications qui peuvent y être apportées à l'occasion, et acceptez de vous y conformer.

2. Adhésion à Aéroplan

L'adhésion au Programme Aéroplan (« **Adhésion à Aéroplan** ») est gratuite et se limite aux personnes physiques. Sauf autorisation de notre part et à notre seule discrétion, les sociétés, fiducies, partenariats ou autres entités ne peuvent adhérer au Programme Aéroplan.

Vous ne pouvez adhérer au Programme Aéroplan qu'une seule fois, de façon individuelle, en utilisant votre nom légal complet tel qu'il est indiqué sur votre passeport ou, si vous n'avez pas de passeport, sur une pièce d'identité délivrée par le gouvernement. Chaque Membre ne peut avoir qu'un seul Compte. Toute tentative par un individu d'enregistrer plus d'un Compte en utilisant la même ou plusieurs adresses électroniques, identités, inscriptions, connexions ou toute autre méthode, peut entraîner l'annulation de tous les Points Aéroplan qui ont été attribués ou qui doivent être attribués à ce Membre, et le Membre en question peut également être exclu de la participation au Programme Aéroplan ou de tout autre aspect de celui-ci.

Les mineurs, c'est-à-dire les enfants n'ayant pas atteint l'âge de la majorité dans leur province, territoire ou juridiction de résidence, ne peuvent adhérer au Programme Aéroplan que par l'intermédiaire de leur parent ou de leur tuteur légal. En inscrivant un mineur au Programme Aéroplan, vous confirmez que : i) vous êtes le parent ou le tuteur légal du mineur; et ii) vous, et non le mineur, fournissez les renseignements sur le mineur à Aéroplan. Vous devez inscrire un mineur en utilisant une adresse électronique unique et valide qui vous appartient et est gérée par vous, et qui n'est pas associée à un autre Compte.

3. Accès en ligne à vos renseignements d'Adhésion à Aéroplan et à votre Compte Aéroplan

Les Adhésions à Aéroplan et les Comptes sont administrés en ligne uniquement. Vous devez posséder une adresse électronique valide. Il vous incombe, en utilisant votre adresse électronique valide, de créer des identifiants en ligne afin d'accéder à votre Compte, de consulter l'information qu'il contient, notamment les transactions, les messages de notre part et les mises à jour du Compte, et d'effectuer des transactions.

Les renseignements sur votre Adhésion à Aéroplan et votre Compte peuvent également être obtenus en communiquant avec un Centre Aéroplan.

4. Moyen de communication

Nous communiquerons avec vous par courriel au sujet de votre Compte. En participant au Programme Aéroplan, vous acceptez que toutes les communications relatives au Programme Aéroplan, à l'Adhésion à Aéroplan et à votre Compte puissent vous être envoyées par voie électronique et, à moins que nous en décidions autrement, par voie électronique uniquement.

Vous pouvez recevoir occasionnellement des offres de marketing personnalisées ou exclusives s'adressant à certains segments de Membres Aéroplan. Vous pouvez retirer votre consentement à la réception de telles offres à tout moment en mettant à jour votre profil ici, en cliquant sur le lien pour se désabonner fourni dans les courriels de marketing, en répondant « STOP » aux messages texte de marketing ou en communiquant avec un Centre Aéroplan.

5. Conservation sécuritaire et à jour des renseignements sur votre Adhésion à Aéroplan

Il vous incombe de protéger et de conserver d'une façon sécuritaire votre Adhésion à Aéroplan et les renseignements contenus dans votre Compte, notamment vos identifiants en ligne, vos mots de passe, vos numéros d'identification personnels et votre carte physique de Membre Aéroplan. Vous devez faire en sorte d'empêcher toute utilisation malveillante en veillant à ce qu'aucun tiers non autorisé n'ait accès aux renseignements sur votre Adhésion à Aéroplan et votre Compte. Si vous suspectez que les renseignements sur votre Adhésion à Aéroplan ou votre Compte font l'objet d'un accès non autorisé ou d'une utilisation malveillante, vous devez nous en avertir immédiatement en communiquant avec un Centre Aéroplan.

Pour des raisons de sécurité et de protection des renseignements personnels, et à moins que la loi ne l'autorise ou ne l'exige, les renseignements sur l'Adhésion à Aéroplan et le Compte ne seront communiqués qu'au Membre ou, dans le cas d'un mineur, au parent ou au tuteur en dossier ou encore à une personne autorisée par le Membre à accéder aux renseignements sur l'Adhésion à Aéroplan ou le Compte du Membre.

Il vous incombe également de mettre à jour les renseignements relatifs à votre Adhésion à Aéroplan, notamment tout changement de nom légal, d'adresse électronique, de numéro de téléphone, d'adresse résidentielle et de province, territoire ou juridiction de résidence. Nous aurons le droit de nous en remettre à votre province, territoire ou juridiction de résidence jusqu'à ce que vous modifiez ces renseignements auprès de nous. Vous pouvez mettre à jour en ligne les renseignements sur votre Adhésion à Aéroplan en accédant à votre Compte ou en appelant un Centre Aéroplan. Il peut nous arriver à tout moment de vous demander de confirmer ou de mettre à jour vos renseignements personnels ou de valider leur exactitude, et vous êtes responsable d'accéder à notre demande. Nous ne pouvons être tenus responsables si nous n'arrivons pas à communiquer avec vous parce que les renseignements que vous nous avez fournis ne sont pas à jour ou exacts, ou que vous n'avez pas répondu à une demande de validation. Aéroplan peut toujours se fier à l'exactitude des renseignements sur l'Adhésion à Aéroplan figurant dans votre Compte, à moins que vous ne l'informiez du contraire en mettant à jour les renseignements sur votre Adhésion à Aéroplan.

6. Accumulation et échange des Points Aéroplan

Afin de pouvoir accumuler ou échanger des Points Aéroplan, vous devez être un Membre en règle, autrement dit, vous devez vous conformer entièrement aux présentes Conditions générales et, le cas échéant, à toute condition supplémentaire d'Aéroplan et de ses partenaires et fournisseurs participants (« **en règle** »).

Les Points Aéroplan s'accumulent à l'achat de produits et services des partenaires et fournisseurs participants, et en effectuant des achats avec une Carte de crédit Aéroplan (définie ci-dessous). Les Points Aéroplan peuvent également être accumulés par le biais d'offres promotionnelles d'une durée limitée d'Aéroplan ou des partenaires et fournisseurs participants.

Sous réserve de la politique de tout partenaire Aéroplan participant, les Points Aéroplan ne peuvent être accumulés que par le Membre qui exécute une transaction avec un partenaire Aéroplan pour laquelle des Points Aéroplan sont accumulés, et les Points Aéroplan associés à cette transaction seront uniquement ajoutés au Compte du Membre en question. Dans le cas des services de transport aérien, les Points Aéroplan ne peuvent être accumulés que par le Membre qui est le voyageur individuel dont le nom et le numéro de membre Aéroplan figurent sur le billet émis au titre des services de transport aérien, et ces Points Aéroplan seront uniquement ajoutés au Compte du Membre en question.

En ce qui concerne les Cartes de crédit Aéroplan, les Points Aéroplan seront uniquement ajoutés au Compte du Membre qui est le titulaire principal de la Carte de crédit Aéroplan concernée. Les Points Aéroplan ne seront pas ajoutés au numéro de Membre ou au Compte de tout autre Membre.

Aéroplan peut, selon les modalités, les conditions et les restrictions qu'elle est susceptible, à sa seule discrétion, d'établir de temps à autre, accepter la conversion de primes de fidélisation obtenues dans le cadre d'un programme de primes proposé par un tiers (un « **Programme de conversion** ») en Points Aéroplan. Le compte du Membre auprès de ce Programme de conversion doit être au nom du Membre en question, de sorte que le nom qui figure au Compte Aéroplan et au compte détenu dans le cadre de ce Programme de conversion désigne la même personne. Dans le

cadre du Programme Aéroplan, le fait de permettre les conversions d'un Programme de conversion en Points Aéroplan vise à faire en sorte que les Points Aéroplan obtenus dans le cadre de la conversion en question sont ensuite utilisés par le Membre afin d'effectuer des échanges dans le cadre du Programme Aéroplan. Aéroplan se réserve le droit, à tout moment, d'imposer des restrictions quant à la capacité d'un Membre à opérer des conversions en Points Aéroplan dans le cadre d'un Programme de conversion et quant à l'utilisation de ces Points Aéroplan une fois convertis.

Sauf autorisation contraire d'Aéroplan, les achats de produits et de services auprès des partenaires et fournisseurs participants effectués avant l'Adhésion à Aéroplan ne permettent pas l'accumulation de Points Aéroplan.

Les Points Aéroplan peuvent être échangés contre un éventail de voyages, marchandises, cartes-cadeaux et autres primes offerts par les partenaires et fournisseurs participants d'Aéroplan, le tout conformément aux présentes Conditions générales et à toute autre condition supplémentaire qui pourrait s'appliquer à un échange en particulier. Le nombre de Points Aéroplan à échanger contre certaines primes, telles que des vols (notamment ceux exploités par Air Canada) et des séjours à l'hôtel, peut varier et changer en fonction de la disponibilité des stocks, du moment de l'échange et d'une série d'autres facteurs qui sont déterminés par Aéroplan et ses partenaires et fournisseurs participants.

Les partenaires et fournisseurs participants ainsi que les primes, les marchandises et les cartes-cadeaux offertes peuvent changer à tout moment et sans préavis.

7. Partage familial Aéroplan

Les définitions suivantes s'appliquent aux présentes Conditions générales relatives au partage familial Aéroplan :

« **Chef de famille** » – Membre qui crée et gère le Compte commun et qui est habilité à i) inviter jusqu'à sept autres Membres à participer au Compte commun; ii) déterminer si chaque Membre invité à participer au Compte commun est seulement un contributeur ou un contributeur et un échangeur; et iii) exclure un Membre existant d'un Compte commun.

« **Membre de la famille** » – Chef de famille ou Membre invité à participer à un Compte commun et qui est désigné par le Chef de famille comme étant uniquement un contributeur ou un contributeur et un échangeur.

« **Compte commun** » – Groupe composé d'au moins deux Membres et d'au plus huit Membres, chacun en règle, qui ont des liens familiaux et qui acceptent de partager leurs Points Aéroplan dans un seul solde de Points Aéroplan pour accumuler collectivement des Points Aéroplan et en faciliter l'échange uniquement à des fins personnelles et non pour une utilisation commerciale ou autre.

Vous devez avoir 18 ans ou plus pour être un Chef de famille. Vous pourriez être admissible afin de créer un Compte commun et inviter des membres de votre famille qui sont des Membres admissibles à participer à votre Compte commun en vous connectant à votre Compte en ligne et en suivant les étapes prescrites. Vous ne pouvez participer qu'à un seul Compte commun à la fois.

Lorsque vous créez un Compte commun ou que vous êtes invité à y participer, tous vos Points Aéroplan existants sont partagés avec ceux des autres Membres de la famille. Si vous êtes le Chef de famille ou êtes désigné par le Chef de famille comme un contributeur et un échangeur de Points Aéroplan dans le Compte commun, vous pouvez, à votre seule discrétion, échanger la totalité ou une partie des Points Aéroplan qui sont partagés dans le Compte commun, y compris les Points Aéroplan qui ont été accumulés par d'autres Membres de la famille. Les Membres de la famille ne pourront pas échanger de points uniquement à partir de leur propre solde de Points Aéroplan. Si vous êtes désigné par le Chef de famille uniquement comme contributeur, vous ne pourrez pas échanger les Points Aéroplan partagés dans le Compte commun et vous pourrez seulement contribuer à l'accumulation de Points Aéroplan dans ce Compte commun. En vous joignant à un Compte commun, vous devrez reconnaître et accepter les règles propres à l'accumulation et à l'échange de Points Aéroplan partagés, y compris et sans s'y limiter, la capacité des autres Membres de la famille à échanger des Points Aéroplan que vous avez accumulés individuellement et à voir certains renseignements sur votre Adhésion à Aéroplan et votre Compte. Aéroplan n'assume aucune responsabilité en cas de perte subie par un Membre de la famille découlant des actions d'un autre Membre de la famille dans le Compte commun, y compris de l'échange de vos Points Aéroplan par un autre Membre de la famille.

Lorsqu'un Membre de la famille échange des Points Aéroplan partagés dans un Compte commun, les Points Aéroplan sont déduits du compte de chaque Membre de la famille au prorata de leur solde de Points Aéroplan au moment de l'échange. À partir de votre Compte en ligne, vous pourrez consulter le solde total de Points Aéroplan du Compte commun et de chacun des Membres de la famille.

Vous ne pouvez quitter un Compte commun que trois mois après avoir commencé à y participer ou l'avoir créé. Si vous quittez un Compte commun, vous conserverez les Points Aéroplan qui restent dans votre Compte. Vous pourrez participer à un autre Compte commun ou en créer un seulement six mois après avoir quitté le précédent. Si un Chef de famille demande à quitter un Compte commun, le Compte commun sera dissous et le Chef de famille et chaque Membre de la famille conserveront les Points Aéroplan qui restent dans leur Compte au moment où le Compte commun est dissous. En cas de décès ou d'inaptitude d'un Chef de famille ou de résiliation de l'Adhésion à Aéroplan du Chef de famille pour quelque raison que ce soit, Aéroplan dissoudra automatiquement le Compte commun.

Aéroplan se réserve le droit de vous demander de valider votre lien de parenté avec les autres Membres de la famille à tout moment. Si nous soupçonnons une activité mensongère, frauduleuse ou illégale liée à un Compte commun ou à un Membre de la famille dans le Compte commun, quelle qu'elle soit, nous pouvons, à notre seule discrétion, outre tous les autres droits et recours dont nous disposons, empêcher temporairement ou définitivement un Membre de la famille ou tous les Membres de la famille de participer à un Compte commun ou d'accumuler ou d'échanger des Points Aéroplan, ou nous pouvons suspendre le Compte commun ou l'Adhésion à Aéroplan connexe ou toutes les Adhésions à Aéroplan connexes ou y mettre fin, et fermer un ou la totalité des Comptes connexes.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le partage familial Aéroplan, consulter ici.

8. Inactivité d'un Compte

Tous les Points Aéroplan figurant dans un Compte inactif sont perdus. Sauf autorisation contraire d'Aéroplan, et à sa seule discrétion, votre Compte devient inactif si vous n'avez pas accumulé ou échangé de Points Aéroplan pendant 18 mois consécutifs. Si un Compte est inactif pendant trois années consécutives, nous nous réservons le droit de résilier votre Adhésion à Aéroplan, de fermer votre Compte et de réattribuer votre numéro Aéroplan.

Si vous participez au partage familial Aéroplan, l'échange de Points Aéroplan par tout Membre de la famille constituera une activité dans le Compte de chaque Membre de la famille qui a au moins un Point Aéroplan dans son Compte, ce qui évite que le Compte soit inactif.

9. Résiliation de votre Adhésion à Aéroplan

Vous pouvez résilier votre Adhésion à Aéroplan et fermer votre Compte à tout moment, et ce, sans frais ni pénalité. Vous devriez échanger tous les Points Aéroplan contenus dans votre Compte avant une telle résiliation. Les Points Aéroplan contenus dans votre Compte au moment où vous résiliez votre Adhésion à Aéroplan ou fermez votre Compte seront immédiatement perdus et vous n'aurez plus aucun droit ni en tant que Membre ni à l'égard de ces Points Aéroplan.

Le décès ou la faillite personnelle d'un Membre entraîne également la résiliation de l'Adhésion à Aéroplan.

10. Dispositions relatives aux Bonis Nouvelle Carte

Occasionnellement, Aéroplan et les institutions financières émettrices de cartes de crédit comarquées Aéroplan (une « **Carte de crédit Aéroplan** »), ainsi que leurs sociétés affiliées et partenaires commerciaux respectifs, peuvent offrir une prime ou un boni de Points Aéroplan introductif (un « **Boni de bienvenue** ») afin d'inciter un Membre à devenir titulaire d'une Carte de crédit Aéroplan, et ils peuvent également offrir une prime ou un boni de Points Aéroplan à un Membre pour activer, utiliser ou conserver leur nouvelle Carte de crédit Aéroplan pendant une période minimale après son émission (le Boni de bienvenue et tous les autres bonis, primes et accélérateurs relatifs à l'acquisition, l'activation, l'utilisation ou la détention d'une nouvelle Carte de crédit Aéroplan collectivement « **Boni nouvelle carte** »). Le Boni nouvelle carte offert à un Membre afin que celui-ci devienne titulaire d'une Carte de crédit Aéroplan vise à inciter ce Membre à devenir titulaire d'une Carte de crédit Aéroplan lorsqu'il ne détient pas encore, ou ne détenait pas antérieurement, le type de Carte de crédit Aéroplan, quel que soit l'émetteur (par exemple, de base, principale, prestige, petite entreprise principale, petite entreprise prestige, ou toute autre carte offrant un niveau d'avantages substantiellement similaires) pour lequel le Boni nouvelle carte est offert. Cela signifie qu'un Membre peut se voir accorder maximum un Bonis nouvelle carte pour chaque type de Carte de crédit Aéroplan dont il devient titulaire, quel que soit l'émetteur.

De temps à autre, nous ou les partenaires et fournisseurs participants, pouvons offrir des Points Aéroplan bonis ou en prime pour l'acquisition de produits ou de services (les « **Produits et services** ») dans le cadre du Programme Aéroplan. Dans le cadre d'une offre de boni ou de prime de Points Aéroplan liée aux Produits et services, le boni ou la prime de Points Aéroplan en question est destiné à un Membre qui n'a pas, précédemment, reçu de boni ou de prime de Points Aéroplan lors de l'obtention de ces mêmes Produits ou services.

Aéroplan peut, à sa seule discrétion, décider de limiter le nombre de Bonis nouvelle carte ou de bonis ou de primes similaires qu'un Membre peut recevoir au cours d'une période donnée et, outre les autres recours prévus dans les présentes Conditions générales, se réserve le droit de suspendre, de révoquer ou de résilier le Compte de toute personne qui adopte un comportement d'utilisation excessive, abus ou mauvais usage des offres de Bonis nouvelle carte. Ces comportements comprennent, notamment : i) le fait de demander, de transférer ou de substituer (y compris le surclassement ou le déclassement), ou de compléter tout autre changement de produit entre plusieurs Cartes de crédit Aéroplan pour un ou plusieurs types de produits ou auprès d'une ou de plusieurs institutions financières émettrices d'une Carte de crédit Aéroplan; ii) la tendance à annuler ou à se désengager d'une Carte de crédit Aéroplan peu de temps après avoir reçu un Boni nouvelle carte (ou une portion d'un Boni nouvelle carte) ou un boni ou une prime similaire; iii) une tendance à acheter puis à annuler ou à retourner un produit ou service pour lequel des Points Aéroplan ont été émis; et (iv) le fait de lier votre Carte de crédit Aéroplan à un Compte qui n'est pas votre propre Compte.

11. Activités interdites

L'Adhésion à Aéroplan est un privilège qui peut être suspendu, annulé ou résilié à tout moment, pour quelque raison que ce soit, et sans compensation. Les raisons de la suspension, de la révocation ou de la résiliation comprennent, mais ne sont pas limitées à : i) une situation dans laquelle un Membre, intentionnellement, se livre à des activités ou adopte un comportement qui, de l'avis raisonnable d'Aéroplan, visent à éviter ou à contourner les présentes Conditions générales ou celles d'un partenaire Aéroplan; ii) tout abus par un Membre des présentes Conditions générales, d'une condition supplémentaire applicable ou de tout avantage, privilège ou prime en lien avec le Programme Aéroplan; iii) toute fausse déclaration d'un Membre à Aéroplan, ses sociétés affiliées, ses partenaires et fournisseurs participants ou toute entité associée au Programme Aéroplan ou y participant; iv) toute tentative de participer au Programme Aéroplan par l'intermédiaire d'un script, d'une macro ou de tout autre moyen automatisé; et v) toute autre action ou conduite d'un Membre qu'Aéroplan juge, à sa seule discrétion, comme étant dommageable pour Aéroplan, le Programme Aéroplan ou les intérêts des sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs participants d'Aéroplan, notamment : i) le fait de demander plusieurs cartes de crédit pour différents types de produits (p. ex., de base, principale, prestige, petite entreprise principale, petite entreprise prestige ou toute autre carte offrant un niveau d'avantages substantiellement similaires) auprès de plusieurs institutions financières émettrices d'une Carte de crédit Aéroplan dans le but de contourner les présentes Conditions générales ou les conditions générales d'une telle institution financière émettrice d'une Carte de crédit Aéroplan et, ainsi, de recevoir plusieurs Bonis nouvelle carte; et ii) le fait d'annuler ou de se désengager d'une Carte de crédit Aéroplan peu après avoir reçu un Boni nouvelle carte.

Aéroplan se réserve le droit de vérifier le Compte d'un Membre à tout moment et sans préavis pour s'assurer du respect des présentes Conditions générales. Si, de l'avis raisonnable d'Aéroplan, un Membre n'a pas respecté les présentes Conditions générales, ou si Aéroplan croit qu'un Membre pourrait avoir enfreint les présentes Conditions générales, Aéroplan peut, en plus de ses autres droits et recours prévus dans les présentes Conditions générales, à tout moment et à sa seule discrétion, prendre l'une ou plusieurs des mesures suivantes : i) geler le Compte du Membre en question

pendant qu'Aéroplan enquête sur les activités soupçonnées de celui-ci; et ii) refuser de créditer ou de débiter le Compte de ce Membre, y compris l'annulation des Points Aéroplan précédemment crédités. Dans l'éventualité où la participation d'un Membre au Programme Aéroplan est résiliée par Aéroplan conformément aux présentes Conditions générales, tous les Points Aéroplan accumulés seront immédiatement perdus.

Aéroplan se réserve le droit de limiter ou de refuser l'Adhésion à Aéroplan pour quelque raison que ce soit, à sa seule discrétion, notamment si vous ne respectez pas les exigences stipulées dans les présentes Conditions générales, si vous êtes soupçonné de fraude ou de conduite illicite ou si Aéroplan a précédemment annulé ou résilié votre Adhésion à Aéroplan.

La reproduction non autorisée d'une carte ou d'un numéro de Membre Aéroplan, ou une déclaration frauduleuse et inexacte relative à une Adhésion à Aéroplan est interdite et peut entraîner des poursuites judiciaires. Les cartes et les numéros de Membre Aéroplan appartiennent à Aéroplan, qui peut les révoquer en tout temps à sa seule discrétion.

12. Aucun droit de propriété ou droit acquis

L'accumulation de Points Aéroplan ne vous confère aucun droit acquis et, en accumulant des Points Aéroplan, vous ne pouvez pas présumer de la disponibilité continue des primes, avantages et privilèges, y compris, sans s'y limiter, des prix de primes, de tableaux d'échange ou de primes, de privilèges selon le statut ou d'avantages accordés aux titulaires de Cartes de crédit Aéroplan.

Exception faite des règles particulières liées au partage familial Aéroplan, les Points Aéroplan et tout autre avantage, privilège ou prime du Programme Aéroplan vous sont attribués personnellement et ne peuvent pas être cédés, négociés, troqués, légués ou échangés contre de l'argent, ou autrement transférés, sauf dans les cas autorisés par Aéroplan, à sa seule discrétion et en conformité avec les présentes Conditions générales. Toute tentative de ce qui précède est interdite et toute cession ou tout transfert qui viole les présentes Conditions générales peut, à la discrétion d'Aéroplan, entraîner la résiliation de votre Adhésion à Aéroplan et l'annulation des Points, avantages, privilèges et primes Aéroplan en cause, selon le cas.

Les Points Aéroplan n'ont aucune valeur pécuniaire et ne peuvent, en aucun cas, faire l'objet d'une réclamation pécuniaire auprès d'Aéroplan, de ses sociétés affiliées ou de tout partenaire ou fournisseur participant. Aéroplan peut, à sa seule discrétion, vous permettre occasionnellement d'acheter ou de donner en cadeau des Points Aéroplan ou d'en transférer à un autre Membre. Des renseignements supplémentaires sur la façon dont vous pouvez acheter, donner en cadeau ou transférer des Points Aéroplan sont disponibles ici.

Sauf autorisation contraire de la part d'Aéroplan, les Points Aéroplan ne peuvent pas être transférés ou convertis dans l'unité d'accumulation d'un autre programme de fidélité. Vous devriez toujours consulter notre site Web pour vérifier s'il est possible (le cas échéant) de transférer ou de convertir des Points Aéroplan dans des unités d'accumulation d'autres programmes de fidélité. Pour des renseignements supplémentaires sur les conversions autorisées, cliquer ici.

13. Modifications apportées aux présentes Conditions générales et au Programme Aéroplan

Sous réserve des lois applicables, Aéroplan se réserve le droit de modifier, de limiter, de suspendre, de prolonger ou de changer unilatéralement toutes les présentes Conditions générales, de même que toutes les conditions supplémentaires du Programme Aéroplan et toutes les caractéristiques et tous les privilèges du Programme Aéroplan, à tout moment, y compris, sans s'y limiter, les conditions et les obligations contenues dans chaque point des présentes Conditions générales, notamment : i) Le Programme Aéroplan; ii) Adhésion à Aéroplan; iii) Accès en ligne à vos renseignements d'Adhésion à Aéroplan et à votre Compte Aéroplan; iv) Moyen de communication; v) Conservation sécuritaire et à jour des renseignements sur votre Adhésion à Aéroplan; vi) Accumulation et échange des Points Aéroplan; vii) Partage familial Aéroplan; viii) Inactivité d'un Compte; ix) Résiliation de votre Adhésion à Aéroplan; x) Dispositions relatives aux Bonis nouvelle carte; xi) Activités interdites; xii) Aucun droit de propriété ou droit acquis; xiii) Modifications apportées aux présentes Conditions générales et au Programme Aéroplan; xiv) Conditions supplémentaires des partenaires et fournisseurs participants d'Aéroplan; xv) Redressements et responsabilité en cas d'erreurs; xvi) Limitation de responsabilité; xvii) Taxes, frais, droits et autres suppléments; xviii) Droit applicable et résolution de différends; xix) Politique d'Aéroplan sur la vie privée; xx) Généralités; xxi) Coordonnées; et xxii) Date d'entrée en vigueur.

Aéroplan peut occasionnellement commanditer ou proposer des promotions et des offres d'une durée limitée ayant trait au Programme Aéroplan. La prestation de telles promotions et offres ne constitue pas une modification des présentes Conditions générales.

L'avis requis aux termes des présentes Conditions générales vous sera fourni en conformité avec les lois applicables et le point 4 des présentes Conditions. Pour les résidents du Québec, cet avis sera fourni entre le 90e et le 60e jour précédant l'entrée en vigueur d'une modification. L'avis contiendra la nouvelle disposition, ou la disposition modifiée et le libellé de l'ancienne disposition, et la date à laquelle la modification entrera en vigueur.

Sauf si vous résiliez expressément votre Adhésion à Aéroplan à la suite d'une modification des présentes Conditions générales, votre participation continue au Programme Aéroplan constituera votre acceptation d'une modification apportée aux présentes Conditions générales, telles que modifiées.

14. Conditions supplémentaires des partenaires et fournisseurs participants d'Aéroplan

Aéroplan a un éventail de partenaires et fournisseurs participants qui permettent l'accumulation et l'échange de Points Aéroplan en lien avec leurs produits et services. Ces partenaires et fournisseurs participants sont des entités indépendantes qui ont leurs propres conditions et politiques supplémentaires qui s'appliquent à l'accumulation et à l'échange de Points Aéroplan. Vous devez accepter lesdites conditions pour pouvoir accumuler ou échanger des Points Aéroplan, le cas échéant. Aéroplan n'est pas responsable desdites conditions régissant l'accumulation de Points Aéroplan ni de la nature ou de la qualité des produits ou services acquis en échange de ces points.

Les échanges portant sur des primes aériennes sont assujettis aux conditions supplémentaires imposées par la société aérienne qui fournit la réservation. Les services de transport aérien obtenus au moyen d'une prime aérienne sont assujettis aux tarifs, aux conditions générales de transport, aux politiques et aux conventions et aux ententes internationales de chaque société aérienne. Aéroplan ne possède, ne gère, n'exploite et ne contrôle pas de société aérienne, et n'est pas non plus responsable des activités des transporteurs aériens liées notamment à l'horaire, à la sélection de places, à la franchise de bagages et aux frais applicables, aux modifications de l'horaire et aux annulations ou retards de vols. Pour consulter la tarification et les politiques supplémentaires applicables aux primes aériennes, cliquer ici.

Les conditions des partenaires et fournisseurs participants (y compris, pour plus de certitude, celles des sociétés aériennes partenaires) peuvent être modifiées occasionnellement, et ce, sans préavis d'Aéroplan. À titre d'exemple, les partenaires et fournisseurs participants peuvent, à leur seule discrétion, modifier le nombre de Points Aéroplan requis pour acquérir leurs produits et services ou le nombre de Points Aéroplan crédités pour une transaction, ou encore imposer d'autres restrictions sur l'utilisation de leurs produits et services. Vous devriez toujours vérifier la plus récente version de leurs conditions directement auprès des partenaires et fournisseurs.

Dans le cas peu probable où un partenaire ou fournisseur participant d'Aéroplan deviendrait insolvable, Aéroplan se réserve le droit d'annuler les Points Aéroplan que vous aviez accumulés grâce à ce partenaire ou fournisseur au cours des 30 jours précédant son insolvabilité ou à tout moment par la suite.

15. Redressements et responsabilité en cas d'erreur

Aéroplan se réserve le droit d'apporter des ajustements et de corriger toute erreur, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, avec ou sans préavis, y compris si des Points Aéroplan ont été à tort accumulés ou crédités à votre Compte ou s'ils ont été accumulés à un taux supérieur erroné.

Aéroplan et chacun de ses partenaires et fournisseurs participants peuvent aussi refuser de verser des primes Aéroplan, annuler des primes Aéroplan déjà versées ou déduire des Points Aéroplan supplémentaires de votre Compte si une erreur s'est produite dans le nombre de Points Aéroplan requis pour acquérir la prime au moment où celle-ci a été demandée. Ces droits s'appliqueront, que cette erreur découle d'une action ou d'une omission d'Aéroplan ou de l'un de ses partenaires ou fournisseurs participants.

16. Limitation de responsabilité

Aéroplan (y compris ses sociétés affiliées et représentants) n'assume aucune responsabilité envers vous pour quelque raison que ce soit, sans s'y limiter, à l'égard de toute modification ou résiliation du Programme Aéroplan (y compris tout changement ou retrait de partenaires et fournisseurs participants), de toute modification aux conditions

d'accumulation ou d'échange ou de toute erreur ayant trait aux renseignements sur votre Adhésion à Aéroplan ou votre Compte, et Aéroplan ne peut être tenue responsable de tout accès non autorisé à votre Compte.

En adhérant ou en participant au Programme Aéroplan, vous (et votre parent ou tuteur légal, selon le cas) acceptez de libérer et de dégager Aéroplan, ses sociétés affiliées et ses représentants, ainsi que chacun de leurs dirigeants, administrateurs, mandataires, représentants, successeurs et ayants droit respectifs de toute responsabilité à l'égard de toute perte, responsabilité, réclamation, mise en demeure, dommage ou dépense déclarés par une personne ou une entité, qui concernent, notamment, de quelque façon que ce soit le Programme Aéroplan, votre participation au Programme Aéroplan ou l'accumulation et l'échange de Points Aéroplan ou l'utilisation de tout produit ou service obtenu relativement au Programme Aéroplan.

En outre, Aéroplan (y compris ses sociétés affiliées et ses représentants) n'est d'aucune manière responsable des conséquences fiscales découlant de votre participation au Programme Aéroplan. Vous êtes seul responsable de déclarer des avantages fiscaux et de vous acquitter de toute obligation fiscale.

Aéroplan, ses sociétés affiliées et ses représentants, et chacun de leurs dirigeants, administrateurs, mandataires, successeurs et ayants droit respectifs, ne seront en aucun cas responsables de dommages directs, indirects, punitifs, accessoires, spéciaux, économiques ou exemplaires de quelque nature que ce soit, pour des motifs contractuels, délictuels ou autres, qu'ils découlent de votre Adhésion à Aéroplan, du Programme Aéroplan ou des présentes Conditions générales ou qu'ils y soient liés de quelque manière que ce soit.

17. Taxes, frais, droits et autres suppléments

Vous êtes responsable de l'ensemble des taxes, frais, droits et suppléments (tels que taxe de départ et droit de sûreté), qu'imposent un gouvernement, une autorité gouvernementale, un aéroport, une administration aéroportuaire, une autorité de l'aviation civile ou un transporteur aérien (notamment ceux liés à une prime ou à un avantage), et des frais d'administration facturés par Aéroplan.

18. Droit applicable et résolution de différends

Le Programme Aéroplan, y compris les présentes Conditions générales, est régi par les lois provinciales de l'Ontario et les lois fédérales qui s'y appliquent, sans référence aux dispositions sur les conflits de lois. Tout différend lié de quelque façon que ce soit aux présentes Conditions générales, au Programme Aéroplan ou à l'Adhésion à Aéroplan doit être soumis aux tribunaux de la province de l'Ontario qui ont compétence exclusive sur ces différends. Toutefois, en ce qui concerne les résidents de la province de Québec, les présentes Conditions générales sont régies par les lois provinciales du Québec et les lois fédérales qui s'y appliquent. Pour lever toute incertitude, l'Adhésion à Aéroplan a lieu dans la province de l'Ontario dès que votre Adhésion à Aéroplan est confirmée par Aéroplan.

19. Politique d'Aéroplan sur la vie privée

Aéroplan prend très au sérieux la confidentialité de vos renseignements personnels. La politique d'Aéroplan sur la protection des renseignements personnels (« **Politique sur les renseignements personnels** ») décrit comment nous collectons, utilisons et communiquons vos renseignements personnels (les « **données** ») pour vous présenter notre programme. Ces pratiques concernant vos données font partie intégrante de la valeur d'échange du Programme Aéroplan. En échange de vos données, nous maximisons la valeur de votre adhésion au programme en vous offrant des occasions personnalisées et pertinentes d'accumuler et d'échanger des points. Par conséquent, pour participer au Programme Aéroplan, vous devez accepter les modalités de la Politique sur les renseignements personnels que vous pouvez consulter ici, ainsi qu'à la collecte, à l'utilisation et à la communication de vos renseignements personnels décrits dans ces modalités, qui peuvent être modifiées à l'occasion. Cette condition ne s'applique pas aux membres de l'Espace économique européen, du Royaume-Uni et de la Suisse, qui doivent accepter la Politique sur les renseignements personnels dans sa version adaptée.

20. Généralités

Aucune exonération de la part d'Aéroplan à l'égard d'un manquement ou d'un défaut au titre des présentes ne sera considérée comme une exonération à l'égard d'un manquement ou d'un défaut antérieur ou subséquent. Chacune des dispositions contenues dans les présentes Conditions générales est distincte et divisible. Une déclaration d'invalidité ou d'inapplicabilité de l'une de ces dispositions ou d'une partie de celles-ci par un tribunal compétent n'aura aucune incidence sur la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition des présentes Conditions générales.

Aéroplan se réserve le droit de vendre, de transférer ou de céder la totalité ou une partie du Programme Aéroplan à un tiers.

Aéroplan se réserve le droit de retirer ou de modifier ou de suspendre provisoirement la totalité ou une partie du Programme Aéroplan de quelque façon que ce soit, en cas de, ou si nous soupçonnons une erreur matérielle, une omission, un problème technique, un bogue ou de virus informatique, une altération, une intervention non autorisée, une fraude, une défectuosité technique ou pour toute autre cause hors de son contrôle raisonnable qui entrave le bon fonctionnement de tout aspect du Programme Aéroplan tel qu' indiqué dans les présentes Conditions générales. Toute tentative d'endommager ou de miner délibérément le fonctionnement légitime du Programme Aéroplan de quelque façon que ce soit (de l'avis d'Aéroplan et à sa seule discrétion) pourrait constituer une violation des lois pénales et civiles et si une telle tentative devait se produire, nous nous réservons le droit d'intenter des recours et de réclamer des dommages-intérêts dans toute la mesure permise par la loi.

21. Coordonnées

Pour toute question à propos du Programme Aéroplan, veuillez visiter le site aircanada.com/aeroplan ou composer le 1-800-361-5373.

22. Date d'entrée en vigueur

En ce qui concerne les personnes ayant le statut de Membre Aéroplan au 29 novembre 2023, les présentes Conditions générales entrent en vigueur le 5 février 2024; et pour les personnes qui deviennent Membres Aéroplan le 29 novembre 2023 ou après cette date, les présentes Conditions générales entrent en vigueur dès que les personnes en question deviennent Membres Aéroplan (dans chaque cas, respectivement, la « **Date d'entrée en vigueur** »).

EXHIBIT SR-2

(Sworn Statement of Sara Riftin)

Extract of an internal database showing Ms. Morand' acceptance of the Aeroplan Terms and Conditions

EXHIBIT SR-2

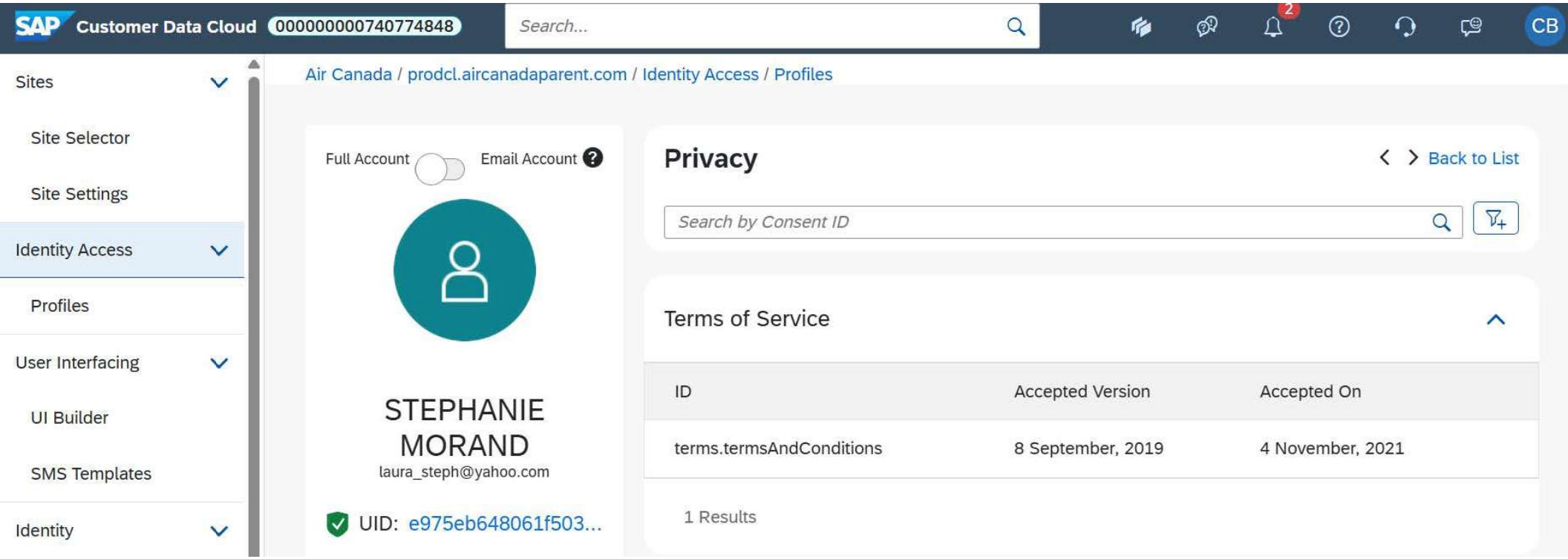


EXHIBIT SR-3

(Sworn Statement of Sara Riftin)

Summary table with the relevant information contained in Aeroplan's internal systems about Ms. Morand's credit card activities

EXHIBIT SR-3

Activity Details	Point Type	Points	CR/DR	Location Activity Date	Card	PRF	Open/Closed
AA-20K CIBC Bonus Aeroplan points Spend Award	Bonus Points (BONUS)	20000.0	Credit	08-Oct-2024 00:00:00	VCA	**IIIII00038558102**	Card was opened on March 10, 2024 and this card downgraded (closed) and a CIBC Aeroplan Visa Card (entry product) was taken instead on April 14, 2025
AA-CIBC WELCOME BONUS	Bonus Points (BONUS)	10000.0	Credit	08-Apr-2024 00:00:00	VCA	**IIIII00038558102**	
AA-TD NEW CARD BONUS	Bonus Points (BONUS)	30000.0	Credit	20-Sep-2023 00:00:00	TIN	00016138204	Card opened on May 23, 2023 and card closed on April 17, 2024
AA-TD INFINITE WELCOME BONUS	Bonus Points (BONUS)	10000.0	Credit	20-Jun-2023 00:00:00	TIN	00016138204	
AA-CIBC WELCOME BONUS ADD-ON	Bonus Points (BONUS)	10000.0	Credit	12-Apr-2022 00:00:00	VCA	**IIIII00032802469**	Card was opened on Feb 24, 2022 and card closed June 26, 2023
AA-CIBC WELCOME BONUS	Bonus Points (BONUS)	10000.0	Credit	11-Mar-2022 00:00:00	VCA	**IIIII00032802469**	

EXHIBIT SR-4, *EN LIASSE*

(Sworn Statement of Sara Riftin)

De: Aeroplan <Aeroplan@rel1.aeroplan.com>
Envoyé: 19 décembre 2024 13:30
À: Cindy Blue
Objet: [EXT] Nous mettons nos modalités et conditions à jour

External email: Please do not click links or open attachments unless from a trusted sender.
Courriel externe : N'ouvrir ni liens ni pièces jointes, sauf si l'expéditeur est fiable.

Copy / Copie

Version web

AEROPLAN

46 234 pts*

Bonjour Stephanie,

Nous apportons des modifications aux Conditions générales d'Aéroplan

Pour les Membres Aéroplan actuels, ces modifications entreront en vigueur le 19 décembre 2022. Dans le présent courriel, nous incluons un résumé des dispositions qui sont modifiées, ainsi que les dispositions réelles telles qu'elles existent actuellement et telles qu'elles existeront une fois modifiées.

Veuillez prendre le temps de lire attentivement les Conditions générales révisées d'Aéroplan. Pour votre commodité, vous pouvez accéder à la version mise à jour des Conditions générales d'Aéroplan ici.

Voici un résumé des modifications importantes :

- Dans la section 6, nous avons précisé que les Points Aéroplan ne seront crédités que sur le Compte Aéroplan du Membre Aéroplan qui effectue une transaction avec un partenaire Aéroplan, et qu'ils ne seront pas crédités au Compte Aéroplan d'un autre Membre Aéroplan. De la même façon, en ce qui concerne les Cartes de crédit Aéroplan, les Points Aéroplan ne seront ajoutés qu'au Compte Aéroplan du titulaire principal de la carte de crédit Aéroplan utilisée lors d'une transaction avec un partenaire Aéroplan et ne seront pas ajoutés au Compte Aéroplan d'un autre Membre Aéroplan. Cette section a également été modifiée pour inclure de nouvelles dispositions relatives à la conversion des points obtenus dans le cadre d'autres programmes de fidélisation en Points Aéroplan.

- Nous avons ajouté une nouvelle section 10 concernant les Bonis de bienvenue et autres mesures incitatives qui pourraient être offertes occasionnellement aux Membres Aéroplan et établi de nouvelles dispositions relatives au nombre de ces Bonis de bienvenue et autres mesures incitatives dont un Membre Aéroplan peut bénéficier. Nous avons également établi les recours qu'Aéroplan peut exercer si des Membres Aéroplan ne respectent pas ces dispositions.

- L'ancienne section 10 (qui est désormais la section 11) a été modifiée afin de clarifier certains types d'activités interdites, y compris les types d'activités ou de comportements qui, de l'avis raisonnable d'Aéroplan, visent à contourner les Conditions générales d'Aéroplan, ainsi que les recours qu'Aéroplan peut exercer si des Membres Aéroplan ne respectent pas ces dispositions.

Si vous éprouvez des difficultés à accéder à un lien pour quelque raison que ce soit, veuillez communiquer avec nous et nous serons heureux de vous fournir des exemplaires des conditions.

Comme toujours, vous pouvez refuser ces modifications et fermer votre Compte Aéroplan en tout temps, sans frais, pénalité ou indemnité de résiliation. Merci d'être un membre Aéroplan.

– Votre équipe Aéroplan

DISPOSITIONS MODIFIÉES DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'AÉROPLAN

entrée en vigueur le 19 décembre 2022
(la « **Date d'entrée en vigueur** »)

6. Accumulation et échange des Points Aéroplan

Afin de pouvoir accumuler ou échanger des Points Aéroplan, vous devez être un Membre en règle, autrement dit, vous devez vous conformer entièrement aux présentes Conditions générales et, le cas échéant, à toute condition supplémentaire d'Aéroplan et de ses partenaires et fournisseurs participants (« **en règle** »).

Les Points Aéroplan s'accumulent à l'achat de produits et des services des partenaires et de fournisseurs participants, et en effectuant des achats avec une carte de crédit Aéroplan. Les Points Aéroplan peuvent également être accumulés par le biais d'offres promotionnelles d'une durée limitée d'Aéroplan ou de partenaires et fournisseurs participants.

Sous réserve de la politique de tout partenaire Aéroplan participant, les Points Aéroplan ne peuvent être accumulés que par le Membre qui exécute une transaction avec un partenaire Aéroplan pour laquelle des Points Aéroplan sont accumulés, et les Points Aéroplan associés à cette transaction seront uniquement ajoutés au Compte du Membre en

question. Dans le cas des services de transport aérien, les Points Aéroplan ne peuvent être accumulés que par le Membre qui est le voyageur individuel dont le nom et le numéro de membre Aéroplan figurent sur le billet émis au titre des services de transport aérien, et ces Points Aéroplan seront uniquement ajoutés au Compte du Membre en question.

En ce qui concerne les cartes de crédit Aéroplan, les Points Aéroplan seront uniquement ajoutés au Compte du Membre qui est le titulaire principal de la carte de crédit Aéroplan concernée. Les Points Aéroplan ne seront pas ajoutés au numéro de Membre ou au Compte de tout autre Membre.

Aéroplan peut, selon les modalités, les conditions et les restrictions qu'elle est susceptible, à sa seule discrétion, d'établir de temps à autre, accepter la conversion de primes de fidélisation obtenues dans le cadre d'un programme de primes proposé par un tiers (un « **Programme de conversion** ») en Points Aéroplan. Le compte du Membre auprès de ce Programme de conversion doit être au nom du Membre en question, de sorte que le nom qui figure au Compte Aéroplan et au compte détenu dans le cadre de ce Programme de conversion désigne la même personne. Dans le cadre du Programme Aéroplan, le fait de permettre les conversions d'un Programme de conversion en Points Aéroplan vise à faire en sorte que les Points Aéroplan obtenus dans le cadre de la conversion en question sont ensuite utilisés par le Membre afin d'effectuer des échanges dans le cadre du Programme Aéroplan. Aéroplan se réserve le droit, à tout moment, d'imposer des restrictions quant à la capacité d'un Membre à opérer des conversions en Points Aéroplan dans le cadre d'un Programme de conversion et quant à l'utilisation de ces Points Aéroplan une fois convertis.

Sauf autorisation contraire d'Aéroplan, les achats de produits et de services auprès des partenaires et fournisseurs participants effectués avant l'Adhésion à Aéroplan ne permettent pas l'accumulation de Points Aéroplan.

Les Points Aéroplan peuvent être échangés contre un éventail de voyages, marchandises, cartes-cadeaux et autres primes offerts par les partenaires et les fournisseurs participants d'Aéroplan, conformément aux présentes Conditions générales et à toute autre condition supplémentaire qui pourrait s'appliquer à un échange en particulier. Le nombre de Points Aéroplan à échanger contre certaines primes telles que des vols (notamment ceux exploités par Air Canada) et des séjours à l'hôtel, peut varier et changer en fonction de la disponibilité des stocks, du moment de l'échange et d'une série d'autres facteurs qui sont déterminés par Aéroplan et ses partenaires et fournisseurs participants.

Les partenaires et fournisseurs participants ainsi que les primes, les marchandises et les cartes-cadeaux offertes peuvent changer à tout moment et sans préavis.

10. Dispositions relatives aux Bonis de bienvenue

Occasionnellement, Aéroplan et les institutions financières émettrices de

cartes de crédit comarquées Aéroplan (une « **Carte de crédit Aéroplan** »), ainsi que leurs sociétés affiliées et partenaires commerciaux respectifs, peuvent offrir une prime ou un boni de Points Aéroplan (un « **Boni de bienvenue** ») afin d'inciter un Membre à devenir titulaire d'une Carte de crédit Aéroplan ou à acheter des produits ou des services (« **Produits et services** ») proposés de temps à autre dans le cadre du Programme Aéroplan par ces parties.

Le Boni de bienvenue offert à un Membre afin que celui-ci devienne titulaire d'une Carte de crédit Aéroplan vise à inciter ce Membre à devenir titulaire d'une Carte de crédit Aéroplan lorsqu'il ne détient pas encore le type spécifique de Carte de crédit Aéroplan pour lequel le Boni de bienvenue est offert. De la même façon, dans le cadre d'une offre de boni ou de prime de Points Aéroplan liée aux Produits et services, le boni ou la prime de Points Aéroplan en question est destiné à un Membre qui n'a pas, précédemment, reçu de boni ou de prime de Points Aéroplan lors de l'obtention de ces mêmes Produits ou services.

Aéroplan peut, à sa seule discrétion, décider de limiter le nombre de Bonis de bienvenue ou de bonis ou de primes similaires qu'un Membre peut recevoir au cours d'une période donnée et, outre les autres recours prévus dans les présentes Conditions générales, se réserve le droit de suspendre, de révoquer ou de résilier le Compte de toute personne qui adopte un comportement d'utilisation excessive des offres de Bonis de bienvenue. Ces comportements comprennent, notamment : i) le fait de demander plusieurs Cartes de crédit Aéroplan pour un ou plusieurs types de produits ou auprès d'une ou de plusieurs institutions financières émettrices d'une Carte de crédit Aéroplan; ii) la tendance à annuler ou à se désengager une Carte de crédit Aéroplan peu de temps après avoir reçu un Boni de bienvenue ou un boni ou une prime similaire; et iii) une tendance à acheter puis à annuler ou à retourner un produit ou service pour lequel des Points Aéroplan ont été émis.

11. Activités interdites

L'Adhésion à Aéroplan est un privilège qui peut être suspendu, annulé ou résilié à tout moment, pour quelque raison que ce soit, et sans compensation. Les raisons de la suspension, de la révocation ou de la résiliation comprennent, mais ne sont pas limitées à : i) une situation dans laquelle un Membre, intentionnellement, se livre à des activités ou adopte un comportement qui, de l'avis raisonnable d'Aéroplan, visent à éviter ou à contourner les présentes Conditions générales ou celles d'un partenaire Aéroplan; ii) tout abus par un Membre des présentes Conditions générales, d'une condition supplémentaire applicable ou de tout avantage, privilège ou prime en lien avec le Programme Aéroplan; iii) toute fausse déclaration d'un Membre à Aéroplan, ses sociétés affiliées, ses partenaires et fournisseurs participants ou toute entité associée au Programme Aéroplan ou y participant; et iv) toute autre action ou conduite d'un Membre qu'Aéroplan juge, à sa seule discrétion, comme étant dommageable pour Aéroplan, le Programme Aéroplan ou les intérêts des sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs participants d'Aéroplan,, notamment : i) le fait de demander plusieurs cartes de crédit pour différents types de produits (p. ex., de base, principale, prestige) auprès

de plusieurs institutions financières émettrices d'une Carte de crédit Aéroplan dans le but de contourner les présentes Conditions générales ou les conditions générales d'une telle institution financière émettrice d'une Carte de crédit Aéroplan et, ainsi, de recevoir plusieurs Bonis de bienvenue; et ii) le fait d'annuler ou de se désengager d'une Carte de crédit Aéroplan peu après avoir reçu un Boni de bienvenue.

Si, de l'avis raisonnable d'Aéroplan, un Membre n'a pas respecté les présentes Conditions générales, Aéroplan peut, à tout moment et à sa seule discrétion, prendre l'une ou plusieurs des mesures suivantes : i) geler le Compte du Membre en question pendant qu'Aéroplan enquête sur les activités soupçonnées de celui-ci; et ii) refuser de créditer ou de débiter le Compte de ce Membre.

Dans l'éventualité où la participation d'un Membre au Programme Aéroplan est résiliée par Aéroplan conformément aux présentes Conditions générales, tous les Points Aéroplan accumulés seront immédiatement perdus.

Aéroplan se réserve le droit de limiter ou de refuser l'Adhésion à Aéroplan pour quelque raison que ce soit, à sa seule discrétion, notamment si vous ne respectez pas les exigences stipulées dans les présentes Conditions générales, si vous êtes soupçonné de fraude ou de conduite illicite ou si Aéroplan a précédemment annulé ou résilié votre Adhésion à Aéroplan.

La reproduction non autorisée d'une carte ou d'un numéro de Membre Aéroplan, ou une déclaration frauduleuse et inexacte relative à une Adhésion à Aéroplan est interdite et peut entraîner des poursuites judiciaires. Les cartes et les numéros de Membre Aéroplan appartiennent à Aéroplan, qui peut les révoquer à tout moment à sa seule discrétion.

13. Modifications apportées aux présentes Conditions générales et au Programme Aéroplan

Sous réserve des lois applicables, Aéroplan se réserve le droit de modifier, de limiter, de suspendre ou de prolonger de façon unilatérale toutes les présentes Conditions générales, toutes les conditions supplémentaires du Programme Aéroplan et toutes les caractéristiques et tous les privilèges du Programme Aéroplan, à tout moment, y compris, notamment, les conditions et les obligations contenues dans chaque section des présentes Conditions générales, à savoir : (i) Le Programme Aéroplan; (ii) Adhésion au Programme Aéroplan; (iii) Accès en ligne aux renseignements sur votre Adhésion à Aéroplan et à votre Compte; (iv) Moyen de communication; (v) Conservation sécuritaire et à jour des renseignements sur votre Adhésion à Aéroplan; (vi) Accumulation et échange des Points Aéroplan; (vii) Partage familial Aéroplan; (viii) Inactivité de compte; (ix) Résiliation de votre Adhésion à Aéroplan; (x) Dispositions relatives aux Bonis de bienvenue; (xi) Activités interdites; (xii) Aucun droit de propriété ou acquis; (xiii) Modifications apportées aux présentes Conditions générales et au Programme Aéroplan; (xiv) Conditions supplémentaires des partenaires et des fournisseurs participants d'Aéroplan; (xv) Redressements et responsabilité en cas d'erreurs; (xvi) Limites de responsabilité; (xvii) Taxes, frais et autres suppléments; (xviii) Lois

applicables et résolution de différends; (xix) Politique d'Aéroplan sur la protection des renseignements personnels; (xx) Dispositions générales; (xxi) Coordonnées; et (xxii) Date d'entrée en vigueur.

Aéroplan peut occaissionnellement commanditer ou proposer des promotions et des offres d'une durée limitée ayant trait au Programme Aéroplan. La prestation de telles promotions et offres ne constitue pas une modification des présentes Conditions générales.

L'avis requis aux termes des présentes Conditions générales vous sera fourni en conformité avec les lois applicables et la section 4 des présentes Conditions générales. Pour les résidents du Québec, cet avis sera fourni entre le 90e et le 60e jour précédant l'entrée en vigueur d'une modification. L'avis contiendra la nouvelle disposition, ou la disposition modifiée et le libellé de l'ancienne disposition, et la date à laquelle la modification entrera en vigueur.

Sauf si vous résiliez expressément votre Adhésion à Aéroplan à la suite d'une modification des présentes Conditions générales, votre participation continue au Programme Aéroplan constituera votre acceptation d'une modification apportée aux présentes Conditions générales, telles que modifiées.

20. Conditions transitoires : Retirées

22. Entrée en vigueur

En ce qui concerne les personnes ayant le statut de Membre Aéroplan au 19 octobre 2022, les présentes Conditions générales entrent en vigueur le 19 décembre 2022; et pour les personnes qui deviennent Membres Aéroplan le 19 octobre 2022 ou après cette date, les présentes Conditions générales entrent en vigueur dès que les personnes en question deviennent Membres Aéroplan (dans chaque cas, respectivement, la « **Date d'entrée en vigueur** »).

TEXTE ACTUEL DES CONDITIONS DU PROGRAMME AÉROPLAN QUI SONT MODIFIÉES

6. Accumulation et échange des Points Aéroplan

Afin de pouvoir accumuler ou échanger des Points Aéroplan, vous devez être un Membre en règle, autrement dit, vous devez vous conformer entièrement aux présentes Conditions générales et, le cas échéant, à toute condition supplémentaire d'Aéroplan et de ses partenaires et fournisseurs participants (« **en règle** »).

Les Points Aéroplan s'accumulent à l'achat de produits et services des partenaires et fournisseurs participants, et en effectuant des achats avec

une carte de crédit Aéroplan. Les Points Aéroplan peuvent également être accumulés par le biais d'offres promotionnelles d'une durée limitée d'Aéroplan ou des partenaires et fournisseurs participants.

Sous réserve de la politique de tout partenaire participant, les Points Aéroplan sont accumulés par le Membre dont le numéro de Membre est fourni pour l'achat donnant lieu à l'accumulation des Points Aéroplan. Dans le cas des services de transport aérien, les Points Aéroplan sont accumulés par le Membre qui voyage et dont le nom et le numéro de Membre Aéroplan figurent sur le billet. Pour les achats effectués avec une carte de crédit Aéroplan, les Points Aéroplan sont également accumulés par le Membre qui est le titulaire principal de la carte.

Sauf autorisation contraire d'Aéroplan, les achats de produits et de services auprès des partenaires et fournisseurs participants effectués avant l'Adhésion à Aéroplan ne permettent pas l'accumulation de Points Aéroplan.

Les Points Aéroplan peuvent être échangés contre un éventail de voyages, marchandises, cartes-cadeaux et autres primes offerts par les partenaires et fournisseurs participants d'Aéroplan, le tout conformément aux présentes Conditions générales et à toute autre condition supplémentaire qui pourrait s'appliquer à un échange en particulier. Le nombre de Points Aéroplan à échanger contre certaines primes, telles que des vols (notamment ceux exploités par Air Canada) et des séjours à l'hôtel, peut varier et changer en fonction de la disponibilité des stocks, du moment de l'échange et d'une série d'autres facteurs qui sont déterminés par Aéroplan et ses partenaires et fournisseurs participants.

Les partenaires et fournisseurs participants ainsi que les primes, les marchandises et les cartes-cadeaux offertes peuvent changer à tout moment et sans préavis.

10. Activités interdites

L'Adhésion à Aéroplan est un privilège qui peut être suspendu, annulé ou résilié à tout moment, pour quelque raison que ce soit, et sans compensation. Les raisons de la suspension, de la révocation ou de la résiliation comprennent, mais ne sont pas limitées à :

- tout abus par un Membre des présentes Conditions générales, d'une condition supplémentaire applicable ou de tout avantage, privilège ou prime en lien avec le Programme Aéroplan;
- toute fausse déclaration d'un Membre à Aéroplan, ses sociétés affiliées, ses partenaires et fournisseurs participants ou toute entité associée au Programme Aéroplan ou y participant; ou
- toute autre action ou conduite d'un Membre qu'Aéroplan juge, à sa seule discrétion, comme étant dommageable pour Aéroplan, le Programme Aéroplan ou les intérêts des sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs participants d'Aéroplan. Si votre participation au Programme Aéroplan est résiliée par Aéroplan

conformément aux dispositions du présent point, tous les Points Aéroplan accumulés seront immédiatement perdus.

Aéroplan se réserve le droit de limiter ou de refuser l'Adhésion à Aéroplan pour quelque raison que ce soit, à sa seule discrétion, notamment si vous ne respectez pas les exigences stipulées dans les présentes Conditions générales, si vous êtes soupçonné de fraude ou de conduite illicite ou si Aéroplan a précédemment annulé ou résilié votre Adhésion à Aéroplan.

La reproduction non autorisée d'une carte ou d'un numéro de Membre Aéroplan, ou une déclaration frauduleuse et inexacte relative à une Adhésion à Aéroplan est interdite et peut entraîner des poursuites judiciaires. Les cartes et les numéros de Membre Aéroplan appartiennent à Aéroplan, qui peut les révoquer en tout temps à sa seule discrétion.

12. Modifications apportées aux présentes Conditions générales et au Programme Aéroplan

Sous réserve des lois applicables, Aéroplan se réserve le droit de modifier, de limiter, de suspendre, de prolonger ou de changer unilatéralement toutes les présentes Conditions générales, de même que toutes les conditions supplémentaires du Programme Aéroplan et toutes les caractéristiques et tous les privilèges du Programme Aéroplan, à tout moment, y compris, sans s'y limiter, les conditions et les obligations contenues dans chaque point des présentes Conditions générales, notamment : i) Le Programme Aéroplan; ii) Adhésion à Aéroplan; iii) Accès en ligne à vos renseignements d'Adhésion à Aéroplan et à votre Compte Aéroplan; iv) Moyen de communication; v) Conservation sécuritaire et à jour des renseignements sur votre Adhésion à Aéroplan; vi) Accumulation et échange des Points Aéroplan; vii) Partage familial Aéroplan; viii) Inactivité d'un Compte; ix) Résiliation de votre Adhésion à Aéroplan; x) Activités interdites; xi) Aucun droit de propriété ou droit acquis; xii) Modifications apportées aux présentes Conditions générales et au Programme Aéroplan; xiii) Conditions supplémentaires des partenaires et fournisseurs participants d'Aéroplan; xiv) Redressements et responsabilité en cas d'erreurs; xv) Limitation de responsabilité; xvi) Taxes, frais, droits et autres suppléments; xvii) Droit applicable et résolution de différends; xviii) Politique d'Aéroplan sur la protection des renseignements personnels; xix) Généralités; xx) Coordonnées; et xxi) Date d'entrée en vigueur.

Aéroplan peut occasionnellement commanditer ou proposer des promotions et des offres d'une durée limitée ayant trait au Programme Aéroplan. La prestation de telles promotions et offres ne constitue pas une modification des présentes Conditions générales.

L'avis requis aux termes des présentes Conditions générales vous sera fourni en conformité avec les lois applicables et le point 4 des présentes Conditions. Pour les résidents du Québec, cet avis sera fourni entre le 90e et le 60e jour précédant l'entrée en vigueur d'une modification. L'avis contiendra la nouvelle disposition, ou la disposition modifiée et le libellé de l'ancienne disposition, et la date à laquelle la modification entrera en vigueur.

Sauf si vous résiliez expressément votre Adhésion à Aéroplan à la suite d'une modification des présentes Conditions générales, votre participation continue au Programme Aéroplan constituera votre acceptation d'une modification apportée aux présentes Conditions générales, telles que modifiées.

20. Conditions transitoires

Certaines activités et opérations, y compris les échanges, faites avant le 8 novembre 2020, date d'entrée en vigueur des présentes Conditions générales, continuent d'être régies par les conditions suivantes pendant une période limitée comme il est indiqué ci-dessous (collectivement, les « **Conditions transitoires** ») :

Conditions relatives aux primes aériennes : Les Conditions générale en vigueur immédiatement avant la date à laquelle prendront effet les présentes Conditions générales continueront de régir les primes aériennes avec réservations faites avant le 8 novembre 2020 pour des voyages effectués au plus tard le 6 novembre 2021, mais elles seront soumises aux modifications suivantes : i) les modifications apportées à une prime aérienne ou l'annulation de celle-ci seront assujetties à des frais de modification ou d'annulation fixes de 100 $ CA par prime aérienne, plus les taxes, frais et droits applicables ; ii) lorsqu'une prime aérienne inclut, à même cette prime aérienne, un bébé qui n'occupe pas de siège, et qu'elle s'applique à un voyage qui n'est pas entièrement au Canada ou entre le Canada et les États Unis, une telle prime aérienne sera assujettie, dans chaque sens, à un tarif réduit au montant de 25 $ CA, plus les taxes, frais et droits applicables ; et iii) les modifications apportées à une prime aérienne seront assujetties à la tarification et aux politiques révisées des nouvelles primes aériennes Aéroplan, que vous pouvez consulter ici.

Conditions relatives aux réservations hôtelières : Les Conditions générales en vigueur immédiatement avant la date à laquelle prendront effet les présentes Conditions générales continueront de régir l'échange de milles Aéroplan contre des réservations hôtelières, lorsqu'un tel échange aura été demandé par un Membre au plus tard le 7 novembre 2020.

Conditions relatives aux activités et aux marchandises : Les Conditions générales en vigueur immédiatement avant la date à laquelle prendront effet les présentes Conditions générales continueront de régir l'échange de milles Aéroplan contre des activités ou des marchandises, lorsqu'un tel échange aura été demandé par un Membre au plus tard le 7 novembre 2020, mais seront assujetties aux modifications suivantes : le Membre ne pourra vérifier l'historique, le suivi d'acheminement et l'état de l'envoi qu'en communiquant avec un Centre Aéroplan.

Conditions d'utilisation de la eBoutique Aéroplan : Les Conditions générales en vigueur immédiatement avant la date à laquelle prendront effet les présentes Conditions générales continueront de régir toute transaction dans la eBoutique, lorsqu'une telle transaction aura été demandée par un Membre au plus tard le 7 novembre 2020.

Conditions relatives au statut Aéroplan : Les Conditions générales en vigueur immédiatement avant la date à laquelle prendront effet les présentes Conditions générales (« **Conditions précédentes** ») contiennent des dispositions selon lesquelles des Membres peuvent obtenir un statut Aéroplan. Les Membres qui ont obtenu un statut Aéroplan dans l'année civile 2019 (« **Membres de 2019** ») continueront de profiter des avantages et privilèges offerts sous les Conditions précédentes concernant les statuts Aéroplan obtenus par les Membres de 2019, sous réserve de la modification qui suit, qui entrera en vigueur le 8 novembre 2020 : 1) la réduction sur le nombre de Points Aéroplan requis pour acquérir les primes aériennes au Tarif du marché ne s'appliquera plus et sera remplacée par le tarif préférentiel pour les primes aériennes jusqu'au 31 décembre 2020 et 2) le tarif préférentiel sur les frais liés aux primes aériennes ne s'appliquera plus. En raison des modifications décrites ci-dessus, le statut Aéroplan sera valide pour les Membres de 2019 jusqu'au 31 décembre 2020. Ensuite, tous les statuts Aéroplan seront abolis de façon permanente. En raison de l'abolition des statuts Aéroplan qui prend effet le 31 décembre 2020, tous les Membres (dont les Membres de 2019) qui ont obtenu un statut Aéroplan pendant la période de qualification allant du 1er janvier 2020 au 29 février 2020 (« **Membres de 2020** ») et qui auraient autrement profité des avantages et privilèges offerts sous les Conditions précédentes concernant les statuts Aéroplan obtenus par les Membres de 2020, n'auront plus droit à de tels avantages et privilèges et recevront plutôt le statut Aéroplan 25 K pour 2021 et des Points Aéroplan (qui seront déposés dans le Compte de ces Membres de 2020 d'ici le 31 janvier 2021) comme suit : i) 5 000 Points Aéroplan pour les Membres de 2020 qui ont obtenu un statut Diamant en 2021 ; ii) 2 500 Points Aéroplan pour les Membres de 2020 qui ont obtenu un statut Noir en 2021 ; et iii) 250 Points Aéroplan pour les Membres de 2020 qui ont obtenu un statut Argent en 2021.

Étant donné que les Conditions transitoires ne sont plus pertinentes, elles ne s'appliqueront plus et seront considérées comme ayant été supprimées des présentes Conditions générales. Tous les renvois vers les Conditions transitoires sur le site Web seront aussi supprimés.

22. Date d'entrée en vigueur

Les présentes Conditions générales entrent en vigueur le 8 novembre 2020 (« **Date d'entrée en vigueur** »).

Vous avez reçu ce courriel car nous désirions vous communiquer de l'information importante à propos du produit ou service Aéroplan. Vous ne pouvez pas vous désabonner de cette communication ou de toute autre communication administrative ou transactionnelle. Si vous ne désirez pas recevoir de communications

promotionnelles et d'offres d'Aéroplan, désabonner.

Veuillez ne pas répondre à ce courriel.

Adresse postale : Centre Aéroplan, C.P. 24000, succursale Pointe-Claire Dorval, Pointe-Claire (Québec) Canada H4Y 1K4

*Solde de points individuel en date du 17 octobre 2022.

Renseignez-vous sur la politique d'inactivité de 18 mois d'Aéroplan sur notre site web à aircanada.com/aeroplan-comptesinactifs.

Les détails sur la propriété des marques de commerce à aircanada.com/marquesdecommerce.

Élue meilleur transporteur aérien en Amérique du Nord

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

First Notice, sent on October 17, 2022

EXHIBIT SR-4

AEROPLAN_NUM	CONTACTESTDATETIME	CAMPAIGNPROJECTNUMBER	EMAIL	CAMPAIGNLABEL	CONTACT_DATE	VERSION	CELL	DELIVERYMESSAGESTATUS	EVENTLOGUTCDATETIME	URLTYPE	STATUS_OF_CONTACT	SOURCE	BROWSERSID	TRACKINGLOGUTCDATETIME	TRACKINGLOGESTDATETIME
533948139	2023-11-29 10:00	PRJAER10001021	laura_steph@yahoo.com	PRJAER10001021 AE-AEROPLAN_Aeroplan T&C's Legal Notification QC	2023-11-29	V01	C001	Sent	2023-11-30 00:01	Open	2_opened		4406	2023-11-30 13:39	2023-11-30 08:39
533948139	2022-10-17 18:05	PRJAER10000630	laura_steph@yahoo.com	PRJAER10000630_AE-AEROPLAN_T&C's Legal Notification 1022_T&C's Legal Notification	2022-10-17	V01	C001	Sent	2022-10-17 22:49	Open	2_opened		4406	2022-10-17 23:12	2022-10-17 19:12

EXHIBIT SR-5, *EN LIASSE*

(Sworn Statement of Sara Riftin)

De: Aeroplan <Aeroplan@rel1.aeroplan.com>
Envoyé: 19 décembre 2024 13:30
À: Cindy Blue
Objet: [EXT] Nous mettons nos modalités et conditions à jour

External email: Please do not click links or open attachments unless from a trusted sender.
Courriel externe : N'ouvrir ni liens ni pièces jointes, sauf si l'expéditeur est fiable.

Copy / Copie

Version web

AÉROPLAN

52 433 pts*

Bonjour Stephanie,

Nous apportons des modifications aux conditions générales du programme Aéroplan qui entreront en vigueur le **5 février 2024**.

Le présent courriel contient un résumé des dispositions qui sont modifiées, ainsi que les dispositions actuelles et tel qu'elles seront modifiées.

Nous vous encourageons à prendre le temps de lire les conditions générales révisées du programme Aéroplan. Pour votre convenance, vous pouvez accéder à la version révisée des conditions générales du programme Aéroplan ici. Si vous éprouvez des difficultés à accéder à un lien pour quelque raison que ce soit, veuillez communiquer avec nous et nous vous fournirons des exemplaires des conditions.

Voici un résumé des modifications importantes :

- Dans la section 2, nous avons apporté des précisions relatives aux comptes Aéroplan, y compris l'interdiction d'enregistrer plus d'un compte au moyen d'adresses électroniques différentes ou d'autres méthodes d'identification.
- Dans la section 7, nous avons précisé qu'un membre peut être admissible à l'ouverture ou à l'adhésion d'un compte commun familial. Nous avons également clarifié que notre façon de traiter toute fraude visant un compte commun familial s'applique également lorsqu'un membre de la famille a entrepris une activité frauduleuse ou illégale, réelle ou soupçonnée.

- Dans la section 8, la période au terme de laquelle nous pouvons fermer un compte Aéroplan inactif et résilier l'adhésion à Aéroplan a été réduite à trois années consécutives.

- Dans la section 10, nous avons ajouté des termes en ce qui a trait aux mesures incitatives pouvant être offertes occasionnellement aux membres lors de l'acquisition d'une nouvelle carte de crédit Aéroplan, appelées boni nouvelle carte. De plus, nous avons étendu les dispositions relatives aux bonis de bienvenue aux bonis nouvelle carte et nous avons fourni d'autres exemples d'activités interdites.

- Dans la section 11, nous avons ajouté que la participation dans le programme Aéroplan par l'intermédiaire de scripts, de macros ou d'autres moyens automatisés est interdite. Cette section a été modifiée afin de clarifier que nous nous réservons le droit de vérifier les comptes Aéroplan à tout moment pour s'assurer de la conformité avec les conditions générales d'utilisation d'Aéroplan. Nous avons également apporté des précisions à certaines conditions concernant notre traitement des activités interdites, avérées ou présumées, dans le cadre du programme.

Au cours de la dernière année, nous avons apporté une série d'améliorations et nous avons ajouté des avantages et des offres d'échange. Ces modifications visent à protéger l'intégrité d'Aéroplan alors que nous continuons à nous concentrer sur la création de la meilleure expérience voyage de fidélisation pour nos 8 millions de membres en Amérique du Nord et dans le monde.

Nous espérons sincèrement que vous trouverez ces termes et conditions acceptables. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez refuser ces modifications et fermer votre compte Aéroplan en tout temps, sans frais, pénalité ou indemnité de résiliation.

Nous vous remercions de votre fidélité.

– Votre équipe Aéroplan

DISPOSITIONS MODIFIÉES DES CONDITIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME AÉROPLAN

Texte original	En vigueur le 5 février 2024 (« Date d'entrée en vigueur »)
2. Adhésion à Aéroplan	**2. Adhésion à Aéroplan**
L'adhésion au Programme Aéroplan (« **Adhésion à Aéroplan** ») est gratuite et se limite aux personnes physiques. Sauf autorisation de notre part et à notre seule discrétion, les sociétés, fiducies, partenariats ou autres entités ne peuvent adhérer au Programme Aéroplan.	L'adhésion au Programme Aéroplan (« **Adhésion à Aéroplan** ») est gratuite et se limite aux personnes physiques. Sauf autorisation de notre part et à notre seule discrétion, les sociétés, fiducies, partenariats ou autres entités ne peuvent adhérer au Programme Aéroplan.

Vous ne pouvez adhérer au Programme Aéroplan qu'une seule fois, de façon individuelle, en utilisant votre nom légal complet tel qu'il est indiqué sur votre passeport ou, si vous n'avez pas de passeport, sur une pièce d'identité délivrée par le gouvernement.

Les mineurs, c'est-à-dire les enfants n'ayant pas atteint l'âge de la majorité dans leur province, territoire ou juridiction de résidence, ne peuvent adhérer au Programme Aéroplan que par l'intermédiaire de leur parent ou de leur tuteur légal. En inscrivant un mineur au Programme Aéroplan, vous confirmez que : i) vous êtes le parent ou le tuteur légal du mineur; et ii) vous, et non le mineur, fournissez les renseignements sur le mineur à Aéroplan. Vous devez inscrire un mineur en utilisant une adresse électronique unique et valide qui vous appartient et est gérée par vous, et qui n'est pas associée à un autre Compte.

Vous ne pouvez adhérer au Programme Aéroplan qu'une seule fois, de façon individuelle, en utilisant votre nom légal complet tel qu'il est indiqué sur votre passeport ou, si vous n'avez pas de passeport, sur une pièce d'identité délivrée par le gouvernement. Chaque Membre ne peut avoir qu'un seul Compte. Toute tentative par un individu d'enregistrer plus d'un Compte en utilisant la même ou plusieurs adresses électroniques, identités, inscriptions, connexions ou toute autre méthode, peut entraîner l'annulation de tous les Points Aéroplan qui ont été attribués ou qui doivent être attribués à ce Membre, et le Membre en question peut également être exclu de la participation au Programme Aéroplan ou de tout autre aspect de celui-ci.

Les mineurs, c'est-à-dire les enfants n'ayant pas atteint l'âge de la majorité dans leur province, territoire ou juridiction de résidence, ne peuvent adhérer au Programme Aéroplan que par l'intermédiaire de leur parent ou de leur tuteur légal. En inscrivant un mineur au Programme Aéroplan, vous confirmez que : i) vous êtes le parent ou le tuteur légal du mineur; et ii) vous, et non le mineur, fournissez les renseignements sur le mineur à Aéroplan. Vous devez inscrire un mineur en utilisant une adresse électronique unique et valide qui vous appartient et est gérée par vous, et qui n'est pas associée à un autre Compte.

6. Accumulation et échange des Points Aéroplan

Afin de pouvoir accumuler ou échanger des Points Aéroplan, vous devez être un Membre en règle, autrement dit, vous devez vous conformer entièrement aux présentes Conditions générales et, le cas échéant, à toute condition supplémentaire d'Aéroplan et de ses partenaires et fournisseurs participants (« **en règle** »).

Les Points Aéroplan s'accumulent à l'achat de produits et services des partenaires et fournisseurs participants, et en effectuant des achats avec une carte de crédit Aéroplan. Les Points Aéroplan peuvent également être accumulés par le biais d'offres promotionnelles d'une durée limitée d'Aéroplan ou des partenaires et fournisseurs participants.

Sous réserve de la politique de tout partenaire Aéroplan participant, les Points Aéroplan ne peuvent être accumulés que par le Membre qui exécute une transaction avec un partenaire Aéroplan pour laquelle des Points Aéroplan sont accumulés, et les Points Aéroplan associés à cette transaction seront uniquement ajoutés au Compte du Membre en question. Dans le cas des services de transport aérien, les Points Aéroplan ne

6. Accumulation et échange des Points Aéroplan

Afin de pouvoir accumuler ou échanger des Points Aéroplan, vous devez être un Membre en règle, autrement dit, vous devez vous conformer entièrement aux présentes Conditions générales et, le cas échéant, à toute condition supplémentaire d'Aéroplan et de ses partenaires et fournisseurs participants (« **en règle** »).

Les Points Aéroplan s'accumulent à l'achat de produits et services des partenaires et fournisseurs participants, et en effectuant des achats avec une Carte de crédit Aéroplan (définie ci-dessous). Les Points Aéroplan peuvent également être accumulés par le biais d'offres promotionnelles d'une durée limitée d'Aéroplan ou des partenaires et fournisseurs participants.

Sous réserve de la politique de tout partenaire Aéroplan participant, les Points Aéroplan ne peuvent être accumulés que par le Membre qui exécute une transaction avec un partenaire Aéroplan pour laquelle des Points Aéroplan sont accumulés, et les Points Aéroplan associés à cette transaction seront uniquement ajoutés au Compte du Membre en question. Dans le cas des services de transport aérien, les Points Aéroplan ne

peuvent être accumulés que par le Membre qui est le voyageur individuel dont le nom et le numéro de membre Aéroplan figurent sur le billet émis au titre des services de transport aérien, et ces Points Aéroplan seront uniquement ajoutés au Compte du Membre en question.

En ce qui concerne les cartes de crédit Aéroplan, les Points Aéroplan seront uniquement ajoutés au Compte du Membre qui est le titulaire principal de la carte de crédit Aéroplan concernée. Les Points Aéroplan ne seront pas ajoutés au numéro de Membre ou au Compte de tout autre Membre.

Aéroplan peut, selon les modalités, les conditions et les restrictions qu'elle est susceptible, à sa seule discrétion, d'établir de temps à autre, accepter la conversion de primes de fidélisation obtenues dans le cadre d'un programme de primes proposé par un tiers (un « **Programme de conversion** ») en Points Aéroplan. Le compte du Membre auprès de ce Programme de conversion doit être au nom du Membre en question, de sorte que le nom qui figure au Compte Aéroplan et au compte détenu dans le cadre de ce Programme de conversion désigne la même personne. Dans le cadre du Programme Aéroplan, le fait de permettre les conversions d'un Programme de conversion en Points Aéroplan vise à faire en sorte que les Points Aéroplan obtenus dans le cadre de la conversion en question sont ensuite utilisés par le Membre afin d'effectuer des échanges dans le cadre du Programme Aéroplan. Aéroplan se réserve le droit, à tout moment, d'imposer des restrictions quant à la capacité d'un Membre à opérer des conversions en Points Aéroplan dans le cadre d'un Programme de conversion et quant à l'utilisation de ces Points Aéroplan une fois convertis.

Sauf autorisation contraire d'Aéroplan, les achats de produits et de services auprès des partenaires et fournisseurs participants effectués avant l'Adhésion à Aéroplan ne permettent pas l'accumulation de Points Aéroplan.

Les Points Aéroplan peuvent être échangés contre un éventail de voyages, marchandises, cartes-cadeaux et autres primes offerts par les partenaires et fournisseurs participants d'Aéroplan, le tout conformément aux présentes Conditions générales et à toute autre condition supplémentaire qui pourrait s'appliquer à un échange en particulier. Le nombre de Points Aéroplan à échanger contre certaines primes, telles que des vols (notamment ceux exploités par Air Canada) et des séjours à l'hôtel, peut varier et changer en fonction de la disponibilité des stocks, du moment de l'échange et d'une série d'autres facteurs qui sont déterminés par Aéroplan et ses partenaires et fournisseurs participants.

peuvent être accumulés que par le Membre qui est le voyageur individuel dont le nom et le numéro de membre Aéroplan figurent sur le billet émis au titre des services de transport aérien, et ces Points Aéroplan seront uniquement ajoutés au Compte du Membre en question.

En ce qui concerne les Cartes de crédit Aéroplan, les Points Aéroplan seront uniquement ajoutés au Compte du Membre qui est le titulaire principal de la Carte de crédit Aéroplan concernée. Les Points Aéroplan ne seront pas ajoutés au numéro de Membre ou au Compte de tout autre Membre.

Aéroplan peut, selon les modalités, les conditions et les restrictions qu'elle est susceptible, à sa seule discrétion, d'établir de temps à autre, accepter la conversion de primes de fidélisation obtenues dans le cadre d'un programme de primes proposé par un tiers (un « **Programme de conversion** ») en Points Aéroplan. Le compte du Membre auprès de ce Programme de conversion doit être au nom du Membre en question, de sorte que le nom qui figure au Compte Aéroplan et au compte détenu dans le cadre de ce Programme de conversion désigne la même personne. Dans le cadre du Programme Aéroplan, le fait de permettre les conversions d'un Programme de conversion en Points Aéroplan vise à faire en sorte que les Points Aéroplan obtenus dans le cadre de la conversion en question sont ensuite utilisés par le Membre afin d'effectuer des échanges dans le cadre du Programme Aéroplan. Aéroplan se réserve le droit, à tout moment, d'imposer des restrictions quant à la capacité d'un Membre à opérer des conversions en Points Aéroplan dans le cadre d'un Programme de conversion et quant à l'utilisation de ces Points Aéroplan une fois convertis.

Sauf autorisation contraire d'Aéroplan, les achats de produits et de services auprès des partenaires et fournisseurs participants effectués avant l'Adhésion à Aéroplan ne permettent pas l'accumulation de Points Aéroplan.

Les Points Aéroplan peuvent être échangés contre un éventail de voyages, marchandises, cartes-cadeaux et autres primes offerts par les partenaires et fournisseurs participants d'Aéroplan, le tout conformément aux présentes Conditions générales et à toute autre condition supplémentaire qui pourrait s'appliquer à un échange en particulier. Le nombre de Points Aéroplan à échanger contre certaines primes, telles que des vols (notamment ceux exploités par Air Canada) et des séjours à l'hôtel, peut varier et changer en fonction de la disponibilité des stocks, du moment de l'échange et d'une série d'autres facteurs qui sont déterminés par Aéroplan et ses partenaires et fournisseurs participants.

Les partenaires et fournisseurs participants ainsi que les primes, les marchandises et les cartes-cadeaux offertes peuvent changer à tout moment et sans préavis.

7. Partage familial Aéroplan

Les définitions suivantes s'appliquent aux présentes Conditions générales relatives au partage familial Aéroplan:

« **Chef de famille** » – Membre qui crée et gère le Compte commun et qui est habilité à i) inviter jusqu'à sept autres Membres à participer au Compte commun; ii) déterminer si chaque Membre invité à participer au Compte commun est seulement un contributeur ou un contributeur et un échangeur; et iii) exclure un Membre existant d'un Compte commun.

« **Membre de la famille** » – Chef de famille ou Membre invité à participer à un Compte commun et qui est désigné par le Chef de famille comme étant uniquement un contributeur ou un contributeur et un échangeur.

« **Compte commun** » – Groupe composé d'au moins deux Membres et d'au plus huit Membres, chacun en règle, qui ont des liens familiaux et qui acceptent de partager leurs Points Aéroplan dans un seul solde de Points Aéroplan pour accumuler collectivement des Points Aéroplan et en faciliter l'échange uniquement à des fins personnelles et non pour une utilisation commerciale ou autre.

Vous devez avoir 18 ans ou plus pour être un Chef de famille. Vous pouvez créer un Compte commun et inviter des membres de votre famille qui sont des Membres à participer à votre Compte commun en vous connectant à votre Compte en ligne et en suivant les étapes prescrites. Vous ne pouvez participer qu'à un seul Compte commun à la fois.

Lorsque vous créez un Compte commun ou que vous êtes invité à y participer, tous vos Points Aéroplan existants sont partagés avec ceux des autres Membres de la famille. Si vous êtes le Chef de famille ou êtes désigné par le Chef de famille comme un contributeur et un échangeur de Points Aéroplan dans le Compte commun, vous pouvez, à votre seule discrétion, échanger la totalité ou une partie des Points Aéroplan qui sont partagés dans le Compte commun, y compris les Points Aéroplan qui ont été accumulés par d'autres Membres de la famille. Les Membres de la famille ne pourront pas échanger de points uniquement à partir de leur propre solde de Points Aéroplan. Si vous êtes désigné par le Chef de famille uniquement comme contributeur, vous ne pourrez pas échanger

Les partenaires et fournisseurs participants ainsi que les primes, les marchandises et les cartes-cadeaux offertes peuvent changer à tout moment et sans préavis.

7. Partage familial Aéroplan

Les définitions suivantes s'appliquent aux présentes Conditions générales relatives au partage familial Aéroplan :

« **Chef de famille** » – Membre qui crée et gère le Compte commun et qui est habilité à i) inviter jusqu'à sept autres Membres à participer au Compte commun; ii) déterminer si chaque Membre invité à participer au Compte commun est seulement un contributeur ou un contributeur et un échangeur; et iii) exclure un Membre existant d'un Compte commun.

« **Membre de la famille** » – Chef de famille ou Membre invité à participer à un Compte commun et qui est désigné par le Chef de famille comme étant uniquement un contributeur ou un contributeur et un échangeur.

« **Compte commun** » – Groupe composé d'au moins deux Membres et d'au plus huit Membres, chacun en règle, qui ont des liens familiaux et qui acceptent de partager leurs Points Aéroplan dans un seul solde de Points Aéroplan pour accumuler collectivement des Points Aéroplan et en faciliter l'échange uniquement à des fins personnelles et non pour une utilisation commerciale ou autre.

Vous devez avoir 18 ans ou plus pour être un Chef de famille. Vous pourriez être admissible afin de créer un Compte commun et inviter des membres de votre famille qui sont des Membres admissibles à participer à votre Compte commun en vous connectant à votre Compte en ligne et en suivant les étapes prescrites. Vous ne pouvez participer qu'à un seul Compte commun à la fois.

Lorsque vous créez un Compte commun ou que vous êtes invité à y participer, tous vos Points Aéroplan existants sont partagés avec ceux des autres Membres de la famille. Si vous êtes le Chef de famille ou êtes désigné par le Chef de famille comme un contributeur et un échangeur de Points Aéroplan dans le Compte commun, vous pouvez, à votre seule discrétion, échanger la totalité ou une partie des Points Aéroplan qui sont partagés dans le Compte commun, y compris les Points Aéroplan qui ont été accumulés par d'autres Membres de la famille. Les Membres de la famille ne pourront pas échanger de points uniquement à partir de leur propre solde de Points Aéroplan. Si vous êtes désigné par le Chef de famille uniquement comme contributeur, vous ne pourrez pas échanger

les Points Aéroplan partagés dans le Compte commun et vous pourrez seulement contribuer à l'accumulation de Points Aéroplan dans ce Compte commun. En vous joignant à un Compte commun, vous devrez reconnaître et accepter les règles propres à l'accumulation et à l'échange de Points Aéroplan partagés, y compris et sans s'y limiter, la capacité des autres Membres de la famille à échanger des Points Aéroplan que vous avez accumulés individuellement et à voir certains renseignements sur votre Adhésion à Aéroplan et votre Compte. Aéroplan n'assume aucune responsabilité en cas de perte subie par un Membre de la famille découlant des actions d'un autre Membre de la famille dans le Compte commun, y compris de l'échange de vos Points Aéroplan par un autre Membre de la famille.

Lorsqu'un Membre de la famille échange des Points Aéroplan partagés dans un Compte commun, les Points Aéroplan sont déduits du compte de chaque Membre de la famille au prorata de leur solde de Points Aéroplan au moment de l'échange. À partir de votre Compte en ligne, vous pourrez consulter le solde total de Points Aéroplan du Compte commun et de chacun des Membres de la famille.

Vous ne pouvez quitter un Compte commun que trois mois après avoir commencé à y participer ou l'avoir créé. Si vous quittez un Compte commun, vous conserverez les Points Aéroplan qui restent dans votre Compte. Vous pourrez participer à un autre Compte commun ou en créer un seulement six mois après avoir quitté le précédent. Si un Chef de famille demande à quitter un Compte commun, le Compte commun sera dissous et le Chef de famille et chaque Membre de la famille conserveront les Points Aéroplan qui restent dans leur Compte au moment où le Compte commun est dissous. En cas de décès ou d'inaptitude d'un Chef de famille ou de résiliation de l'Adhésion à Aéroplan du Chef de famille pour quelque raison que ce soit, Aéroplan dissoudra automatiquement le Compte commun.

Aéroplan se réserve le droit de vous demander de valider votre lien de parenté avec les autres Membres de la famille à tout moment. Si nous soupçonnons une activité mensongère, frauduleuse ou illégale liée à un Compte commun quelle qu'elle soit, nous pouvons, à notre seule discrétion, empêcher temporairement ou définitivement un Membre de la famille ou tous les Membres de la famille de participer à un Compte commun ou d'accumuler ou d'échanger des Points Aéroplan, ou nous pouvons suspendre le Compte commun ou l'Adhésion à Aéroplan connexe ou toutes les Adhésions à Aéroplan connexes ou y mettre fin, et fermer un ou la totalité des Comptes connexes.

les Points Aéroplan partagés dans le Compte commun et vous pourrez seulement contribuer à l'accumulation de Points Aéroplan dans ce Compte commun. En vous joignant à un Compte commun, vous devrez reconnaître et accepter les règles propres à l'accumulation et à l'échange de Points Aéroplan partagés, y compris et sans s'y limiter, la capacité des autres Membres de la famille à échanger des Points Aéroplan que vous avez accumulés individuellement et à voir certains renseignements sur votre Adhésion à Aéroplan et votre Compte. Aéroplan n'assume aucune responsabilité en cas de perte subie par un Membre de la famille découlant des actions d'un autre Membre de la famille dans le Compte commun, y compris de l'échange de vos Points Aéroplan par un autre Membre de la famille.

Lorsqu'un Membre de la famille échange des Points Aéroplan partagés dans un Compte commun, les Points Aéroplan sont déduits du compte de chaque Membre de la famille au prorata de leur solde de Points Aéroplan au moment de l'échange. À partir de votre Compte en ligne, vous pourrez consulter le solde total de Points Aéroplan du Compte commun et de chacun des Membres de la famille.

Vous ne pouvez quitter un Compte commun que trois mois après avoir commencé à y participer ou l'avoir créé. Si vous quittez un Compte commun, vous conserverez les Points Aéroplan qui restent dans votre Compte. Vous pourrez participer à un autre Compte commun ou en créer un seulement six mois après avoir quitté le précédent. Si un Chef de famille demande à quitter un Compte commun, le Compte commun sera dissous et le Chef de famille et chaque Membre de la famille conserveront les Points Aéroplan qui restent dans leur Compte au moment où le Compte commun est dissous. En cas de décès ou d'inaptitude d'un Chef de famille ou de résiliation de l'Adhésion à Aéroplan du Chef de famille pour quelque raison que ce soit, Aéroplan dissoudra automatiquement le Compte commun.

Aéroplan se réserve le droit de vous demander de valider votre lien de parenté avec les autres Membres de la famille à tout moment. Si nous soupçonnons une activité mensongère, frauduleuse ou illégale liée à un Compte commun ou à un Membre de la famille dans le Compte commun, quelle qu'elle soit, nous pouvons, à notre seule discrétion, outre tous les autres droits et recours dont nous disposons, empêcher temporairement ou définitivement un Membre de la famille ou tous les Membres de la famille de participer à un Compte commun ou d'accumuler ou d'échanger des Points Aéroplan, ou nous pouvons suspendre le Compte commun ou l'Adhésion à Aéroplan connexe ou toutes les Adhésions à Aéroplan

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le partage familial Aéroplan, consulter ici.

8. Inactivité d'un Compte

Tous les Points Aéroplan figurant dans un Compte inactif sont perdus. Sauf autorisation contraire d'Aéroplan, et à sa seule discrétion, votre Compte devient inactif si vous n'avez pas accumulé ou échangé de Points Aéroplan pendant 18 mois consécutifs. Si un Compte est inactif pendant cinq années consécutives, nous nous réservons le droit de résilier votre Adhésion à Aéroplan, de fermer votre Compte et de réattribuer votre numéro Aéroplan.

Si vous participez au partage familial Aéroplan, l'échange de Points Aéroplan par tout Membre de la famille constituera une activité dans le Compte de chaque Membre de la famille qui a au moins un Point Aéroplan dans son Compte, ce qui évite que le Compte soit inactif.

10. Dispositions relatives aux Bonis de bienvenue

Occasionnellement, Aéroplan et les institutions financières émettrices de cartes de crédit comarquées Aéroplan (une « **Carte de crédit Aéroplan** »), ainsi que leurs sociétés affiliées et partenaires commerciaux respectifs, peuvent offrir une prime ou un boni de Points Aéroplan (un « **Boni de bienvenue** ») afin d'inciter un Membre à devenir titulaire d'une Carte de crédit Aéroplan ou à acheter des produits ou des services (« **Produits et services** ») proposés de temps à autre dans le cadre du Programme Aéroplan par ces parties.

Le Boni de bienvenue offert à un Membre afin que celui-ci devienne titulaire d'une Carte de crédit Aéroplan vise à inciter ce Membre à devenir titulaire d'une Carte de crédit Aéroplan lorsqu'il ne détient pas encore le type spécifique de Carte de crédit Aéroplan pour lequel le Boni de bienvenue est offert. De la même façon, dans le cadre d'une offre de boni ou de prime de Points Aéroplan liée aux Produits et services, le boni ou la prime de Points Aéroplan en question est destiné à un Membre qui n'a pas, précédemment, reçu de boni ou de prime de Points Aéroplan lors de l'obtention de ces mêmes Produits ou services.

Aéroplan peut, à sa seule discrétion, décider de limiter le nombre de Bonis de bienvenue ou de bonis ou de primes similaires qu'un Membre peut recevoir au cours d'une période

connexes ou y mettre fin, et fermer un ou la totalité des Comptes connexes.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le partage familial Aéroplan, consulter ici.

8. Inactivité d'un Compte

Tous les Points Aéroplan figurant dans un Compte inactif sont perdus. Sauf autorisation contraire d'Aéroplan, et à sa seule discrétion, votre Compte devient inactif si vous n'avez pas accumulé ou échangé de Points Aéroplan pendant 18 mois consécutifs. Si un Compte est inactif pendant trois années consécutives, nous nous réservons le droit de résilier votre Adhésion à Aéroplan, de fermer votre Compte et de réattribuer votre numéro Aéroplan.

Si vous participez au partage familial Aéroplan, l'échange de Points Aéroplan par tout Membre de la famille constituera une activité dans le Compte de chaque Membre de la famille qui a au moins un Point Aéroplan dans son Compte, ce qui évite que le Compte soit inactif.

10. Dispositions relatives aux Bonis Nouvelle Carte

Occasionnellement, Aéroplan et les institutions financières émettrices de cartes de crédit comarquées Aéroplan (une « **Carte de crédit Aéroplan** »), ainsi que leurs sociétés affiliées et partenaires commerciaux respectifs, peuvent offrir une prime ou un boni de Points Aéroplan introductif (un « **Boni de bienvenue** ») afin d'inciter un Membre à devenir titulaire d'une Carte de crédit Aéroplan, et ils peuvent également offrir une prime ou un boni de Points Aéroplan à un Membre pour activer, utiliser ou conserver leur nouvelle Carte de crédit Aéroplan pendant une période minimale après son émission (le Boni de bienvenue et tous les autres bonis, primes et accélérateurs relatifs à l'acquisition, l'activation, l'utilisation ou la détention d'une nouvelle Carte de crédit Aéroplan collectivement « **Boni nouvelle carte** »). Le Boni nouvelle carte offert à un Membre afin que celui-ci devienne titulaire d'une Carte de crédit Aéroplan vise à inciter ce Membre à devenir titulaire d'une Carte de crédit Aéroplan lorsqu'il ne détient pas encore, ou ne détenait pas antérieurement, le type de Carte de crédit Aéroplan, quel que soit l'émetteur (par exemple, de base, principale, prestige, petite entreprise principale, petite entreprise prestige, ou toute autre carte offrant un niveau d'avantages substantiellement similaires) pour lequel le Boni nouvelle carte est offert. Cela signifie qu'un Membre peut se voir accorder maximum un Bonis nouvelle carte pour

donnée et, outre les autres recours prévus dans les présentes Conditions générales, se réserve le droit de suspendre, de révoquer ou de résilier le Compte de toute personne qui adopte un comportement d'utilisation excessive des offres de Bonis de bienvenue. Ces comportements comprennent, notamment : i) le fait de demander plusieurs Cartes de crédit Aéroplan pour un ou plusieurs types de produits ou auprès d'une ou de plusieurs institutions financières émettrices d'une Carte de crédit Aéroplan; ii) la tendance à annuler ou à se désengager d'une Carte de crédit Aéroplan peu de temps après avoir reçu un Boni de bienvenue ou un boni ou une prime similaire; et iii) une tendance à acheter puis à annuler ou à retourner un produit ou service pour lequel des Points Aéroplan ont été émis.

chaque type de Carte de crédit Aéroplan dont il devient titulaire, quel que soit l'émetteur.

De temps à autre, nous ou les partenaires et fournisseurs participants, pouvons offrir des Points Aéroplan bonis ou en prime pour l'acquisition de produits ou de services (les « **Produits et services** ») dans le cadre du Programme Aéroplan. Dans le cadre d'une offre de boni ou de prime de Points Aéroplan liée aux Produits et services, le boni ou la prime de Points Aéroplan en question est destiné à un Membre qui n'a pas, précédemment, reçu de boni ou de prime de Points Aéroplan lors de l'obtention de ces mêmes Produits ou services.

Aéroplan peut, à sa seule discrétion, décider de limiter le nombre de Bonis nouvelle carte ou de bonis ou de primes similaires qu'un Membre peut recevoir au cours d'une période donnée et, outre les autres recours prévus dans les présentes Conditions générales, se réserve le droit de suspendre, de révoquer ou de résilier le Compte de toute personne qui adopte un comportement d'utilisation excessive, abus ou mauvais usage des offres de Bonis nouvelle carte. Ces comportements comprennent, notamment : i) le fait de demander, de transférer ou de substituer (y compris le surclassement ou le déclassement), ou de compléter tout autre changement de produit entre plusieurs Cartes de crédit Aéroplan pour un ou plusieurs types de produits ou auprès d'une ou de plusieurs institutions financières émettrices d'une Carte de crédit Aéroplan; ii) la tendance à annuler ou à se désengager d'une Carte de crédit Aéroplan peu de temps après avoir reçu un Boni nouvelle carte (ou une portion d'un Boni nouvelle carte) ou un boni ou une prime similaire; iii) une tendance à acheter puis à annuler ou à retourner un produit ou service pour lequel des Points Aéroplan ont été émis; et (iv) le fait de lier votre Carte de crédit Aéroplan à un Compte qui n'est pas votre propre Compte.

11. Activités interdites

L'Adhésion à Aéroplan est un privilège qui peut être suspendu, annulé ou résilié à tout moment, pour quelque raison que ce soit, et sans compensation. Les raisons de la suspension, de la révocation ou de la résiliation comprennent, mais ne sont pas limitées à : i) une situation dans laquelle un Membre, intentionnellement, se livre à des activités ou adopte un comportement qui, de l'avis raisonnable d'Aéroplan, visent à éviter ou à contourner les présentes Conditions générales ou celles d'un partenaire Aéroplan; ii) tout abus par un Membre des présentes Conditions générales, d'une condition supplémentaire applicable ou de tout avantage, privilège ou prime en lien avec le Programme Aéroplan; iii) toute fausse

11. Activités interdites

L'Adhésion à Aéroplan est un privilège qui peut être suspendu, annulé ou résilié à tout moment, pour quelque raison que ce soit, et sans compensation. Les raisons de la suspension, de la révocation ou de la résiliation comprennent, mais ne sont pas limitées à : i) une situation dans laquelle un Membre, intentionnellement, se livre à des activités ou adopte un comportement qui, de l'avis raisonnable d'Aéroplan, visent à éviter ou à contourner les présentes Conditions générales ou celles d'un partenaire Aéroplan; ii) tout abus par un Membre des présentes Conditions générales, d'une condition supplémentaire applicable ou de tout avantage, privilège ou prime en lien avec le Programme Aéroplan; iii) toute fausse

déclaration d'un Membre à Aéroplan, ses sociétés affiliées, ses partenaires et fournisseurs participants ou toute entité associée au Programme Aéroplan ou y participant; et iv) toute autre action ou conduite d'un Membre qu'Aéroplan juge, à sa seule discrétion, comme étant dommageable pour Aéroplan, le Programme Aéroplan ou les intérêts des sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs participants d'Aéroplan, notamment : i) le fait de demander plusieurs cartes de crédit pour différents types de produits (p. ex., de base, principale, prestige) auprès de plusieurs institutions financières émettrices d'une Carte de crédit Aéroplan dans le but de contourner les présentes Conditions générales ou les conditions générales d'une telle institution financière émettrice d'une Carte de crédit Aéroplan et, ainsi, de recevoir plusieurs Bonis de bienvenue; et ii) le fait d'annuler ou de se désengager d'une Carte de crédit Aéroplan peu après avoir reçu un Boni de bienvenue.

Si, de l'avis raisonnable d'Aéroplan, un Membre n'a pas respecté les présentes Conditions générales, Aéroplan peut, à tout moment et à sa seule discrétion, prendre l'une ou plusieurs des mesures suivantes : i) geler le Compte du Membre en question pendant qu'Aéroplan enquête sur les activités soupçonnées de celui-ci; et ii) refuser de créditer ou de débiter le Compte de ce Membre.

Dans l'éventualité où la participation d'un Membre au Programme Aéroplan est résiliée par Aéroplan conformément aux présentes Conditions générales, tous les Points Aéroplan accumulés seront immédiatement perdus.

Aéroplan se réserve le droit de limiter ou de refuser l'Adhésion à Aéroplan pour quelque raison que ce soit, à sa seule discrétion, notamment si vous ne respectez pas les exigences stipulées dans les présentes Conditions générales, si vous êtes soupçonné de fraude ou de conduite illicite ou si Aéroplan a précédemment annulé ou résilié votre Adhésion à Aéroplan.

La reproduction non autorisée d'une carte ou d'un numéro de Membre Aéroplan, ou une déclaration frauduleuse et inexacte relative à une Adhésion à Aéroplan est interdite et peut entraîner des poursuites judiciaires. Les cartes et les numéros de Membre Aéroplan appartiennent à Aéroplan, qui peut les révoquer en tout temps à sa seule discrétion.

déclaration d'un Membre à Aéroplan, ses sociétés affiliées, ses partenaires et fournisseurs participants ou toute entité associée au Programme Aéroplan ou y participant; iv) toute tentative de participer au Programme Aéroplan par l'intermédiaire d'un script, d'une macro ou de tout autre moyen automatisé; et v) toute autre action ou conduite d'un Membre qu'Aéroplan juge, à sa seule discrétion, comme étant dommageable pour Aéroplan, le Programme Aéroplan ou les intérêts des sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs participants d'Aéroplan, notamment : i) le fait de demander plusieurs cartes de crédit pour différents types de produits (p. ex., de base, principale, prestige, petite entreprise principale, petite entreprise prestige ou toute autre carte offrant un niveau d'avantages substantiellement similaires) auprès de plusieurs institutions financières émettrices d'une Carte de crédit Aéroplan dans le but de contourner les présentes Conditions générales ou les conditions générales d'une telle institution financière émettrice d'une Carte de crédit Aéroplan et, ainsi, de recevoir plusieurs Bonis nouvelle carte; et ii) le fait d'annuler ou de se désengager d'une Carte de crédit Aéroplan peu après avoir reçu un Boni nouvelle carte.

Aéroplan se réserve le droit de vérifier le Compte d'un Membre à tout moment et sans préavis pour s'assurer du respect des présentes Conditions générales. Si, de l'avis raisonnable d'Aéroplan, un Membre n'a pas respecté les présentes Conditions générales, ou si Aéroplan croit qu'un Membre pourrait avoir enfreint les présentes Conditions générales, Aéroplan peut, en plus de ses autres droits et recours prévus dans les présentes Conditions générales, à tout moment et à sa seule discrétion, prendre l'une ou plusieurs des mesures suivantes : i) geler le Compte du Membre en question pendant qu'Aéroplan enquête sur les activités soupçonnées de celui-ci; et ii) refuser de créditer ou de débiter le Compte de ce Membre, y compris l'annulation des Points Aéroplan précédemment crédités.

Dans l'éventualité où la participation d'un Membre au Programme Aéroplan est résiliée par Aéroplan conformément aux présentes Conditions générales, tous les Points Aéroplan accumulés seront immédiatement perdus.

Aéroplan se réserve le droit de limiter ou de refuser l'Adhésion à Aéroplan pour quelque raison que ce soit, à sa seule discrétion, notamment si vous ne respectez pas les exigences stipulées dans les présentes Conditions générales, si vous êtes soupçonné de fraude ou de conduite illicite ou si Aéroplan a précédemment annulé ou résilié votre Adhésion à Aéroplan.

La reproduction non autorisée d'une carte ou d'un numéro de Membre Aéroplan, ou une

déclaration frauduleuse et inexacte relative à une Adhésion à Aéroplan est interdite et peut entraîner des poursuites judiciaires. Les cartes et les numéros de Membre Aéroplan appartiennent à Aéroplan, qui peut les révoquer en tout temps à sa seule discrétion.

12. Aucun droit de propriété ou droit acquis

L'accumulation de Points Aéroplan ne vous confère aucun droit acquis et, en accumulant des Points Aéroplan, vous ne pouvez pas présumer de la disponibilité continue des primes, avantages et privilèges, y compris, sans s'y limiter, des prix de primes, de tableaux d'échange ou de primes, de privilèges selon le statut ou d'avantages accordés aux titulaires de cartes de crédit Aéroplan.

Exception faite des règles particulières liées au partage familial Aéroplan, les Points Aéroplan et tout autre avantage, privilège ou prime du Programme Aéroplan vous sont attribués personnellement et ne peuvent pas être cédés, négociés, troqués, légués ou échangés contre de l'argent, ou autrement transférés, sauf dans les cas autorisés par Aéroplan, à sa seule discrétion et en conformité avec les présentes Conditions générales. Toute cession ou tout transfert qui viole les présentes Conditions générales peut, à la discrétion d'Aéroplan, entraîner la résiliation de votre Adhésion à Aéroplan et l'annulation des Points, avantages, privilèges et primes Aéroplan en cause, selon le cas.

Les Points Aéroplan n'ont aucune valeur pécuniaire et ne peuvent, en aucun cas, faire l'objet d'une réclamation pécuniaire auprès d'Aéroplan, de ses sociétés affiliées ou de tout partenaire ou fournisseur participant. Aéroplan peut, à sa seule discrétion, vous permettre occasionnellement d'acheter ou de donner en cadeau des Points Aéroplan ou d'en transférer à un autre Membre. Des renseignements supplémentaires sur la façon dont vous pouvez acheter, donner en cadeau ou transférer des Points Aéroplan sont disponibles ici.

Sauf autorisation contraire de la part d'Aéroplan, les Points Aéroplan ne peuvent pas être transférés ou convertis dans l'unité d'accumulation d'un autre programme de fidélité. Vous devriez toujours consulter notre site Web pour vérifier s'il est possible (le cas échéant) de transférer ou de convertir des Points Aéroplan dans des unités d'accumulation d'autres programmes de fidélité. Pour des renseignements supplémentaires sur les conversions autorisées, cliquer ici.

12. Aucun droit de propriété ou droit acquis

L'accumulation de Points Aéroplan ne vous confère aucun droit acquis et, en accumulant des Points Aéroplan, vous ne pouvez pas présumer de la disponibilité continue des primes, avantages et privilèges, y compris, sans s'y limiter, des prix de primes, de tableaux d'échange ou de primes, de privilèges selon le statut ou d'avantages accordés aux titulaires de Cartes de crédit Aéroplan.

Exception faite des règles particulières liées au partage familial Aéroplan, les Points Aéroplan et tout autre avantage, privilège ou prime du Programme Aéroplan vous sont attribués personnellement et ne peuvent pas être cédés, négociés, troqués, légués ou échangés contre de l'argent, ou autrement transférés, sauf dans les cas autorisés par Aéroplan, à sa seule discrétion et en conformité avec les présentes Conditions générales. Toute tentative de ce qui précède est interdite et toute cession ou tout transfert qui viole les présentes Conditions générales peut, à la discrétion d'Aéroplan, entraîner la résiliation de votre Adhésion à Aéroplan et l'annulation des Points, avantages, privilèges et primes Aéroplan en cause, selon le cas.

Les Points Aéroplan n'ont aucune valeur pécuniaire et ne peuvent, en aucun cas, faire l'objet d'une réclamation pécuniaire auprès d'Aéroplan, de ses sociétés affiliées ou de tout partenaire ou fournisseur participant. Aéroplan peut, à sa seule discrétion, vous permettre occasionnellement d'acheter ou de donner en cadeau des Points Aéroplan ou d'en transférer à un autre Membre. Des renseignements supplémentaires sur la façon dont vous pouvez acheter, donner en cadeau ou transférer des Points Aéroplan sont disponibles ici.

Sauf autorisation contraire de la part d'Aéroplan, les Points Aéroplan ne peuvent pas être transférés ou convertis dans l'unité d'accumulation d'un autre programme de fidélité. Vous devriez toujours consulter notre site Web pour vérifier s'il est possible (le cas échéant) de transférer ou de convertir des Points Aéroplan dans des unités d'accumulation d'autres programmes de fidélité. Pour des renseignements supplémentaires sur les conversions autorisées, cliquer ici.

13. Modifications apportées aux présentes Conditions générales et au Programme Aéroplan

Sous réserve des lois applicables, Aéroplan se réserve le droit de modifier, de limiter, de suspendre, de prolonger ou de changer unilatéralement toutes les présentes Conditions générales, de même que toutes les conditions supplémentaires du Programme Aéroplan et toutes les caractéristiques et tous les privilèges du Programme Aéroplan, à tout moment, y compris, sans s'y limiter, les conditions et les obligations contenues dans chaque point des présentes Conditions générales, notamment : i) Le Programme Aéroplan; ii) Adhésion à Aéroplan; iii) Accès en ligne à vos renseignements d'Adhésion à Aéroplan et à votre Compte Aéroplan; iv) Moyen de communication; v) Conservation sécuritaire et à jour des renseignements sur votre Adhésion à Aéroplan; vi) Accumulation et échange des Points Aéroplan; vii) Partage familial Aéroplan; viii) Inactivité d'un Compte; ix) Résiliation de votre Adhésion à Aéroplan; x) Dispositions relatives aux Bonis de bienvenue; xi) Activités interdites; xii) Aucun droit de propriété ou droit acquis; xiii) Modifications apportées aux présentes Conditions générales et au Programme Aéroplan; xiv) Conditions supplémentaires des partenaires et fournisseurs participants d'Aéroplan; xv) Redressements et responsabilité en cas d'erreurs; xvi) Limitation de responsabilité; xvii) Taxes, frais, droits et autres suppléments; xviii) Droit applicable et résolution de différends; xix) Politique d'Aéroplan sur la vie privée; xx) Généralités; xxi) Coordonnées; et xxii) Date d'entrée en vigueur.

Aéroplan peut occasionnellement commanditer ou proposer des promotions et des offres d'une durée limitée ayant trait au Programme Aéroplan. La prestation de telles promotions et offres ne constitue pas une modification des présentes Conditions générales.

L'avis requis aux termes des présentes Conditions générales vous sera fourni en conformité avec les lois applicables et le point 4 des présentes Conditions. Pour les résidents du Québec, cet avis sera fourni entre le 90e et le 60e jour précédant l'entrée en vigueur d'une modification. L'avis contiendra la nouvelle disposition, ou la disposition modifiée et le libellé de l'ancienne disposition, et la date à laquelle la modification entrera en vigueur.

Sauf si vous résiliez expressément votre Adhésion à Aéroplan à la suite d'une modification des présentes Conditions générales, votre participation continue au Programme Aéroplan constituera votre acceptation d'une modification apportée aux

13. Modifications apportées aux présentes Conditions générales et au Programme Aéroplan

Sous réserve des lois applicables, Aéroplan se réserve le droit de modifier, de limiter, de suspendre, de prolonger ou de changer unilatéralement toutes les présentes Conditions générales, de même que toutes les conditions supplémentaires du Programme Aéroplan et toutes les caractéristiques et tous les privilèges du Programme Aéroplan, à tout moment, y compris, sans s'y limiter, les conditions et les obligations contenues dans chaque point des présentes Conditions générales, notamment : i) Le Programme Aéroplan; ii) Adhésion à Aéroplan; iii) Accès en ligne à vos renseignements d'Adhésion à Aéroplan et à votre Compte Aéroplan; iv) Moyen de communication; v) Conservation sécuritaire et à jour des renseignements sur votre Adhésion à Aéroplan; vi) Accumulation et échange des Points Aéroplan; vii) Partage familial Aéroplan; viii) Inactivité d'un Compte; ix) Résiliation de votre Adhésion à Aéroplan; x) Dispositions relatives aux Bonis nouvelle carte; xi) Activités interdites; xii) Aucun droit de propriété ou droit acquis; xiii) Modifications apportées aux présentes Conditions générales et au Programme Aéroplan; xiv) Conditions supplémentaires des partenaires et fournisseurs participants d'Aéroplan; xv) Redressements et responsabilité en cas d'erreurs; xvi) Limitation de responsabilité; xvii) Taxes, frais, droits et autres suppléments; xviii) Droit applicable et résolution de différends; xix) Politique d'Aéroplan sur la vie privée; xx) Généralités; xxi) Coordonnées; et xxii) Date d'entrée en vigueur.

Aéroplan peut occasionnellement commanditer ou proposer des promotions et des offres d'une durée limitée ayant trait au Programme Aéroplan. La prestation de telles promotions et offres ne constitue pas une modification des présentes Conditions générales.

L'avis requis aux termes des présentes Conditions générales vous sera fourni en conformité avec les lois applicables et le point 4 des présentes Conditions. Pour les résidents du Québec, cet avis sera fourni entre le 90e et le 60e jour précédant l'entrée en vigueur d'une modification. L'avis contiendra la nouvelle disposition, ou la disposition modifiée et le libellé de l'ancienne disposition, et la date à laquelle la modification entrera en vigueur.

Sauf si vous résiliez expressément votre Adhésion à Aéroplan à la suite d'une modification des présentes Conditions générales, votre participation continue au Programme Aéroplan constituera votre acceptation d'une modification apportée aux

présentes Conditions générales, telles que modifiées.

16. Limitation de responsabilité

Aéroplan (y compris ses sociétés affiliées et représentants) n'assume aucune responsabilité envers vous pour quelque raison que ce soit, sans s'y limiter, à l'égard de toute modification ou résiliation du Programme Aéroplan (y compris tout changement ou retrait de partenaires et fournisseurs participants), de toute modification aux conditions d'accumulation ou d'échange ou de toute erreur ayant trait aux renseignements sur votre Adhésion à Aéroplan ou votre Compte.

En adhérant ou en participant au Programme Aéroplan, vous (et votre parent ou tuteur légal, selon le cas) acceptez de libérer et de dégager Aéroplan, ses sociétés affiliées et ses représentants, ainsi que chacun de leurs dirigeants, administrateurs, mandataires, représentants, successeurs et ayants droit respectifs de toute responsabilité à l'égard de toute perte, responsabilité, réclamation, mise en demeure, dommage ou dépense déclarés par une personne ou une entité, qui concernent, notamment, de quelque façon que ce soit le Programme Aéroplan, votre participation au Programme Aéroplan ou l'accumulation et l'échange de Points Aéroplan ou l'utilisation de tout produit ou service obtenu relativement au Programme Aéroplan.

En outre, Aéroplan (y compris ses sociétés affiliées et ses représentants) n'est d'aucune manière responsable des conséquences fiscales découlant de votre participation au Programme Aéroplan. Vous êtes seul responsable de déclarer des avantages fiscaux et de vous acquitter de toute obligation fiscale.

Aéroplan, ses sociétés affiliées et ses représentants, et chacun de leurs dirigeants, administrateurs, mandataires, successeurs et ayants droit respectifs, ne seront en aucun cas responsables de dommages directs, indirects, punitifs, accessoires, spéciaux, économiques ou exemplaires de quelque nature que ce soit, pour des motifs contractuels, délictuels ou autres, qu'ils découlent de votre Adhésion à Aéroplan, du Programme Aéroplan ou des présentes Conditions générales ou qu'ils y soient liés de quelque manière que ce soit.

20. Généralités

Aucune exonération de la part d'Aéroplan à

présentes Conditions générales, telles que modifiées.

16. Limitation de responsabilité

Aéroplan (y compris ses sociétés affiliées et représentants) n'assume aucune responsabilité envers vous pour quelque raison que ce soit, sans s'y limiter, à l'égard de toute modification ou résiliation du Programme Aéroplan (y compris tout changement ou retrait de partenaires et fournisseurs participants), de toute modification aux conditions d'accumulation ou d'échange ou de toute erreur ayant trait aux renseignements sur votre Adhésion à Aéroplan ou votre Compte, et Aéroplan ne peut être tenue responsable de tout accès non autorisé à votre Compte.

En adhérant ou en participant au Programme Aéroplan, vous (et votre parent ou tuteur légal, selon le cas) acceptez de libérer et de dégager Aéroplan, ses sociétés affiliées et ses représentants, ainsi que chacun de leurs dirigeants, administrateurs, mandataires, représentants, successeurs et ayants droit respectifs de toute responsabilité à l'égard de toute perte, responsabilité, réclamation, mise en demeure, dommage ou dépense déclarés par une personne ou une entité, qui concernent, notamment, de quelque façon que ce soit le Programme Aéroplan, votre participation au Programme Aéroplan ou l'accumulation et l'échange de Points Aéroplan ou l'utilisation de tout produit ou service obtenu relativement au Programme Aéroplan.

En outre, Aéroplan (y compris ses sociétés affiliées et ses représentants) n'est d'aucune manière responsable des conséquences fiscales découlant de votre participation au Programme Aéroplan. Vous êtes seul responsable de déclarer des avantages fiscaux et de vous acquitter de toute obligation fiscale.

Aéroplan, ses sociétés affiliées et ses représentants, et chacun de leurs dirigeants, administrateurs, mandataires, successeurs et ayants droit respectifs, ne seront en aucun cas responsables de dommages directs, indirects, punitifs, accessoires, spéciaux, économiques ou exemplaires de quelque nature que ce soit, pour des motifs contractuels, délictuels ou autres, qu'ils découlent de votre Adhésion à Aéroplan, du Programme Aéroplan ou des présentes Conditions générales ou qu'ils y soient liés de quelque manière que ce soit.

20. Généralités

Aucune exonération de la part d'Aéroplan à

l'égard d'un manquement ou d'un défaut au titre des présentes ne sera considérée comme une exonération à l'égard d'un manquement ou d'un défaut antérieur ou subséquent. Chacune des dispositions contenues dans les présentes Conditions générales est distincte et divisible. Une déclaration d'invalidité ou d'inapplicabilité de l'une de ces dispositions ou d'une partie de celles-ci par un tribunal compétent n'aura aucune incidence sur la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition des présentes Conditions générales.

Aéroplan se réserve le droit de vendre, de transférer ou de céder la totalité ou une partie du Programme Aéroplan à un tiers.

Aéroplan se réserve le droit de retirer ou de modifier ou de suspendre provisoirement la totalité ou une partie du Programme Aéroplan de quelque façon que ce soit, en cas d'erreur matérielle, d'omission, de problème technique, de bogue ou de virus informatique, d'altération, d'intervention non autorisée, de fraude, de défectuosité technique ou pour toute autre cause hors de son contrôle raisonnable qui entrave le bon fonctionnement de tout aspect du Programme Aéroplan tel qu' indiqué dans les présentes Conditions générales. Toute tentative d'endommager ou de miner délibérément le fonctionnement légitime du Programme Aéroplan de quelque façon que ce soit (de l'avis d'Aéroplan et à sa seule discrétion) pourrait constituer une violation des lois pénales et civiles et si une telle tentative devait se produire, nous réservons le droit d'intenter des recours et de réclamer des dommages-intérêts dans toute la mesure permise par la loi.

22. Date d'entrée en vigueur

En ce qui concerne les personnes ayant le statut de Membre Aéroplan au 19 octobre 2022, les présentes Conditions générales entrent en vigueur le 19 décembre 2022; et pour les personnes qui deviennent Membres Aéroplan le 19 octobre 2022 ou après cette date, les présentes Conditions générales entrent en vigueur dès que les personnes en question deviennent Membres Aéroplan (dans chaque cas, respectivement, la « **Date d'entrée en vigueur** »).

l'égard d'un manquement ou d'un défaut au titre des présentes ne sera considérée comme une exonération à l'égard d'un manquement ou d'un défaut antérieur ou subséquent. Chacune des dispositions contenues dans les présentes Conditions générales est distincte et divisible. Une déclaration d'invalidité ou d'inapplicabilité de l'une de ces dispositions ou d'une partie de celles-ci par un tribunal compétent n'aura aucune incidence sur la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition des présentes Conditions générales.

Aéroplan se réserve le droit de vendre, de transférer ou de céder la totalité ou une partie du Programme Aéroplan à un tiers.

Aéroplan se réserve le droit de retirer ou de modifier ou de suspendre provisoirement la totalité ou une partie du Programme Aéroplan de quelque façon que ce soit, en cas de, ou si nous soupçonnons une erreur matérielle, une omission, un problème technique, un bogue ou de virus informatique, une altération, une intervention non autorisée, une fraude, une défectuosité technique ou pour toute autre cause hors de son contrôle raisonnable qui entrave le bon fonctionnement de tout aspect du Programme Aéroplan tel qu' indiqué dans les présentes Conditions générales. Toute tentative d'endommager ou de miner délibérément le fonctionnement légitime du Programme Aéroplan de quelque façon que ce soit (de l'avis d'Aéroplan et à sa seule discrétion) pourrait constituer une violation des lois pénales et civiles et si une telle tentative devait se produire, nous réservons le droit d'intenter des recours et de réclamer des dommages-intérêts dans toute la mesure permise par la loi.

22. Date d'entrée en vigueur

En ce qui concerne les personnes ayant le statut de Membre Aéroplan au 29 novembre 2023, les présentes Conditions générales entrent en vigueur le 5 février 2024; et pour les personnes qui deviennent Membres Aéroplan le 29 novembre 2023 ou après cette date, les présentes Conditions générales entrent en vigueur dès que les personnes en question deviennent Membres Aéroplan (dans chaque cas, respectivement, la « **Date d'entrée en vigueur** »).

Vous avez reçu ce courriel car nous désirions vous communiquer de l'information importante à propos du produit ou service Aéroplan. Vous ne pouvez pas vous désabonner de cette communication ou de toute autre communication administrative ou transactionnelle. Si vous ne désirez pas recevoir de communications promotionnelles et d'offres d'Aéroplan, désabonner.

Veuillez ne pas répondre à ce courriel.

Adresse postale : Centre Aéroplan, C.P. 24000, succursale Pointe-Claire Dorval, Pointe-Claire (Québec) Canada H4Y 1K4

*Solde de points individuel en date du 29 novembre 2023.

Renseignez-vous sur la politique d'inactivité de 18 mois d'Aéroplan sur notre site web à aircanada.com/aeroplan-comptesinactifs.

Les détails sur la propriété des marques de commerce à aircanada.com/marquesdecommerce.

Élue meilleur transporteur aérien en Amérique du Nord

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

Second Notice, sent on November 29, 2023

EXHIBIT SR-5

AEROPLAN_NUM	CONTACTESTDATETIME	CAMPAIGNPROJECTNUMBER	EMAIL	CAMPAIGNLABEL	CONTACT_DATE	VERSION	CELL	DELIVERYMESSAGESTATUS	EVENTLOGUTCDATETIME	URLTYPE	STATUS_OF_CONTACT	SOURCE	BROWSERSID	TRACKINGLOGUTCDATETIME	TRACKINGLOGESTDATETIME
533948139	2023-11-29 10:00	PRJAER10001021	laura_steph@yahoo.com	PRJAER10001021 AE-AEROPLAN_Aeroplan T&C's Legal Notification QC	2023-11-29	V01	C001	Sent	2023-11-30 00:01	Open	2_opened		4406	2023-11-30 13:39	2023-11-30 08:39
533948139	2022-10-17 18:05	PRJAER10000630	laura_steph@yahoo.com	PRJAER10000630_AE-AEROPLAN_T&C's Legal Notification 1022_T&C's Legal Notification	2022-10-17	V01	C001	Sent	2022-10-17 22:49	Open	2_opened		4406	2022-10-17 23:12	2022-10-17 19:12

No 500-06-001345-244

SUPERIOR COURT
Civil Division
District of Montréal

STÉPHANIE MORAND,

Plaintiff

c.

AEROPLAN INC.,
CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE
and
TORONTO-DOMINION BANK

Defendants

Defendant Aeroplan Inc.'s Application for Leave to Adduce Relevant Evidence (art. 574(3)) CCP), **Notice of Presentation** and **Appendix A** (*Draft Sworn Statement of Sara Riftin and Exhibits SR-1 to SR-5*)

ORIGINAL

LCM AVOCATS ATTORNEYS

Me Bernard Amyot Ad. E. |
bamyot lcm.ca | 514.375-2679

Me Lucy-Maude Lachance |
lmlachance@lcm.ca | 514.312.3795

BL5788

Dossier : **71400.5**

LCM AVOCATS INC.
2700-600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 3J2